

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - archives numériques

**L'INFLUENCE DU NUMÉRIQUE DANS  
LES RELATIONS ENTRE L'ARCHIVISTE  
ET L'USAGER DES SERVICES  
D'ARCHIVES PUBLICS**

**Hélène Monnier**

Sous la direction de Céline Guyon  
Maître de conférences associé - ENSSIB



## **Remerciements**

*J'adresse mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.*

*Je tiens d'abord à exprimer mes remerciements à ma directrice de mémoire, Céline Guyon, pour l'aide, les conseils et le soutien qu'elle m'a fournis.*

*Un grand merci à mes relecteurs pour le temps passé à me lire et pour les corrections apportées à mon mémoire.*

*Mes pensées vont également à ma famille pour son écoute et son soutien.*

*Enfin, je remercie tous les archivistes et tous les usagers des archives que j'ai contactés et qui ont pris le temps de répondre à mes questions.*

**Résumé :**

Le numérique est aujourd'hui omniprésent dans notre quotidien. Les services d'archives publics ne sont pas restés à l'écart de l'évolution des technologies numériques. Celles-ci ont modifié leurs pratiques des archives, mais également les rapports qu'ils entretiennent avec les usagers. Ainsi, ce mémoire s'intéresse aux différentes relations qui ont pu s'établir entre l'archiviste et l'utilisateur des services d'archives publics et aux conséquences que le numérique a eu sur ces dernières.

**Descripteurs :**

*Archives – Communication – Médiation – Numérique – Relation – Service d'archives public – Usager*

**Abstract :**

*Today, digital technology is ubiquitous in our everyday lives. The public archives have not remained on the sidelines of the evolution of digital technologies. They have changed their archival practices, but also the relationships they have with their users. Thus, this thesis focuses on the different relationships that have been established between archivists and users of public archives and the consequences that digital technology has had on them.*

**Keywords :**

*Archives – Access – Mediation – Digital technology – Relationship – Public archives – User*

## *Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par  
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,  
California 94105, USA.



# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – TERMINOLOGIE ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D’ENQUÊTE.....</b>	<b>13</b>
<b>I – Communication, médiation et diffusion .....</b>	<b>13</b>
<b>II – Le public des Archives : tout un champ lexical .....</b>	<b>21</b>
<b>III – Terrain d’enquête : Qui ? Quoi ? Où ? Comment ? .....</b>	<b>24</b>
<i>A/ Les entretiens .....</i>	<i>24</i>
<i>B/ Étude d’un corpus de sites Internet de services d’archives publics .</i>	<i>25</i>
<b>DEUXIÈME PARTIE – ÉTABLISSEMENT D’UNE RELATION : RETOUR DANS LE PASSÉ.....</b>	<b>27</b>
<b>I – Brève histoire de la communication des archives aux citoyens .....</b>	<b>27</b>
<b>II – La salle de lecture : lieu de rencontre .....</b>	<b>34</b>
<i>A/ Historique des lieux de communication physiques des archives .....</i>	<i>35</i>
<i>B/ Un lieu « impressionnant » .....</i>	<i>37</i>
<i>C/ Les outils de médiation.....</i>	<i>40</i>
<b>III – Les scientifiques : une relation privilégiée avec l’archiviste ?....</b>	<b>44</b>
<b>IV – Le généalogiste : vilain petit canard ou poule aux œufs d’or ?...</b>	<b>47</b>
<b>TROISIÈME PARTIE – QUELLE RELATION QUAND LE PHYSIQUE LAISSE PLACE AU VIRTUEL ? .....</b>	<b>51</b>
<b>I – L’arrivée du numérique aux Archives .....</b>	<b>51</b>
<i>A/ L’informatique de gestion et documentaire.....</i>	<i>51</i>
<i>B/ La numérisation .....</i>	<i>53</i>
<i>C/ Internet .....</i>	<i>54</i>
<i>D/ Des conséquences sur la salle de lecture .....</i>	<i>55</i>
<b>II – Le site Internet : lieu de rencontre virtuel ? .....</b>	<b>57</b>
<i>A/ Rencontre entre deux mondes.....</i>	<i>59</i>
<i>B/ La médiation virtuelle.....</i>	<i>61</i>
<b>QUATRIÈME PARTIE – DE NOUVELLES APPROCHES, DE NOUVEAUX LIENS .....</b>	<b>73</b>
<b>I – Pratiques collaboratives : un pas de plus vers une compréhension mutuelle.....</b>	<b>73</b>
<i>A/ Définition .....</i>	<i>73</i>
<i>B/ Mise en place, participants et apports des pratiques collaboratives</i>	<i>76</i>
<b>II – Les réseaux sociaux : multiplier l’interactivité .....</b>	<b>83</b>
<b>III – Les données numériques : un nouveau défi pour les archivistes</b>	<b>87</b>

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>91</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>95</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>109</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>115</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>117</b>

## *Sigles et abréviations*

AAF : Association des archivistes français

AD : Archives départementales

AM : Archives municipales

AN : Archives nationales

AR : Archives régionales

CADA : Commission d'accès aux documents administratifs

RASAD : Rencontre annuelle de la section des archivistes départementaux

SIAF : Service interministériel des Archives de France



# INTRODUCTION

---

Les missions de collecte, de classement et de conservation ont pour finalité la communication des documents d'archives car, depuis la promulgation de la loi du 7 messidor an II, chaque citoyen a le droit d'accéder aux archives publiques. Cette mission de communication des archives entraîne la rencontre entre l'archiviste et l'utilisateur qui vient chercher une information. De celle-ci, différentes relations peuvent naître entre eux. Ces relations passent notamment par la médiation que propose l'archiviste sur les archives, mais également sur la pratique archivistique, car les métaphores ne manquent pas pour désigner la complexité de l'organisation des archives et de leur contenu : noyade, chasse aux trésors ou encore parcours du combattant. L'utilisation du pluriel pour désigner les relations est importante. En effet, nous considérons les relations comme étant l'« ensemble des rapports et des liens existant entre personnes qui se rencontrent, se fréquentent, communiquent entre elles »<sup>1</sup>. Il n'est pas possible de définir précisément une seule relation entre l'archiviste et l'utilisateur à un instant *t* car les facteurs qui la composent sont multiples : la façon dont l'archiviste voit ses rapports avec les utilisateurs, le type d'utilisateur, la personne en elle-même, le contexte, etc.

Pendant près de deux siècles, les archives ont été communiquées, non sans tumulte, dans un seul lieu : la salle de lecture. Or, il y a une cinquantaine d'années, l'arrivée du numérique bouleverse à nouveau les pratiques des archivistes, d'abord, avec l'essor de l'informatique puis avec le développement d'Internet. Le numérique donne une nouvelle dimension à la communication des archives qui peut désormais se faire en tout temps et en tout lieu. Il éloigne donc physiquement l'archiviste des utilisateurs qui, pour certaines recherches, n'ont plus besoin de venir *in situ*, en salle de lecture, et, si ceux-ci ont grâce à lui un meilleur accès aux archives, il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent rester inintelligibles pour un utilisateur non initié au monde des archives. Cela pousse alors les professionnels des archives à de nouvelles réflexions pour lui faciliter sa recherche d'informations.

Le numérique n'est donc pas sans conséquences sur les liens qu'ont établis les archivistes avec les utilisateurs avant son apparition, d'où notre problématique : comment le numérique influence-t-il les relations entre l'archiviste et l'utilisateur ? En effet, le numérique

---

<sup>1</sup> Extrait du *Dictionnaire Larousse* en ligne consulté le 02/12/2019 : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/relations/67845?q=relations#67092>

donne les moyens aux services d'archives publics de développer de nouvelles approches des archives auprès des usagers et ces derniers sont aujourd'hui mis au centre de leurs réflexions et de leurs projets.

Ainsi, pour répondre à cette question, nous commencerons par définir les termes liés à cette problématique, c'est-à-dire la communication, la médiation, la diffusion et les usagers. Ensuite, nous délimiterons le périmètre de notre terrain d'enquête.

Puis, dans la partie suivante, nous effectuerons un état des lieux des relations entre l'archiviste et l'utilisateur avant l'informatisation des salles de lecture et l'arrivée d'Internet, mais, avant cela, nous aborderons la manière dont l'évolution des principes de communication ont joué un rôle dans l'établissement des relations. Ensuite, nous développerons les relations qu'ont pu avoir les professionnels des archives avec les deux types d'utilisateurs les plus représentés aux Archives à ce moment-là, les scientifiques ainsi que les généalogistes, et, enfin, nous verrons comment la rencontre se produit entre l'archiviste et l'utilisateur dans la salle de lecture.

Après, nous évoquerons comment ces relations qui auparavant étaient seulement en présentiel évoluent dans le monde virtuel en retraçant les différents outils technologiques que les Archives ont petit à petit utilisés dans leur travail et en s'intéressant à la mise en place des sites Internet par les services d'archives, pratique qui s'est aujourd'hui généralisée.

Enfin, nous aborderons les nouveaux outils numériques dont s'emparent les Archives et les conséquences qu'ils peuvent avoir dans le renouvellement des relations entre l'archiviste et l'utilisateur.

# PREMIÈRE PARTIE – TERMINOLOGIE ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D'ENQUÊTE

---

La communication, la médiation et la diffusion sont des termes polysémiques selon le contexte dans lequel ils sont utilisés. C'est la raison pour laquelle, dans cette partie, nous apporterons des éléments de définition pour ces notions. Ensuite, nous établirons un panorama de tous les termes usités par les services d'archives publics pour désigner le public afin d'expliquer pourquoi nous avons retenu le terme d' « usager » pour notre mémoire, plutôt que celui de « public ». Enfin, nous présenterons le terrain de notre enquête.

## I – COMMUNICATION, MÉDIATION ET DIFFUSION

Les quatre missions fondamentales d'un service d'archives sont réunies sous l'expression couramment utilisée des « 4C » : collecter, classer, conserver et communiquer. Celle qui nous intéresse dans ce mémoire est la dernière, « communiquer ». Elle est définie par le *Dictionnaire de terminologie archivistique*<sup>2</sup> comme étant « une des missions fondamentales d'un service d'archives consistant à mettre les archives en fonction de leur communicabilité et de leur état matériel de conservation à disposition du public et des administrations, soit sur place dans la salle de lecture, soit avec déplacement, soit à distance. Se dit aussi de l'action matérielle consistant à communiquer les documents ». Celle-ci peut être considérée comme l'aboutissement, le but vers lequel tendent les archivistes dans leur travail : permettre à un usager de consulter les archives auxquelles il a le droit d'accéder et dont il a besoin quelle que soit la modalité pratique. Effectivement, l'usager ne peut accéder à toutes les archives conservées pour diverses raisons comme, par exemple, la protection de la vie privée. Des restrictions concernant la communication des archives ont été établies par la législation en vigueur relative aux archives et celles-ci sont alors communiquées en fonction de leur communicabilité et de leur état matériel de conservation. Toutefois, il est tout de même possible de faire une demande de dérogation afin d'obtenir, si elle est acceptée par le service producteur puis par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF), l'autorisation de consulter des archives dont le délai de communicabilité n'a pas encore expiré. Il est noté, par ailleurs, qu'une dérogation est à titre personnelle, et

---

<sup>2</sup> Disponible en ligne sur : <https://francearchives.fr/fr/article/28204344>

que seule la personne qui en fait la demande peut consulter les documents en question.

La communication peut donc se faire de différentes manières. Tout d'abord, elle peut être directe. Cela signifie que l'utilisateur consulte les documents d'archives sur place dans la salle de lecture du service d'archives. Cela fait l'objet de toute une procédure qui sera détaillée plus tard. La deuxième manière de communiquer des archives est la communication avec déplacement. Celle-ci consiste au transfert temporaire des archives demandées en dehors du service d'archives où elles sont conservées. Elles peuvent être transmises à un autre service d'archives ou à un autre lieu où la consultation surveillée et sécurisée des archives est possible. Toutefois la communication avec déplacement concerne aujourd'hui essentiellement le déplacement des archives pour la réalisation d'une exposition, car, suite à la publication de textes législatifs successifs entre 1965 et 1974, la communication avec déplacement pour les chercheurs a cessé à cause des dégradations et des nombreuses pertes qu'elle engendrait<sup>3</sup>. Enfin, elle peut s'effectuer à distance, c'est-à-dire en envoyant la version numérisée du document ou bien en mettant en ligne sa version numérisée.

Selon le point de vue où nous nous plaçons, différents termes sont utilisés pour désigner cette mission. Du côté des archivistes, le terme employé est « communication », tandis que du côté des usagers, c'est plus « consultation » ou « accès » aux archives<sup>4</sup>.

Mais la communication ne se réduit pas à la mise à disposition des archives en tant qu'objet, elle va beaucoup plus loin. Elle concerne également les connaissances que peut échanger, donner, transmettre l'archiviste à l'utilisateur sur l'archive : vocabulaire, structure, contenu, contextualisation, etc. C'est peut-être en cela que nous nous rapprochons le plus de la définition de « communication », qui en soit est, d'après le *dictionnaire Larousse*, l'« action, [le] fait de communiquer, de transmettre quelque chose<sup>5</sup> ». Cette définition n'étant pas assez précise, il est nécessaire de se pencher sur celle du terme « communiquer » dont la plus proche définition dans ce contexte est la suivante : « Faire savoir quelque chose à quelqu'un, le lui révéler, lui en donner connaissance ; transmettre »<sup>6</sup>. En outre, ce terme vient du verbe latin « *communicare* »<sup>7</sup>

<sup>3</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994. p. 147.

<sup>4</sup> Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*. 2012 p. 273.

<sup>5</sup> Extrait du *Dictionnaire Larousse* en ligne consulté le 02/05/2020 : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/communication/17561?q=communication#17429>

<sup>6</sup> Extrait du *Dictionnaire Larousse* en ligne consulté le 02/05/2020 : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/communiquer/17568?q=communiquer#17436>

<sup>7</sup> GAFFIOT, Félix. *Dictionnaire Latin Français*. 1934. p. 356.

signifiant « être en relation avec ». Ainsi, la communication devient le moment où, dans la pratique archivistique, l'archiviste rencontre l'utilisateur et inversement, et par cette action de communiquer, un lien, une relation se crée entre l'archiviste et l'utilisateur. L'archiviste entre en relation avec l'utilisateur afin de lui permettre d'obtenir l'information qu'il cherche au travers des archives qu'il collecte, classe et conserve.

Dans ce sens-là, cette action de communication peut être interprétée comme de la « médiation » faite par l'archiviste à propos et autour des documents d'archives. Ce terme de « médiation » a effectivement émergé au cours de ces trente dernières années et il est de plus en plus présent dans le monde culturel notamment sous l'expression de « médiation culturelle ». Toutefois cette notion de « médiation », de plus en plus utilisée, comporte une certaine ambiguïté dans sa signification selon le contexte et l'adjectif avec lesquels elle est associée. Ainsi, dans cette partie, nous allons aborder les différentes facettes que recouvre la notion de médiation afin d'explicitier en clair le sens employé dans ce mémoire.

Commençons par la base en étudiant son étymologie. Le terme français de « médiation » a pour origine le nom latin « mediatio » signifiant « médiation, entremise »<sup>8</sup>. Lui-même est dérivé de l'adjectif latin « medius » qui possède différents sens. Il peut signifier « qui est au milieu, au centre, central », mais également « intermédiaire entre deux partis, neutre »<sup>9</sup>.

La médiation, comme son étymologie l'indique, est fondée sur une structure tripartite. Elle nécessite deux éléments, entre lesquels interagit un troisième, l'élément tiers, appelé communément « médiateur », l'acteur de la médiation. Sans cet élément, la médiation ne peut pas exister.<sup>10</sup>

Au cours du temps, sa signification a évolué. Ainsi, au XIII<sup>ème</sup> siècle, la « médiation » se définit comme « la division par deux<sup>11</sup> ». Puis, quelques siècles plus tard, elle prend la signification que nous utilisons généralement aujourd'hui, c'est-à-dire « Entremise destinée à concilier ou à faire parvenir à un accord, à un accommodement des personnes ou des parties ayant des différends<sup>12</sup> ». Cette définition concerne en grande partie les domaines du droit et de la politique. Cependant, comme nous l'avons mentionné

---

<sup>8</sup> GAFFIOT, Félix. *Dictionnaire Latin Français*. 1934. p. 957.

<sup>9</sup> GAFFIOT, Félix. *Op. Cit.*, p.959

<sup>10</sup> GUILLAUME-HOFNUNG, Michèle. Définition et nature de la médiation. dans *La médiation* [en ligne]. 2015.

<sup>11</sup> Extrait du *CNRTL* en ligne consulté le 28/05/2020 : <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/m%C3%A9diation>

<sup>12</sup> Extrait du *CNRTL* en ligne consulté le 28/05/2020 : <https://www.cnrtl.fr/definition/m%C3%A9diation>

précédemment, l'expression « médiation culturelle » a fait son apparition il y a quelques décennies de cela dans la langue française<sup>13</sup>. Elle est employée pour désigner la transmission d'un savoir et se pose à l'intersection du culturel, de l'éducation, de la formation continue et du loisir et elle relève du champ de l'« éducation informelle ». Par cela, elle est considérée comme non obligatoire, non contrainte à un programme exhaustif à dispenser, ni à une validation des acquis à organiser.<sup>14</sup> De plus, à la différence de l'éducation qui est effectuée par un enseignant dans un travail réparti sur une longue durée, celle-ci se situe dans une temporalité courte.

Bruno Nassim Abouard et François Mairesse, dans leur ouvrage *La médiation culturelle*, définissent la médiation culturelle comme « un ensemble d'actions visant, par le biais d'un intermédiaire – le médiateur, qui peut être un professionnel mais aussi un artiste, un animateur ou un proche –, à mettre en relation un individu ou un groupe avec une proposition culturelle ou artistique (Œuvre d'art singulière, exposition, concert, spectacle, etc.), afin de favoriser son appréhension, sa connaissance et son appréciation »<sup>15</sup>. A partir de cette définition, nous pouvons en déduire la structure tripartite sur laquelle repose la médiation culturelle : un objet, un public et un médiateur (élément tiers). Celle-ci a pour but de réduire l'écart qui peut exister entre un objet d'art ou de culture et le public. En effet, comme l'explique Anne-Catherine Marin dans son article « Archivistes, tous médiateurs ? Petites réflexions sur les pratiques professionnelles », « La médiation repose sur le postulat selon lequel la culture n'est pas accessible à chacun immédiatement »<sup>16</sup>, d'où la nécessité de faire appel à un médiateur ou bien à des supports de médiation afin de traduire une information, d'établir une compréhension de celle-ci, de lui donner du sens. Cependant, la médiation culturelle ne s'arrête pas seulement à la transmission d'informations, à la mise en relation d'un contenu avec un public, elle consiste également en une mise en relation avec l'autre.<sup>17</sup> Il est alors nécessaire de connaître le public qui se trouve en face afin de s'adapter.

En outre, la médiation culturelle peut s'effectuer de différentes manières : directement ou indirectement, en interne ou en externe. La médiation directe repose sur la présence du médiateur, d'une personne face au public, tandis que la médiation indirecte

<sup>13</sup> CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François. *La médiation culturelle*. 2017. p.7

<sup>14</sup> ROUZÉ, Vincent. Médiation/s : un avatar du régime de la communication ? *Les Enjeux de l'information et de la communication* [en ligne]. 2010/2 (Dossier 2010).

<sup>15</sup> ABOUDRAR, Bruno Nassim, MAIRESSE François. *La médiation culturelle*. 2018. p.3

<sup>16</sup> MARIN, Anne-Catherine. Archivistes, tous médiateurs ? Petites réflexions sur les pratiques professionnelles. *La Gazette des archives* [en ligne], 2017, p. 146.

<sup>17</sup> CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *Op. Cit.*, p.10.

s'appuie sur des supports tels que des fiches d'aides, des bornes numériques, des vidéos, etc. De ce fait, ce sont des outils pour aider le public dans son parcours, c'est lui qui décide ou non de les utiliser et s'il le fait, il peut aller à son rythme. En revanche, comparé à la médiation directe, aucune interaction ou échange n'est possible, le public est seul face au support. L'information est alors seulement descendante. Ensuite, la médiation interne se fait envers le public qui est déjà présent dans l'établissement culturel et s'oppose donc à la médiation externe qui consiste à toucher un nouveau public ou à capter un public qui n'a pas encore été réceptif.

En outre, la médiation culturelle s'appuie sur quatre types de médiation : la médiation de contenu, la médiation esthétique, la médiation formelle et la médiation artistique<sup>18</sup>.

Dans le domaine des Archives, la médiation culturelle est également présente. Cependant l'expression « médiation culturelle » en elle-même ne figure pas tout de suite dans la littérature professionnelle archivistique, c'est-à-dire dans les différents manuels d'archivistique française publiés depuis 1970. Elle fait son apparition à partir de 2004 dans l'*Abrégé d'archivistique* rédigé par l'Association des archivistes français (AAF) et elle consiste en la réalisation d'expositions. Elle y figure dans la section valorisation des archives qui, par ailleurs, est mise au même niveau que les missions de collecte, de classement, de conservation et de communication des archives. Quant au *Manuel d'archivistique* de 1970, il est divisé en deux grandes parties : la première est consacrée à l'« archivistique générale » (collecte, classement, rédaction des inventaire et communication) et la seconde à l'« archivistique spéciale » (problèmes liés à certaines catégories de fonds et de documents, conservation matérielle des documents et rôle scientifique, culturel et administratif des archives). Ce que nous appelons aujourd'hui « valorisation » se nomme dans celui-ci « l'animation culturelle ». Elle comprend la réalisation d'exposition, de musées d'archives ainsi que d'activités éducatives, et elle se trouve dans la seconde partie de l'ouvrage. Celle-ci est donc considérée à part des missions principales d'un service d'archives. Plus tard, dans l'ouvrage de *La pratique archivistique française* de 1993, il est fait mention d'« actions culturelles » qui regroupent les expositions et la mise en place de services éducatifs. Ces actions culturelles sont évoquées dans la troisième partie du livre intitulée « Les archives et leurs publics »

---

<sup>18</sup> Pour plus d'informations voir : CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François. *La médiation culturelle*. 2017. p.169-172.

dans laquelle nous retrouvons également le chapitre dédié à la communication des archives. Nous avons toutefois la mention de « médiateur culturel »<sup>19</sup> qui se distingue totalement de l'archiviste. Le métier de médiateur culturel consiste à donner une meilleure compréhension du monde des archives tandis que l'archiviste reste l'expert avec ses connaissances en histoire et en archivistique sur lesquelles vont s'appuyer les médiateurs culturels. Nous constatons donc un changement durant la décennie qui s'est écoulée entre la publication des manuels de 1993 et de 2004 : d'une part, la communication des archives et la valorisation sont devenues deux pans bien distincts de l'archivistique ; d'autre part, il s'est établi une distinction entre l'action pédagogique et l'exposition, qui est considérée dès lors comme un outil de médiation culturelle. Par la suite, dans la troisième édition de l'*Abrégé d'archivistique* publié en 2012, nous voyons que le chapitre sur la valorisation s'est étoffé. Il apparaît dans celui-ci les termes de « médiation » et de « médiation numérique » en parallèle à celui de « médiation culturelle ». Ces nouveaux termes font référence à l'évolution des technologies qui servent aujourd'hui d'intermédiaire entre les contenus et le public. Nous développerons ultérieurement cette question de médiation numérique.

Cependant, dans ce mémoire, il est plutôt question de la médiation de contenu qui est l'un des types de médiation sur lequel se base la médiation culturelle. En effet, comme l'évoquent Serge Chaumier et François Mairesse, « A la *médiation des contenus*, on associe généralement les spécialistes des matières qui leur sont liées et que l'on trouve chez les scientifiques (pour les centres de sciences) et les conservateurs-historiens de l'art ou muséographes (dans les musées), les archivistes ou les bibliothécaires »<sup>20</sup>. Celle-ci se compose des trois éléments suivants : les archives, l'utilisateur et l'archiviste en tant que médiateur.

Les archives sont peu accessibles directement, physiquement ou intellectuellement, par tout un chacun. De ce fait, la présence d'un médiateur est nécessaire pour établir un lien entre l'archive et l'utilisateur. Comme l'évoque Amandine Contet, directrice adjointe des Archives départementales (AD) du Loiret, « Je vois vraiment le métier d'archiviste comme un rôle de médiateur. C'est lui qui doit expliquer les documents, les contextualiser pour que les documents puissent ensuite être utilisés au

<sup>19</sup> FAVIER, Jean, NEIRINCK, Danièle. *La pratique archivistique française*. 2008. p. 421.

<sup>20</sup> FAVIER, Jean, NEIRINCK, Danièle, *Op. Cit.*, p. 171.

mieux pour toutes sortes de recherches »<sup>21</sup>. L'archiviste a ainsi pour rôle de conseiller, de guider et d'accompagner les usagers, mais également de les aider à rentrer dans un monde composé de codes propres aux services d'archives, aux salles de lecture, et pas nécessairement intuitif la première fois qu'ils viennent. Ainsi que le dit Louis Faivre d'Arcier<sup>22</sup>, directeur des Archives municipales (AM) de Lyon, « il y a l'aspect aussi médiation [...] parce que la plupart des utilisateurs des archives ont du mal avec les archives, l'approche est compliquée, même notre langage d'archiviste est compliqué. Donc il y a un travail de médiation important ». Par ailleurs, une enquête nationale sur les publics des archives communales et départementales en 2001 ainsi qu'une autre menée en 2006-2007 aux Archives départementales de Maine-et-Loire<sup>23</sup> soulignent « le haut degré d'attente du lectorat en termes d'aide à la recherche, de formation au maniement des archives, d'initiation aux techniques archivistiques de base<sup>24</sup> ». De son côté, Anne-Marie Delattre<sup>25</sup>, responsable du pôle médiation et accès aux documents des Archives municipales de Lyon, évoque une prise de conscience des archivistes de leur rôle de médiateur autre que celui de médiateur culturel, axée sur les ateliers, les visites et les expositions. Cela les amène dès lors à devoir repenser leur approche des usagers en employant notamment un langage plus simplifié pour mieux se faire comprendre et donc « éviter de parler archivistique à des gens qui ne comprennent pas ce qu'est une cote, un délai de communicabilité, une dérogation ».

De la médiation de contenu directe, c'est-à-dire en présence de l'archiviste, il en découle dès lors le développement d'une interaction entre celui-ci et l'utilisateur qui vont alors pouvoir échanger sur la recherche de l'utilisateur. Comme l'a mentionné Sophie Boudarel, généalogiste professionnelle, « chaque département a sa particularité historique et l'archiviste connaît ses fonds »<sup>26</sup> pouvant dès lors, en tant qu'expert, conseiller des pistes de recherche auxquelles l'utilisateur n'aurait pas pensé. D'un autre côté, ainsi que l'a exprimé Anne-Marie Delattre, l'archiviste va apprendre de l'utilisateur, mais aussi avec lui, car d'une part les questions des usagers vont permettre à l'archiviste de creuser les inventaires, d'en apprendre plus sur les fonds, et donc de s'améliorer et, d'autre part, l'utilisateur peut apporter des connaissances sur l'histoire locale, par exemple, échappant à

<sup>21</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

<sup>22</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>23</sup> L'enquête de 2006-2007 aux Archives départementales de Maine-et-Loire a été réalisée par les étudiants du master histoire et métiers des archives d'Angers (promotion 2006-2007), sous la direction de Patrice Marcilloux.

<sup>24</sup> MARCILLOUX, Patrice. *A l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*. 2009. p. 50.

<sup>25</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 13/02/2020.

<sup>26</sup> Entretien téléphonique réalisé le 04/06/2020.

ce jour à l'archiviste <sup>27</sup>.

Une médiation indirecte s'effectue également à travers des outils mis à la disposition des usagers pour comprendre aussi bien comment sont structurés les fonds et faciliter la recherche que la manière dont fonctionne un service d'archives. Dans ces outils de médiation, nous retrouvons donc aussi bien les instruments de recherche que les fiches d'aide à la recherche que le règlement de la salle de lecture ou les explications sur le fonctionnement du service d'archives.

Enfin, une dernière notion est à déterminer : la diffusion. Avec l'évolution des technologies et en particulier l'arrivée d'Internet, de nouvelles possibilités de diffusion beaucoup plus larges apparaissent. La diffusion est définie comme l'« action de propager une idée, des connaissances, des techniques ou de distribuer un bien dans un large public et [le] résultat de cette action »<sup>28</sup>. Nous retrouvons la mention de cette action dans l'*Abrégé d'archivistique* publié en 2012 comme titre d'une sous-partie dans la section « Valorisation des archives » ainsi que nous l'avons évoqué précédemment. Elle regroupe les notions de communication et de médiation numérique. Cependant le terme de communication a ici une signification différente de celle que nous avons vue auparavant. Elle est dans ce sens l'outil qui permet de faire connaître les archives et les actions de valorisation mises en place dans le service d'archives notamment en en parlant dans les médias afin d'attirer le public. Quant à la médiation numérique, elle concerne les outils numériques utilisés comme intermédiaires pour communiquer les archives et avec le public des Archives. Ils permettent aujourd'hui une diffusion beaucoup plus dynamique et interactive. Le premier outil, qui est à présent devenu une généralité pour les services d'archives, est le site Internet. En effet, certains services d'archives ont commencé à développer leur site Internet dès la fin des années 1990, et, actuellement, quasiment chaque service d'archives possède son propre site Internet. Ceux-ci sont à la fois des outils pour communiquer sur ce qui se passe aux Archives (les conférences, les ateliers, les expositions, etc.), et à la fois, au sens que nous avons défini plus haut, des outils pour communiquer à distance des documents d'archives dans leur version numérisée et pour mettre à disposition des ressources d'informations utiles afin d'aider les usagers dans leurs recherches. Il est souvent vu comme un prolongement des Archives. Le second outil

<sup>27</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 13/02/2020.

<sup>28</sup> Extrait du *CNRTL* en ligne consulté le 13/07/2020 : <https://www.cnrtl.fr/definition/diffusion>.

est les réseaux sociaux. Il n'est utilisé que par certains services d'archives car il demande un investissement régulier et, de ce fait, des moyens financiers et humains dédiés à celui-ci pour qu'il soit efficace, ce qui n'est pas à la portée de tous. L'intérêt de cet outil est de pouvoir diffuser l'information à un public beaucoup plus large et d'établir une interactivité avec de nouveaux types de public.

Ainsi, la communication consiste en l'ensemble des actions et moyens mis en place pour mettre les archives à la disposition des usagers, mais également en la médiation auprès de ceux-ci par l'archiviste sur les archives elles-mêmes. Elle s'effectue aujourd'hui, à l'ère du numérique, de différentes manières. Enfin, elle peut aussi comprendre un autre aspect. Celui-ci a été évoqué par le directeur des Archives municipales de Lyon, Louis Faivre d'Arcier, disant que la communication, autre que l'obligation de base de mettre des documents à la disposition des citoyens, peut être aujourd'hui de pousser de plus en plus l'information vers les utilisateurs, c'est-à-dire de leur faire découvrir des fonds, des ressources dont ils ignorent l'existence et qui permettront soit d'aider un usager dans ses recherches, soit d'attirer de nouvelles personnes. En effet, ainsi que Louis Faivre d'Arcier l'a mentionné, « si on s'en tenait au service de base, finalement, on aurait très peu de demandes je pense »<sup>29</sup>.

## II – LE PUBLIC DES ARCHIVES : TOUT UN CHAMP LEXICAL

L'un des principaux acteurs des relations évoquées dans ce mémoire est l'« usager » d'un service d'archives. Il semble dès lors nécessaire de s'attarder sur ce que nous entendons derrière ce terme, mais également sur tous les autres termes utilisés par les archivistes pour désigner le public d'un service d'archives tels que lecteur, utilisateur, généalogiste, etc. Cela nous permettra également de mettre en évidence les nouveaux termes apparus avec le numérique.

Tout d'abord, d'après le *Dictionnaire Larousse*, le public est défini comme un « ensemble de la population, des usagers d'un service »<sup>30</sup>, et donc ici d'un service d'archives<sup>31</sup>. Ainsi, « public » peut être considéré comme un terme global qui désigne à

---

<sup>29</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>30</sup> Extrait du *Dictionnaire Larousse* en ligne consulté le 06/04/2020 : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/public/64956?q=public#64228>.

<sup>31</sup> Ce terme est défini par le *Dictionnaire de terminologie archivistique* ([https://francearchives.fr/file/4575c619ab1e1e738d81d2249ff8dd4115a3d8cb/ARCHIVES\\_DE\\_FRANCE\\_Dictionnaire\\_de\\_terminologie\\_archivistique.pdf](https://francearchives.fr/file/4575c619ab1e1e738d81d2249ff8dd4115a3d8cb/ARCHIVES_DE_FRANCE_Dictionnaire_de_terminologie_archivistique.pdf)). Mais, comme celui-ci date de 2002, nous estimons que la définition donnée ne convient pas, car il ne prend

la fois toutes les personnes qui se rendent aux archives physiquement et à la fois celles qui naviguent sur leur site Internet et/ou utilisent les médias sociaux. Ces dernières sont, par ailleurs, qualifiées de public « virtuel ». Le terme « public » peut également être employé au pluriel, « les publics ». Généralement, cela fait référence à l'ensemble des types de public que nous rencontrons aux Archives. Selon le contexte, nous pouvons distinguer que le terme « publics » peut être employé de deux manières différentes. D'une part, à un niveau de granularité large, il désigne quatre types de public : le public scolaire, le public dit « culturel », c'est-à-dire les personnes qui viennent pour voir une exposition ou bien visiter les archives et qui pourrait être défini comme des visiteurs, le public qui vient assister aux conférences et enfin les usagers. D'autre part, à un niveau de granularité plus fin, il fait référence aux différents types d'usagers que nous allons développer ci-après.

Avant l'arrivée du numérique, il existait déjà de nombreux termes pour désigner les personnes qui fréquentaient les salles de lecture chacun étant un synonyme de l'autre : chercheur, lecteur, clientèle et usager.

Les usagers ont été généralement répartis selon trois grandes catégories faisant référence à celles retrouvées en salle de lecture : les scientifiques, les amateurs et les agents des administrations (ou services versants)<sup>32</sup>.

Les scientifiques regroupent les professeurs et les chercheurs universitaires ainsi que les étudiants universitaires travaillant sur des exposés, des mémoires ou des thèses et qui sont, pour la plupart, des étudiants qui suivent un cursus d'histoire.

Les amateurs, eux, rassemblent les personnes qui, d'une part, sont là pour des raisons juridiques et, par conséquent, ne se rendent aux archives qu'une seule fois et, d'autre part, les personnes qui viennent pour leurs loisirs ou centres d'intérêts. Nous avons donc dans cette catégorie, les généalogistes, qui représentent une grande partie des usagers à partir des années 1970, les journalistes, les documentaristes, les urbanistes, les érudits locaux, les citoyens lambda venus chercher un droit ou une information, les curieux, les nostalgiques du passé et enfin les « inclassables ».

Par agents des administrations, nous comprenons les services producteurs qui ont besoin de consulter un dossier versé au service d'archives.

---

pas en compte les évolutions numériques.

<sup>32</sup> FOURNIÉ, Pierre. La connaissance des publics des archives : bilans statistiques, analyses et prospectives. dans *A l'écoute des publics des archives*. 2009. p.20.

Ainsi, les usagers étaient classés selon le type de recherche qu'ils effectuaient.

Cependant, avec la mise en ligne des archives numérisées et des instruments de recherche, mais également avec l'utilisation des réseaux sociaux et l'apparition de nouveaux moyens de communication, de nouveaux termes apparaissent distinguant dès lors non plus les usagers selon le type de recherche qu'ils effectuent, mais par rapport à la distance qui sépare les usagers des archives, c'est-à-dire par rapport au lieu où ils consultent les archives. En effet, les usagers physiques qui se rendent sur place pour consulter les archives gardent le nom de « lecteurs » et ceux qui le font à distance *via* Internet sont appelés les « internautes ». Cela entraîne une nouvelle répartition des publics d'archives distinguant alors trois catégories : le lecteur, l'internaute et le public des activités culturelles<sup>33</sup>. Par ailleurs, des termes spécifiques ont émergé pour désigner les généalogistes qui, pour la plupart, font une grande partie de leur recherche en ligne, les « généanauts »<sup>34</sup> ou les « généalonauts »<sup>35</sup>. Le second est toutefois beaucoup moins usité. Sur le même principe, le terme « usager » se différencie aussi de celui d'« utilisateur », ce dernier pouvant être considéré comme un synonyme d'« internaute ». D'ailleurs, nous pouvons penser que cette distinction est récente, mais Paul Conway, dès 1986, la faisait déjà en utilisant l'expression d'« usagers indirects » pour désigner « les personnes qui peuvent ne jamais visiter un service d'archives, mais utilisent l'information archivistique indirectement »<sup>36</sup>. Ainsi, comme l'explique Anne Klein, « Ce que Conway appelait des usagers indirects deviennent finalement les premiers utilisateurs des archives dans la société numérique<sup>37</sup> ».

De plus, avec l'essor des pratiques collaboratives numériques, d'autres désignations apparaissent tel que contributeur ou collaborateur montrant par la même occasion le changement de position de l'utilisateur par rapport à l'archiviste.

Par ailleurs, si le terme de « lecteur » est bien spécifique pour désigner le public qui fait des recherches en salle de lecture, les termes d'« usager » et de « chercheur » sont utilisés aussi bien pour qualifier le lecteur que l'internaute. Quant au terme de

<sup>33</sup> Service Interministériel des Archives de France. *Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services publics d'archives (2013-2014)*. p. 9.

<sup>34</sup> BEAUCARNOT, Jean-Louis. *La généalogie* [en ligne]. 2003. 128 p.

<sup>35</sup> CIOSI, Laure. *Rapport sur la politique des publics dans les services d'archives*. 2012. p.5.

<sup>36</sup> CONWAY, Paul. Facts and Frameworks : An approach to Studying the Users of Archives. *The American Archivist*, 49.4 (1986), p. 396.

<sup>37</sup> KLEIN, Anne. Archives, communauté et partage : l'archiviste dans la société numérique. dans *L'archiviste dans quinze ans : nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis*. 2015. p.56.

« clientèle », il est aujourd'hui rarement utilisé.

Par conséquent, au vu de cette multitude de termes pour désigner le public d'un service d'archives, nous emploierons les mots « usager » ou « chercheur », et non « public », pour désigner l'ensemble des personnes utilisant les archives, qu'elles le fassent en présentiel au service d'archives ou bien en ligne depuis un ordinateur. En effet, le terme « usager » vient du verbe latin « *uter* » se traduisant par « se servir de », et donc désigne les personnes se servant, utilisant les archives pour diverses raisons : recherche scientifique, administrative ou informationnelle. Quant aux usagers qui consultent les archives en ligne ou utilisent des outils mis en place par les Archives *via* Internet, nous les désignerons par les termes d'« internaute » ou d'« utilisateur ».

### **III – TERRAIN D'ENQUÊTE : QUI ? QUOI ? OÙ ? COMMENT ?**

Après avoir défini les différentes notions importantes associées à notre questionnement, nous expliciterons dans cette partie le périmètre de notre étude. Afin de trouver des éléments quant à la question posée dans ce mémoire, différentes enquêtes ont été réalisées, l'une sous la forme d'entretiens, l'autre sous la forme d'une analyse d'un corpus de sites Internet.

#### **A/ Les entretiens**

Au vu de la problématique de ce mémoire, il nous a semblé obligatoire d'interroger directement les personnes concernées, c'est-à-dire les archivistes et les usagers. C'est ainsi que quatre entretiens ont été réalisés avec des archivistes provenant de trois services d'archives différents : les Archives municipales de Lyon, les Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon et les Archives départementales du Loiret. Deux autres entretiens ont été effectués avec deux types d'usagers : l'un avec une historienne, Caroline Muller, et l'autre avec une généalogiste professionnelle, Sophie Boudarel. Vous trouvez dans le tableau ci-dessous tous les éléments concernant les entretiens réalisés au cours de notre étude :

	Nom	Service d'archives	Poste	Type d'entretien	Date de l'entretien
Archivistes	Louis Faivre d'Arcier	Archives municipales de Lyon	Directeur (en poste depuis 2015)	Entretien sur place	14/02/2020
	Anne-Marie Delattre	Archives municipales de Lyon	Responsable du pôle médiation et accès aux documents des Archives municipales de Lyon	Entretien sur place	13/02/2020
	Amandine Contet	Archives départementales du Loiret	Directrice adjointe (en poste depuis 2011)	Entretien téléphonique	10/04/2020
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isabelle Flattot</li> <li>• Laurence Hugot</li> <li>• Claire Di Mascio</li> </ul>	Archives départementales du Rhône	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef du service informatique documentaire</li> <li>• Community manager</li> <li>• Archiviste dans l'équipe informatique-documentaire</li> </ul>	Questionnaire par écrit	04/2020
Usagers	Sophie Boudarel	/	Généalogiste professionnelle	Entretien téléphonique	04/06/2020
	Caroline Muller	/	Maître de conférences à l'université Rennes 2 en Histoire contemporaine	Entretien téléphonique	08/06/2020

Les réponses à ces entretiens ont permis de fournir des pistes ainsi que des éléments sur lesquels appuyer notre réflexion. Elles recouvrent l'ensemble des points abordés. C'est pourquoi nous nous y référerons tout au long de notre mémoire.

Vous trouverez en annexe les deux questionnaires élaborés pour les entretiens : un pour les archivistes et un pour les usagers<sup>38</sup>. Ils ont été réalisés à partir des questions de recherche définies et des premières lectures effectuées. Avant d'être utilisés, ils ont été vus par notre directrice de mémoire ce qui a amené à la reformulation et à la précision de certaines questions. Après le premier entretien avec un archiviste, le questionnaire a été complété avec d'autres questions à propos de certains sujets qui ont été abordés afin de pouvoir les soumettre aux archivistes interrogés par la suite.

## **B/ Étude d'un corpus de sites Internet de services d'archives publics**

Pour notre corpus de sites Internet de services d'archives, nous avons choisi d'analyser ceux des institutions où sont en poste les archivistes qui ont été interrogés : les

<sup>38</sup> Annexes 1 et 2

## PREMIÈRE PARTIE – TERMINOLOGIE ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D'ENQUÊTE

Archives municipales de Lyon, les Archives départementales du Rhône et les Archives départementales du Loiret. L'intérêt de ce choix était de pouvoir mettre en lien les éléments analysés avec les réponses obtenues lors des entretiens avec les archivistes. Cette analyse a consisté à étudier la manière dont les services d'archives communiquent les archives numérisées, présentent la recherche dans les archives numérisées ou bien dans les instruments de recherche en ligne, par quels moyens la médiation est effectuée par l'archiviste pour permettre aux usagers virtuels de faciliter leur recherche et leur compréhension du système d'organisation des archives. Celle-ci sera développée dans notre troisième grande partie.

En dehors de notre étude, d'autres services d'archives seront bien évidemment mentionnés issus de nos lectures et notamment de *La Gazette des Archives*, revue professionnelle de l'Association des archivistes français qui présente les réflexions et expériences d'archivistes français.

## DEUXIÈME PARTIE – ÉTABLISSEMENT D’UNE RELATION : RETOUR DANS LE PASSÉ

---

« La loi du 7 messidor an II donnait aux archivistes un public »<sup>39</sup>, déclare Martine Cornède. A partir de ce moment, les archivistes mettent en place des moyens pour accueillir les chercheurs et pour permettre la recherche dans les archives, mais c'est aussi le début de la publication de nombreux textes législatifs régissant la communication des archives aux citoyens. Ainsi, nous commencerons par présenter les différentes étapes qui ont conduit à la communication des archives telle que nous la connaissons aujourd'hui et, parallèlement, nous verrons quand et comment sont apparus les différents usagers de la salle de lecture. Ensuite, nous ferons un détour par la salle de lecture, seul lieu dévolu à la communication des archives pendant presque deux siècles et dans lequel les archivistes et les chercheurs se sont côtoyés directement. Enfin, nous avons décidé de détailler plus particulièrement les relations des archivistes avec les scientifiques et les généalogistes car ce sont les usagers les plus présents en salle de lecture et ceux qui les fréquentent le plus régulièrement.

### I – BRÈVE HISTOIRE DE LA COMMUNICATION DES ARCHIVES AUX CITOYENS

L'intérêt de cette partie est de présenter un bref historique de l'évolution de la communication des archives notamment à travers les textes législatifs car celle-ci est inhérente à la relation entre l'archiviste et l'utilisateur et permet donc de comprendre son développement. C'est la raison pour laquelle il semble important de remonter aux prémices de la communication des archives. En effet, la communication des archives mise en avant dans les quatre grands principes de l'archivistique française et telle que nous l'entendons actuellement est finalement assez récente si nous la comparons au temps d'existence des archives. Elle a dû longuement mûrir pour en arriver là.

La pratique de conservation des archives voit le jour il y a environ trois millénaires au Proche-Orient. Elle avait pour but de permettre au souverain en place d'assurer sa légitimité et de protéger ses droits et ses intérêts.<sup>40</sup> Les archives avaient donc une fonction essentiellement juridique, c'est-à-dire une valeur de gestion, notamment pour le pouvoir

---

<sup>39</sup> CORNEDE, Martine. Le public et l'archiviste. *La Gazette des archives*. 2007-3, p. 127.

<sup>40</sup> ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. 1994 Préface.

mis en place ainsi que l'explique Henri-Robert Bautier : « Le reste, tout ce qui est de valeur éphémère et qui ne peut servir à établir un droit, sera rapidement éliminé »<sup>41</sup>. Ce n'est qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle avec la Révolution française que la valeur des archives commence à évoluer en France. En effet, la définition des archives dans l'*Encyclopédie* de 1751 nous montre qu'à ce moment-là seul le caractère juridique des archives fait l'intérêt des archivistes : « se dit d'anciens titres ou chartres qui contiennent les droits, prétentions, privilèges et prérogatives d'une maison, d'une ville, d'un royaume »<sup>42</sup>. Jusqu'à cette période, la communication des archives reste très limitée. Aucun citoyen ou chercheur ne pouvait accéder aux archives, seules les personnes avec une autorité élevée le pouvaient voire, à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle avec la naissance des archives d'État, uniquement le roi ou une personne ayant une autorisation de celui-ci les rendant ainsi totalement secrètes. Par ailleurs, les archivistes tels que nous les entendons aujourd'hui n'existaient pas vraiment, mais, dès l'Antiquité, il y avait tout de même des personnes qui assuraient des fonctions semblables : préparation, traitement, repérage et conservation des documents produits par les administrations.<sup>43</sup> Le premier pas vers une communication à un public plus large se produit lors de la Révolution française où émerge le droit pour tout citoyen de consulter les archives. Donc, suite à la Révolution, on « instaura un nouveau régime archivistique qui a placé les archives sous l'égide de la Nation toute entière et plus seulement de l'État : les archives devenaient ainsi un bien de la Nation et non la seule prérogative du pouvoir étatique »<sup>44</sup>. Elles n'étaient plus considérées comme un secret d'État. Nous voyons donc apparaître à travers cette volonté les prémices de l'idée de transparence administrative. A ce moment-là se développe alors une compréhension du « pouvoir » que renferment les archives, leur importance dans l'exercice du gouvernement et donc leur utilité pour assurer la protection des droits et des intérêts du peuple. Le fait de pouvoir accéder à celles-ci « devient le signe du pouvoir du peuple »<sup>45</sup>.

Tous ces changements sont mis en application notamment avec la promulgation de la loi du 7 messidor An II (24 juin 1794). Ce texte de loi, considéré comme le véritable fondement de l'archivistique française, fait écho à l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « La Société a le droit de demander compte à tout

<sup>41</sup> BAUTIER, Henri-Robert. Les archives. dans *L'Histoire et ses méthodes*. 1961. p. 1125.

<sup>42</sup> DIDEROT, Denis, D'ALEMBERT, Jean Le Rond. Archives. dans *Encyclopédie ou Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers*. p. 619.

<sup>43</sup> ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. 1994. p. 25.

<sup>44</sup> MÜLLER, Bertrand. Les archives au futur : entre politique et économie. dans *L'archiviste dans quinze ans : nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis*. 2015. p.24.

<sup>45</sup> ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. 1994. préface & p. 9.

Agent public de son administration »<sup>46</sup>. Il proclame dans son premier article la création d'un dépôt pour centraliser les archives de la République, c'est-à-dire les Archives nationales (AN) qui avait déjà été évoqué par le décret du 7 septembre 1790, ainsi que la libre communication des documents d'archives aux citoyens tel que le formule son article 37 : « Tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment ; elle leur sera donnée sans frais et sans déplacement, et avec les précautions convenables de surveillance »<sup>47</sup>. Il établit également trois principes qui seront revus ultérieurement : l'affirmation du caractère public de tous les documents, l'exclusion des communications avec déplacement et l'accès réservé seulement aux citoyens français.<sup>48</sup> C'est alors que les principes et les actions de communication des archives commencent à être abordés car, à partir de cet instant, les archives seront décrites et leur existence sera connue d'un plus grand nombre de personnes. En effet, auparavant, la dissémination des archives dans toute la France ne permettait pas d'établir une description de l'ensemble des fonds et donc de les mettre à disposition.

Par ailleurs, en ce qui concerne la centralisation des archives, Jean-Yves Rousseau et Carol Couture expliquent que « les archives proprement dites ne seront jamais toutes centralisées à Paris, mais la mise en place d'archives départementales<sup>49</sup> et des Archives nationales de France à Paris constitue l'expression de cette centralisation sinon physique du moins administrative »<sup>50</sup>. Quoiqu'il en soit, cela aboutit tout de même à la création d'un réseau archivistique national.

Cette belle promesse de ce projet de nature républicaine de mise à disposition des archives a cependant mis du temps à être tenue. En effet, au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, il est fait mention de plusieurs décisions qui vont à l'encontre de certains éléments mentionnés dans la loi du 7 messidor An II.

Pour commencer, durant toute la période de l'Empire, la consultation aux Archives

---

<sup>46</sup> Extrait du site Légifrance consulté le 18/03/2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789#:~:text=Les%20hommes%20naissent%20et%20demeurent,Art.&text=Ces%20droits%20sont%20la%20libert%C3%A9,la%20r%C3%A9sistance%20%C3%A0%20l'oppression.>

<sup>47</sup> Extrait du site Legilux : consulté le 18/03/2020 : <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1794/06/25/n1/jo>

<sup>48</sup> Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. 1970 p. 296.

<sup>49</sup> Loi du 5 brumaire An V (26 octobre 1796), qui est à l'origine de la création d'un service d'archives par département.

<sup>50</sup> ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. 1994 p. 20.

nationales nécessitait l'autorisation du ministre de l'Intérieur. Par ailleurs, du côté des Archives départementales « la venue d'un lecteur était un événement »<sup>51</sup>. Ensuite, le premier arrêté du 6 mai 1812, concernant les recherches et les communications de pièces d'archives, instaure le principe de la demande de recherche. La demande de recherche consistait à cette époque à inscrire sur le bulletin du lecteur sa demande<sup>52</sup>. Elle était alors transmise aux archivistes qui l'étudiaient pour ensuite leur fournir une réponse. Ce texte met également en évidence que non seulement les archives n'étaient pas consultables directement dans le sens où l'utilisateur ne pouvait pas consulter l'original et qu'une rémunération lui était demandée pour lui fournir un extrait matériel de l'archive (copie). En outre, la demande de recherche n'était pas gratuite et faisait donc l'objet du paiement d'un droit<sup>53</sup> contrairement à ce qui était mentionné dans la loi du 7 messidor An II. Le citoyen, contrairement à aujourd'hui, n'effectuait pas lui-même ses recherches. Cependant, fournir un extrait matériel était coûteux à la fois pour les usagers et pour les institutions en matière de personnel. C'est la raison pour laquelle au fur et à mesure que le temps passe, cette pratique va être petit à petit abandonnée au profit de la consultation des originaux (consultation directe) surveillée dans un premier temps dans un bureau nommé le « bureau des renseignements », puis dans une salle de lecture à partir de la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette consultation directe est évoquée ultérieurement comme principe dans les articles 78 à 80 du règlement du 15 novembre 1846<sup>54</sup> qui aboutit quelques années plus tard à la création de la première salle de lecture. En revanche, ce règlement instaure le principe de la non-communication des inventaires qui était déjà en vigueur de manière non officielle. S'ajoute à ceci le décret du 22 novembre 1855 qui évoque les conditions pour délivrer les expéditions des archives de l'Empire ainsi que leur mode de communication et qui ne correspondent pas à celles mentionnées dans la loi du 7 messidor An II<sup>55</sup>. Enfin, comme l'explique clairement Krzysztof Pomian dans son article : « Malgré l'article 37 de la loi du 7 messidor an II, les Archives nationales étaient presque fermées ; selon le règlement de 1856, pour avoir droit à la communication immédiate de documents demandés ou à un refus motivé, il fallait être fonctionnaire public, membre ou lauréat de l'Institut, docteur d'une faculté, archiviste-paléographe ou

---

<sup>51</sup> SANTONI, Pierre. Archives et violence. A propos de la loi du 7 messidor an II. *La Gazette des archives*. 1989. p. 213.

<sup>52</sup> MAHIEU, Bernard. Le service des renseignements aux Archives nationales. *La Gazette des archives*. 1951. p. 30-31

<sup>53</sup> CORNU, Marie, NOUGARET, Christine, POTIN, Yann, *et al.* 1979, *Genèse d'une loi sur les archives*. 2019. p.40.

<sup>54</sup> CORNU, Marie, NOUGARET, Christine, POTIN, Yann, *et al.*, Op. cit., p.41.

<sup>55</sup> CORNU, Marie, NOUGARET, Christine, POTIN, Yann, *et al.*, Op. cit., p.110.

élève de l'Ecole des Chartes. C'est seulement en 1887<sup>56</sup> que le droit de consulter des documents vieux de plus de cinquante ans fut accordé à quiconque en faisait la demande<sup>57</sup> ». Ainsi, nous constatons qu'il a fallu presque un siècle après la promulgation de la loi de messidor pour que n'importe quel citoyen puisse avoir réellement libre accès aux archives communicables. Par ailleurs, nous voyons apparaître ici les deux premières catégories d'utilisateurs autorisés à consulter les archives : les agents de l'administration et les scientifiques composés de chercheurs, de professeurs et d'étudiants.

Il est à noter que la seconde catégorie d'utilisateurs mentionnée, les scientifiques, est assez récente à ce moment-là. Effectivement, ce n'est qu'à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle que les archives vont devenir des matériaux importants pour le travail des historiens et donc que « se crée ce lien étroit entre histoire et archives »<sup>58</sup>. Cette nouvelle considération pour les archives découle de plusieurs phénomènes. Pour commencer, à cette époque, les mouvements nationaliste et romantique voient le jour développant dès lors un intérêt pour le passé et donc un retour aux sources existantes<sup>59</sup>. Ensuite, en 1830, l'histoire est considérée comme une véritable science et elle est enseignée en tant que discipline universitaire. Par conséquent, les archives adoptent une nouvelle valeur, qui est estimée comme secondaire par rapport à celle de gestion : une valeur patrimoniale. Elles ont une fonction de témoignage. Elles deviennent les sources privilégiées de l'histoire et sont donc utilisées en dehors de la finalité pour lesquelles elles ont été produites et par des personnes externes aux producteurs. Nous assistons alors à une « dépolitisation des archives au service d'une patrimonialisation de la mémoire nationale au service de l'histoire », ainsi que l'explique Bertrand Müller<sup>60</sup>. Le dépôt d'archive est considéré comme le « grenier de l'histoire » dans les années 1880<sup>61</sup>. De cette nouvelle utilisation des archives apparaissent des textes réglementaires pour gérer et restreindre la communication de certaines d'entre elles en définissant des délais de communicabilité et des formalités particulières pour avoir accès aux documents car, à l'origine, la loi de messidor a été établie pour que le citoyen puisse effectuer des recherches à des fins utilitaires, sans penser que les archives puissent ultérieurement avoir une autre fonction

<sup>56</sup> Arrêté du 16 mai 1887, article 53 : « A moins de réserves faites par les ministères et administrations, les documents ayant plus de 50 ans de date sont librement communiqués au public ». D'après ERMISSE, Gérard. Questions mises à l'étude pour 1967 : « La communication des documents aux publics. *La Gazette des archives*. 1966. p. 295.

<sup>57</sup> POMIAN, Krzysztof. Patrimoine et identité nationale, *Le Débat* [en ligne], 2010/2.

<sup>58</sup> ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. 1994 p. 12.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> MÜLLER, Bertrand. Les archives au futur : entre politique et économie. dans *L'archiviste dans quinze ans : nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis*. 2015. p. 25.

<sup>61</sup> HILDESHEIMER, Françoise. ARCHIVE. *Encyclopædia Universalis*.

que celle juridique<sup>62</sup>. C'est donc à partir de la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle que s'établissent les premières relations entre archivistes et historiens.

Ce n'est qu'à partir des années 1930 que la loi du 7 messidor An II commence à être réellement respectée<sup>63</sup>. Mais jusqu'en 1945, l'archiviste conserve encore cet état d'esprit qu'il a pour mission « la garde du trésor » qu'il doit analyser pour réaliser des inventaires et, généralement, il ne souhaitait pas prolonger ses contacts avec les usagers bien que, dans le numéro 12 de *La Gazette des archives* publié en 1936, il soit mentionné que le travail de l'archiviste consiste à « répondre aux demandes écrites et orales et de mettre notre expérience au service de tous nos lecteurs »<sup>64</sup>. En effet, comme l'explique Elisabeth Verry : « Ce n'est en effet qu'après 1945 que s'ouvre peu à peu le cabinet de l'archiviste, qui jusqu'à cette date, hormis dans une certaine mesure aux Archives nationales, n'était consacré qu'à l'étude, et où le visiteur était admis avec réserve, et vite considéré, s'il s'attardait à demander quelques conseils, comme un importun »<sup>65</sup>.

Dans les années 1960, émerge une volonté d'accéder aux documents gouvernementaux et donc nous retrouvons cette idée de transparence administrative dont les balbutiements avaient commencé à voir le jour suite à la Révolution française. Celle-ci découle de trois constatations : « le public, mieux éduqué a le « droit de savoir » ; l'administration, critiquée pour son goût du secret, a intérêt à améliorer son image en ouvrant ses dossiers ; l'accès à l'information détenue par l'administration est un moyen de faire adhérer l'opinion aux projets collectifs »<sup>66</sup>.

Au début des années 1970, commence alors une réflexion ayant pour but l'élaboration d'une nouvelle loi sur les archives. Plusieurs raisons ont poussé à cette décision. Tout d'abord, selon une note de 1972 du directeur général des Archives de France, Guy Duboscq, « le droit alors en vigueur serait le produit de textes anciens et épars qu'il conviendrait de réunir en un seul texte qui les moderniserait »<sup>67</sup>, car, rappelons-le, le dernier texte de loi concernant les archives date d'il y a presque deux cents ans et, entre-temps, de nombreux décrets, arrêtés et règlements ont été établis.

---

<sup>62</sup> Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. 1970. p. 297

<sup>63</sup> CORNU, Marie, NOUGARET, Christine, POTIN, Yann, *et al.* 1979, *Genèse d'une loi sur les archives*. 2019. p.115.

<sup>64</sup> Rôle de l'archiviste. *La Gazette des archives*. 1936. p. 138.

<sup>65</sup> VERRY, Elisabeth. Introduction : approche de l'évolution du lectorat dans les services publics d'archives de 1968 à 2007. *A l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*. 2009. p. 11.

<sup>66</sup> Extrait du site de la CADA consulté le 10/07/2020 : <https://www.cada.fr/lacada/lhistorique-de-la-loi>.

<sup>67</sup> CORNU, Marie, NOUGARET, Christine, POTIN, Yann, *et al.*, *Op. cit.*, p. 155.

Ensuite, des rapports et avis du Conseil d'État sur ce projet de loi indiquent que « en définitive, le principal motif [de l'adoption de cette loi] est un besoin de regroupement, d'unification, de clarification des dispositions fondamentales sur les archives publiques et privées. Son intérêt didactique l'emporte sur son intérêt juridique »<sup>68</sup>. C'est en effet dans cette loi qu'est défini au niveau du droit ce que sont les archives publiques. Donc cette loi devait mettre à jour le droit des archives afin de l'adapter à la société actuelle, c'est-à-dire en prenant en compte les innovations technologiques, les mutations institutionnelles, mais également la volonté de transparence des administrations tout en conciliant la protection de la vie privée des citoyens<sup>69</sup>. Cette loi voit alors le jour le 3 janvier 1979. Comme l'explique Marie Cornu, dans son article, cette loi « rassemble autour d'une notion générique d'archives englobant documents publics et privés les règles spéciales touchant à l'ensemble de la chaîne opératoire, de la collecte à la diffusion des documents d'archives, en passant par la question de leur acquisition, de leur sélection, de leur protection, de leur conservation »<sup>70</sup>. De plus, à travers ce texte législatif sont évoquées les deux fonctions essentielles des archives, celle de justifier un droit et celle de fournir des matériaux pour la recherche. Il donne également une définition des archives publiques et établit des délais de communicabilité en fonction du degré de sensibilité de l'information contenue dans le document d'archives<sup>71</sup>, c'est-à-dire trente ans pour le délai de droit commun et entre soixante et cent ans pour les délais spéciaux. En définitive, elle abroge dans son article 33, les trois textes législatifs datant de la Révolution : le décret du 7 septembre 1790, la loi du 7 messidor an II et la loi du 5 brumaire an V.

Il est intéressant de constater qu'à la même période deux autres lois importantes en relation avec les archives ont été promulguées : la loi du 17 juillet 1978, dite la loi CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) qui concerne une catégorie des archives publiques, les documents administratifs, contrairement à celle de 1979 qui s'intéresse aux archives publiques en général, et la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés concernant le traitement automatisé des données personnelles.

Toutefois, suite au rapport Braibant de 1996 sur le droit des archives, cette loi du 3 janvier 1979 sur les archives a été révisée par celle du 15 juillet 2008 et complétée par

---

<sup>68</sup> CORNU, Marie, NOUGARET, Christine, POTIN, Yann, *et al*, *Op. cit.*, p. 156.

<sup>69</sup> CORNU, Marie. Faut-il réviser le droit des archives ? dans *Pouvoirs*, 2015/2. p. 49.

<sup>70</sup> CORNU, Marie, *Op. cit.*, p. 50.

<sup>71</sup> CORNU, Marie, *Op. cit.*, p. 53.

l'ordonnance du 29 avril 2009. Le changement le plus marquant concerne la communication des archives. Effectivement, alors que le texte de 1979 avait mis en place un délai de communicabilité de droit commun et des délais spéciaux, ce nouveau texte aborde la communication des archives sous un angle différent. Comme l'explique Anne-Marie Delattre, « la précédente loi, c'est un petit peu rien n'est accessible avant trente ans, puis il y a un certain nombre de délais qui s'appliquent et, depuis 2008, c'est tout est communicable immédiatement sauf ce qui est protégé par des délais. Ce qui est beaucoup plus libéral et qui correspond beaucoup plus à l'esprit des archives en France qui est en fait une ouverture de droit au citoyen »<sup>72</sup>.

Ainsi, nous pouvons constater que même si la première loi révolutionnaire sur la communication des archives à tous les citoyens n'a pas été réellement respectée, elle a tout de même lancé un premier élan dans la législation relative aux archives accompagnée du décret du 7 septembre 1790 et de la loi du 5 brumaire an V. Ils ont permis de poser les bases de l'archivistique sur lesquelles les archivistes se sont appuyés pendant près de deux cents ans afin de réfléchir et de répondre aux mieux aux exigences que nécessitait la mise à disposition des archives au public jusqu'à la promulgation d'une loi relative aux archives le 7 janvier 1979. Celle-ci a été intégrée par la suite au Code du patrimoine en 2004<sup>73</sup>, et revue en 2008. C'est ainsi que les archives publiques françaises sont devenues librement communicables de plein droit à tous les citoyens dans la gratuité faisant écho à l'intention première des acteurs de la Révolution lorsqu'ils ont élaboré la loi du 7 messidor an II.

## II – LA SALLE DE LECTURE : LIEU DE RENCONTRE

Les salles de lecture dédiées à la consultation des archives sont apparues afin de pourvoir au besoin de recevoir un nombre d'usagers de plus en plus important au fil des ans. En effet, les archives ne peuvent pas être empruntées comme dans une bibliothèque, la consultation de celles-ci doit se faire sur place et être surveillée afin que personne ne les dérobe ou ne les détériore. Comme l'indique l'*Abrégé d'archivistique*, « un document d'archive ne peut être consulté que dans un environnement contrôlé, c'est-à-dire soit dans

---

<sup>72</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 13/02/2020.

<sup>73</sup> Son livre II est consacré aux « Archives ».

une salle de lecture clairement définie, soit sur un site de consultation dédié à cet effet »<sup>74</sup>. La salle de lecture est également un lieu de médiation où l'archiviste peut partager son expertise des archives et ses connaissances historiques avec les lecteurs. Ainsi, nous verrons dans cette partie comment ont évolué les salles de lecture pour s'adapter aux besoins des lecteurs, puis les différentes dispositions qui ont été prises afin d'assurer la communication des documents, mais également leur sécurité, et, enfin comment s'effectue la médiation des archivistes en salle de lecture. Ainsi, nous déterminerons quelles relations ont pu s'établir entre l'archiviste et l'utilisateur dans cet espace et les conséquences qu'elles ont pu avoir sur l'évolution des lieux de communication ainsi que sur les dispositions prises par les archivistes.

## A/ Historique des lieux de communication physiques des archives

Dans ce bref historique, nous nous baserons principalement sur l'évolution des lieux de communication physiques des Archives nationales car, selon nous, elles sont l'exemple le plus parlant pour montrer de manière concrète leurs évolutions et comment les usagers ont joué un rôle dans ces évolutions. Elles sont également un exemple de dispositions novatrices en ce qui concerne l'accueil du public.

Comme nous l'avons vu, les Archives nationales sont ouvertes à tous depuis la promulgation de la loi du 7 messidor an II. C'est alors que commence les communications des archives aux usagers. De 1808 à 1847, les demandes de recherche et la communication des archives se faisaient dans les bureaux du Secrétariat général<sup>75</sup> duquel dépendait le bureau des renseignements<sup>76</sup>. Il avait pour but d'accueillir les lecteurs et de les guider en répondant à leurs demandes de recherches. Cela convenait très bien car les usagers étaient peu nombreux. Cependant, le nombre d'utilisateurs augmentant, il devenait nécessaire de proposer un lieu plus approprié pour consulter les archives. Ainsi, la première salle de lecture voit le jour en 1847 dans l'hôtel d'Assy. Elle est inaugurée par le garde général Letronne. Elle peut accueillir 24 lecteurs. Toutefois c'est un local mal éclairé et mal aéré. Du côté des Archives départementales, ce n'est qu'en 1921 qu'apparaît

---

<sup>74</sup> Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*. 2012. p. 278.

<sup>75</sup> « Le secrétariat a pour mission de distribuer, de centraliser les affaires et d'en suivre l'expédition. Il est de plus chargé de la surveillance intérieure de l'établissement et du service des communications faites au public ». D'après BLOCK, Maurice. Archives. dans *Dictionnaire de l'administration française*. 1877. p. 127.

<sup>76</sup> L'appellation « bureau de renseignement » apparaît en avril 1816 dans le décret Ceru-Sarthe « Secrétaire général des Archives et chef du Bureau des Renseignements ». D'après MAHIEU, Bernard. Le service des renseignements aux Archives nationales. *La Gazette des archives*. 1951. p. 25.

officiellement la notion de « salle de lecture » dans le Règlement des Archives départementales<sup>77</sup> laquelle était nommée auparavant le « cabinet de l'archiviste »<sup>78</sup>. L'article 84 de ce règlement déclare que la consultation des archives doit se faire dans une « salle spécialement affectée à cet usage », qu'elle doit être « ouverte au public » au moins pendant six heures, « tous les jours où sont ouverts au public les bureaux de la Préfecture »<sup>79</sup>.

En 1902, une nouvelle salle de lecture pour la consultation des archives nationales est ouverte au rez-de-chaussée du palais de Soubise, remplaçant la première devenue insuffisante. Elle est ainsi appelée la « salle Soubise »<sup>80</sup> et perdure pendant une cinquantaine d'années. Elle peut désormais accueillir le double de lecteurs (52 places), elle est lumineuse et elle possède un chauffage central ainsi que le téléphone.

Malgré tout, au milieu des années 1950, la salle est souvent saturée suite à l'accroissement du nombre de lecteurs et donc de nouveaux aménagements sont effectués. Ceux-ci prennent également en compte la consultation des nouveaux documents collectés, comme les minutes notariales et l'emploi de nouvelles technologies comme le microfilm. Ainsi, d'autres salles de lecture spécialisées pour la consultation de certains documents sont ouvertes : en 1959, une pour la consultation des cartes et plans, en 1966, une pour la consultation des inventaires, en 1969, une pour la consultation des minutes notariales et, en 1976, une pour la consultation des microfilms. Puis, une nouvelle salle de lecture est ouverte le 1<sup>er</sup> octobre 1969, la salle dite « Clisson ». 170 places réparties sur six salles des lectures différentes sont alors disponibles pour les lecteurs, mais les salles Clisson et Soubise restaient saturées chaque jour dès l'ouverture et celles-ci ne désemplissaient pas. Le nombre de lecteurs aux Archives nationales ne cesse effectivement pas de croître et, de 1960 à 1985, il est multiplié par cinq et le nombre d'articles communiqués par dix. Ainsi que l'indique Marie-Antoinette Menier dans les chroniques des Archives nationales en 1980, « Malgré les aménagements appréciables réalisés en 1979, la salle de lecture est à son point de saturation, la surveillance y est difficile, et le travail rendu pénible par le bruit et le manque d'espace, aussi bien pour le chercheur que pour le président de salle »<sup>81</sup>. L'aménagement d'une nouvelle salle de

---

<sup>77</sup> ERMISSE, Gérard. La communication. *La Gazette des archives*. 1988. p. 201.

<sup>78</sup> CORNEDE, Martine. Le public et l'archiviste. *La Gazette des archives*. 2017-3. p. 128.

<sup>79</sup> Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. 1970. p. 318.

<sup>80</sup> Archives nationales (France). *Site de Paris : le Caran* [PDF]. 2012. p. 2-3.

<sup>81</sup> MENIER, Marie-Antoinette. Les Archives nationales en 1980. *La Gazette des archives*. 1981. p. 188.

lecture regroupant tous les espaces de consultation est alors nécessaire. C'est ainsi que le 23 mars 1988 est inauguré par le ministre de la Culture et de la Communication, François Léotard, le « CARAN », acronyme pour « Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales ». Dans le but de fournir un meilleur accueil et de faciliter les recherches, plus de 300 places sont à la disposition des lecteurs pour consulter les archives papier, 104 places pour les microfilms, des logettes sont aménagées pour les travaux de groupes ou l'utilisation de matériels particuliers comme les magnétophones, les machines à écrire ou les micro-ordinateurs. Ce centre possède également une salle d'inventaires regroupant les instruments de recherche des Archives nationales, mais aussi des inventaires d'autres services d'archives publics français. De plus, il dispose d'une application informatique, nommée également « Caran » qui assure la gestion des inscriptions des lecteurs, des communications et du courrier des Archives nationales. Une salle annexe à celle de la consultation des microfilms est prévue pour la consultation des bases de données des Archives nationales. Enfin, en 1990, est mis en place pour la première fois un système de téléprocédure, le service Minitel « 36 15 Caran » permettant dès lors aux chercheurs d'effectuer des réservations à distance.

De nouveaux aménagements sont également effectués au niveau des Archives départementales et communales. A Lyon, par exemple, un nouveau bâtiment est construit en 2014 pour héberger les Archives départementales du Rhône. La salle de lecture de 600m<sup>2</sup> peut accueillir 150 lecteurs. Sa capacité d'accueil a été calculée en prenant en compte l'augmentation constante des lecteurs : ils ont ainsi pris la moyenne du nombre de lecteurs par jour et lui ont ajouté 30%. L'espace est très lumineux, pourvu de 118 postes d'ordinateur, de 12 places réservées pour la consultation des inventaires et de 10 places pour la consultation des microfilms<sup>82</sup>.

## **B/ Un lieu « impressionnant »**

Pour un lecteur, entrer dans une salle de lecture pour la première fois peut être « impressionnant » dans le sens où elle peut laisser une forte impression sur celui-ci par le silence, les codes, la discipline et l'ambiance qui y règnent. Divers sentiments peuvent le saisir. Arlette Farge exprime dans son ouvrage le comportement assez commun que peut avoir un usager arrivant pour la première fois dans une salle de lecture : « On le voit hésiter, s'intimider légèrement, prendre un faux air de savoir. Il n'a plus la nonchalance

---

<sup>82</sup> Site Internet des Archives départementales du Rhône : <https://archives.rhone.fr/?id=13>.

de son arrivée, d'autant qu'il vient de croiser plusieurs personnes dont l'aspect ne peut tromper. Ce sont des lecteurs, aux pas réguliers et rapides, habitant l'espace sans emphase, mais avec l'aisance caractéristique de ceux qui, depuis longtemps, sont entrés en connivence avec ce genre de tanières<sup>83</sup> ». Cette description fait ressortir l'incertitude et l'intimidation que peut ressentir un lecteur la première fois qu'il entre dans une salle de lecture. Arlette Farge utilise également le terme de « tanière » pour désigner la salle de lecture et cela fait ressortir l'idée d'un lieu fermé, isolé du monde où « pour ceux qui y parviennent, ils se trouvent alors nez à nez avec un être humain comme vous et moi. La légende raconte que les archivistes, conscients de la peur qu'ils suscitent, se transformeraient dès que l'on franchit leur porte. Ils/elles seraient en réalité petits, trapus, gris et cachant leur étrange corps sous une blouse et des gants<sup>84</sup> ». C'était peut-être vrai il fut un temps, mais, nous l'avons vu aujourd'hui, de nouveaux bâtiments ont été construits ou rénovés dans une volonté d'offrir aux lecteurs de meilleures conditions pour leur recherche avec des salles spacieuses, confortables, modernisées et lumineuses. Toutefois, cette idée de « tanière », de lieu hermétique, reste dans les esprits des personnes qui n'ont encore jamais mis les pieds aux Archives ou l'ont fait il y a plus de trente ans.

La salle de lecture est un lieu où des codes sont à respecter. Chacune possède un règlement à suivre scrupuleusement dans le but, notamment, de protéger les documents d'archives. La sécurité de ceux-ci est donc assurée à la fois par les archivistes, et à la fois par les usagers qui doivent respecter ces règles. Nous citerons ici les principales règles évoquées dans l'*Abrégé d'archivistique*<sup>85</sup>. Tout d'abord, l'inscription est obligatoire auprès d'un bureau d'inscription ou du président de salle avec nécessité de présenter une carte d'identité. Elle est gratuite et, suite à celle-ci, le lecteur reçoit une carte de lecteur et un numéro de place peut ou non lui être attribué selon le service d'archives. L'inscription des lecteurs est instaurée dès le 1<sup>er</sup> janvier 1812. Par ailleurs, une note de service datée du 14 février 1950 rappelle son caractère obligatoire<sup>86</sup>. Ensuite, le lecteur doit avant d'entrer en salle de lecture déposer ses sacs et les affaires non autorisés en salle d'archives. En effet, seuls sont autorisés le crayon à papier pour les prises de notes pendant la consultation des originaux, des feuilles volantes, un ordinateur sans housse et un appareil photographique. Une autre règle très importante est imposée : le silence. Celui-ci concourt à l'effet

<sup>83</sup> FARGE, Arlette. *Le goût de l'archive*. 1989. p. 28-29.

<sup>84</sup> @Archifascinante. Vis ma vie d'archiviste ! La légende des archivistes. *Archivistes !* Avril-juin 2016.

<sup>85</sup> Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*. 2012. p. 178-282.

<sup>86</sup> Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. 1970. p. 299.

impressionnant que peut ressentir un lecteur dès son entrée dans une salle de lecture : « Le silence d'une salle d'archives est plus violent que n'importe quel brouhaha de cour d'école [...]. Tout s'amplifie sans mesure, et sans raison, dans ces espaces clos, et le même voisin peut aussi bien se muer en char d'assaut de la guerre de 14 qu'en sourire de Reims<sup>87</sup> ». La salle de lecture est placée sous la surveillance d'un « président de salle » qui suit les demandes de communication des documents, maintient l'ordre dans la salle et donne aux lecteurs les renseignements qu'ils souhaitent.

La communication des documents fait l'objet d'une procédure stricte. Tout d'abord, le lecteur doit faire une demande de communication manuelle ou informatisée. Celle-ci est alors prise en compte lors du prochain horaire de levée. Les horaires de levée sont fixés à intervalles de temps régulier. Ce sont les heures limites auxquelles une demande de communication peut être déposée avant d'être recueillie et traitée. Si un lecteur dépose sa demande de communication quelques minutes après une heure de levée, il devra attendre la suivante pour obtenir les archives qu'il souhaite consulter. Ensuite, le lecteur peut venir retirer sa commande, contre signature pour certains établissements, auprès du président de salle ou d'un autre membre du personnel de la salle de lecture. La consultation doit se faire assis et seul. Les archives sont contrôlées avant la remise des documents ainsi qu'à leur retour, et tout le temps de la communication est surveillée par l'archiviste afin d'assurer la sécurité des documents. Une place particulière peut être assignée quand le lecteur consulte un type de document particulier, document grand format ou fragile par exemple. Une restriction sur le nombre de documents d'archives consultables par jour est fixée selon les capacités du service d'archives. De plus, l'usager ne peut consulter qu'un article à la fois pour éviter les risques de mélanges accidentels. Enfin, le lecteur a la possibilité de faire des réservations depuis la salle de consultation ou depuis le site Internet du service d'archives afin de gagner du temps.

Toute cette procédure peut sembler au premier abord un vrai « labyrinthe » ou « dédale » pour reprendre les termes d'Arlette Farge<sup>88</sup>. Mais, de ce lieu impressionnant, une fois le seuil franchi et les codes décryptés, une aisance ressort chez le chercheur comme l'exprime Arlette Farge : « la salle des inventaires n'est plus un tombeau mais un aquarium où le lecteur est comme un poisson dans l'eau. La preuve : un mois plus tard, le

---

<sup>87</sup> FARGE, Arlette. *Le goût de l'archive*. 1989. p. 64-65.

<sup>88</sup> FARGE, Arlette, *Op. cit.*, p. 62-63.

même jeune homme entre, décontracté et souriant ; il se hâte vers un grand registre rouge foncé qu'il ouvre immédiatement à la bonne page »<sup>89</sup>.

### C/ Les outils de médiation

Avec l'inflation de la fréquentation des Archives, de nouveaux types d'utilisateurs apparaissent, beaucoup moins avertis sur l'organisation et les méthodologies de recherche dans les archives. Les archivistes bien que parfois submergés ont dû s'adapter aux nouveaux besoins de ces utilisateurs. Ainsi, en plus des instruments de recherche déjà présents, des formations à la paléographie et à la recherche dans les archives sont proposées aux utilisateurs et des fiches d'aide à la recherche sont réalisées. De nouveaux instruments de recherche, supports de médiation, sont également développés afin de faciliter la recherche aux utilisateurs en proposant des approches différentes (thématique, ordre numérique, alphabétique, etc.).

Les instruments de recherche découlent de la mission de classement. Ce sont des outils en libre accès indispensables pour faire des recherches et accéder aux documents car c'est grâce à eux que le lecteur peut découvrir les informations sur les documents d'archives susceptibles de contenir les réponses aux questions qu'il se pose. À l'origine, seulement utilisés en interne par les archivistes, ils commencent à être publiés à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle sous l'impulsion de Léon de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire<sup>90</sup>.

Aujourd'hui, le lecteur dispose en salle de lecture de tout un panel d'instruments de recherche composés selon différents niveaux de description pouvant aller de la description au niveau d'un fonds (instrument de recherche synthétique) à l'analyse d'une pièce (instrument de recherche analytique) : état général des fonds, inventaire, répertoire numérique et méthodique, guide d'archives (guide par service d'archives et guide de recherche) et état des versements<sup>91</sup>. Les plus anciens sont l'état général des fonds et les inventaires utilisés depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Quant au guide de recherche, celui thématique est particulièrement apprécié des lecteurs car il « recense les sources intéressant une même problématique et y ajoute une présentation des caractéristiques des principaux fonds concernés, une méthodologie de recherche et une orientation bibliographique »<sup>92</sup>. Sa composition fait qu'il est adapté aux utilisateurs qui sont de plus en plus variés et

---

<sup>89</sup> FARGE, Arlette, *Op. cit.*, p. 141.

<sup>90</sup> HILDESHEIMER, Françoise. ARCHIVES, *Encyclopedia Universalis*.

<sup>91</sup> NOUGARET, Christine, GALLAND, Bruno. *Les instruments de recherche dans les archives*. 1999

<sup>92</sup> NOUGARET, Christine, GALLAND, Bruno. *Les instruments de recherche dans les archives*. 1999. p. 134.

nombreux. Un exemple de guide de recherche qui a été conçu pour faciliter et guider les usagers dans leur recherche généalogique est le *Guide des recherches sur l'histoire des familles* de Bernard Gildas.

Pour compléter ou accompagner ces instruments de recherche, les archivistes proposent aussi des index, des guides du lecteur contenant toutes les informations pratiques sur le service d'archives (horaires, règlement, fonds principaux, etc.) et des ouvrages de référence.

Toutefois, la complexité des instruments de recherche peut rendre perplexe plus d'un lecteur d'où l'importance de la présence d'un archiviste à proximité pour pouvoir l'interroger sur leur fonctionnement. En effet, en 1973, dans l'article d'Étienne Taillemite, il est évoqué que la majorité des archivistes pense que leur maniement est « complexe et malaisé »<sup>93</sup> pour les chercheurs. De ce fait, l'aide de l'archiviste est nécessaire.

En 1994 a été publiée par le Conseil international des archives la *Norme générale et internationale de description archivistique* connue sous le nom de ISAD/G<sup>94</sup>. Ayant pour but d'homogénéiser les pratiques de description archivistique, elle « fournit, dans le cadre du respect des fonds, une structure type de description pour les archives de toutes formes, de tout support et de toute époque »<sup>95</sup>. Elle permet donc à la fois de réaliser des instruments de recherche traditionnels et des bases de données qui se développent depuis les années 1970 dans les services d'archives.

En 2009, le bureau de la section des Archives départementales de l'Association des Archivistes Français a posé la question suivante aux Archives départementales : « Quelles sont les questions récurrentes posées par le public confronté aux instruments de recherche ? ». Les résultats ont été restitués dans un article de *La Gazette des archives* en 2010 par Isabelle Chave<sup>96</sup>. Il présente ainsi les reproches faits par les usagers aux instruments de recherche, puis propose des solutions. Les principaux reproches qui émergent sont le caractère obsolète ou périmé des outils, le manque d'homogénéité des supports, la non normalisation de ceux-ci et le manque d'index en fin d'inventaire. Les solutions proposées sont d'ajouter systématiquement un index ou glossaire, d'animer des ateliers d'initiation à la recherche, de réaliser des guides pratique (fiches d'aides à la recherche, ou guides thématiques) et de publier ou de mettre à jour des guides des archives

---

<sup>93</sup> TAILLEMITE, Étienne. Les Archives et le service public. *La Gazette des archives*. 1973. p 247.

<sup>94</sup> Acronyme signifiant *General International Standard Archival Description*.

<sup>95</sup> NOUGARET, Christine, GALLAND, Bruno, *Op. cit.*, p. 26.

<sup>96</sup> CHAVE, Isabelle. Les questions récurrentes du public face aux fonds d'archives et à leurs instruments de recherche. *La Gazette des archives*. 2010-4. p. 85-97.

qui sont obsolètes ou qui n'ont jamais été élaborés. Toutefois, comme l'exprime Gérard Ermisse : « Quel que soit le soin pris et la qualité de l'organisation, il est bien rare que les chercheurs ne sollicitent pas l'aide d'archivistes pour les orienter dans la masse souvent considérable et toujours complexe des instruments de recherche »<sup>97</sup> .

Enfin, dans une volonté de mieux comprendre et connaître les publics et leurs attentes, différentes études ont été réalisées. Nous pouvons citer notamment celle effectuée par l'AAF en 1980, « La clientèle autre qu'administrative des archives »<sup>98</sup> , et celle de 2013-2014, « Qui sont les publics des archives ? »<sup>99</sup> menée par le Service Interministériel des Archives de France.

Ainsi, comme le déclare Gérard Ermisse en 1988 : « les archivistes français ont, depuis quelques années, pris des initiatives pour aller au-devant de leur public nouveau. Ils sont nombreux à avoir dépassé le simple accueil « passif » pour se lancer dans des actions d'information et même de formation des lecteurs »<sup>100</sup> .

Ainsi, la salle de lecture est un lieu particulier, un entre-deux entre les archives et les usagers présidé par l'archiviste. Les lecteurs n'ont pas un accès libre aux documents comme dans une bibliothèque. De ce fait, la relation entre l'archiviste et le lecteur n'est pas sur des dispositions d'égal à égal. C'est une relation hiérarchisée, dans le sens où, d'un côté, nous avons l'archiviste qui possède « la clef du trésor » et, de l'autre, le lecteur qui est obligé de passer par lui pour atteindre les archives et les informations qu'elles contiennent.

En outre, dans ce système régulé, les archivistes sont présents à chaque étape de la recherche du lecteur, depuis son entrée dans le bâtiment jusqu'à sa sortie. La rencontre entre le lecteur et l'archiviste est donc inévitable. Gérard Ermisse fait référence dans son ouvrage au résultat d'une étude réalisée par Mary Jo Pugh pour l'*American Society of Archivists* et indique que : « Analysant les services de renseignements dans les Archives, elle identifie trois phases essentielles : la rencontre initiale du chercheur et de l'archiviste chargé des renseignements, l'assistance continue durant tout le temps de la recherche et

---

<sup>97</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994 p. 127.

<sup>98</sup> Rapport de l'enquête : La clientèle autre qu'administrative des Archives. *La Gazette des archives* [en ligne], 1981, n°113-114. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1981\\_num\\_113\\_1\\_2775?q=client%C3%A8le+autre+qu%27administrative+des+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1981_num_113_1_2775?q=client%C3%A8le+autre+qu%27administrative+des+archives).

<sup>99</sup> Service Interministériel des Archives de France. *Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services d'archives (2013-2014)*.

<sup>100</sup> ERMISSE, Gérard. La communication. *La Gazette des archives*. 1988. p. 214.

la rencontre finale mettant fin au séjour du chercheur dans nos services. La rencontre initiale peut être précédée de renseignements téléphoniques ou de lettres »<sup>101</sup>. La rencontre initiale est très importante, elle permet de mettre en confiance l'utilisateur et donc elle détermine la relation qu'il pourra avoir avec les archivistes. Par ailleurs, Gérard Ermisse dans son ouvrage sur la communication des archives insiste sur l'importance du premier contact avec le lecteur et donc d'avoir quelqu'un avec les compétences nécessaires pour l'accueillir. En effet, à une époque, certains archivistes n'ont pas toujours été très ouverts envers les lecteurs néophytes créant alors une image péjorative de l'archiviste comme « gardien du temple » ne voulant pas lâcher ses trésors comme le mentionne Sophie Boudarel<sup>102</sup>. Cette réputation peut également ajouter à l'appréhension des usagers qui entrent pour la première fois dans une salle de lecture. Sophie Boudarel a raconté, par ailleurs, qu'elle accompagnait parfois des clients qui, suite à une mauvaise expérience par le passé avec un archiviste, n'osaient plus se rendre aux Archives pour leurs recherches. Cependant cette réputation n'est plus d'actualité car, comme le mentionne l'enquête menée sur les publics des archives en 2013-2014, « les lecteurs évaluent très positivement l'accueil en salle<sup>103</sup> ». Une fois l'étape de l'accueil franchie, l'archiviste est présent aux côtés du chercheur pour l'orienter, le guider et l'aider à éclaircir ses incompréhensions car, rappelons-le, il n'a pas vocation à faire la recherche à sa place. Le chercheur passe donc du temps en salle de lecture car la recherche en archives est un travail lent qui demande de la patience<sup>104</sup>. C'est notamment à cette phase de la rencontre que peut se développer une relation plus poussée, passer d'une relation asymétrique à une relation basée sur l'échange où chacun apporte quelque chose à l'autre, au lieu d'une relation basée sur un transfert de connaissances d'une personne à une autre. Car, comme l'explique Gérard Ermisse dans son ouvrage de 1994 : « Quelle que soit la qualité de l'information disponible, l'archiviste chargé de renseigner le chercheur [...] est un homme essentiel. C'est le médiateur obligé dans de très nombreuses circonstances. Il est au cœur de ce que, dans un article de 1988, Jancie Ruth appelle « l'interaction » entre archives et chercheurs »<sup>105</sup>.

La relation avec les usagers passe également par la manière dont l'archiviste pense le public et comment il fait pour que le public puisse facilement avoir accès à l'information

<sup>101</sup> ERMISSE, Gérard, *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994. p. 129.

<sup>102</sup> Entretien téléphonique réalisé le 04/06/2020.

<sup>103</sup> Service interministériel des Archives de France. *Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services d'archives (2013-2014)*. p. 65.

<sup>104</sup> FARGE, Arlette. *Le goût de l'archive*. 1989p. 71.

<sup>105</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994 p. 128.

contenue dans les archives. C'est ainsi que l'amélioration des locaux, la mise en place de règles strictes ainsi que d'un système pour préserver les archives de la communication (vol, dégradation) pour que chacun puisse y avoir accès à tout moment, et le développement des instruments de recherche d'un nouveau type pour faciliter la recherche, montrent la volonté des archivistes à satisfaire les attentes des lecteurs.

Enfin, la taille du service d'archives peut également jouer un rôle sur les relations que peuvent établir l'archiviste avec les lecteurs. En effet, comme l'évoquent Bernard Gildas et Bernard Mahieu en 1975 : dans les petits services d'Archives départementales ou communales, il peut arriver d'avoir en dehors des périodes de vacances universitaires, un seul lecteur par jour. Dans ce cas-là, « le client est roi » et l'archiviste fera alors « volontiers pour lui des sondages dans les fonds non classés »<sup>106</sup>. Ainsi, l'archiviste s'investit personnellement dans la recherche de l'utilisateur et noue un lien plus privilégié avec celui-ci. Cependant dans les grands dépôts où la fréquentation est très élevée, il n'est pas possible de le faire. Il est parfois même difficile de guider chaque lecteur de manière égalitaire.

### III – LES SCIENTIFIQUES : UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC L'ARCHIVISTE ?

Jusque dans les années 1970, le chercheur scientifique est l'un des principaux types d'utilisateurs rencontrés aux Archives. Il regroupe les professeurs et les chercheurs universitaires ainsi que les étudiants universitaires travaillant sur des exposés, des mémoires ou des thèses et qui sont, pour la plupart, des étudiants qui suivent un cursus d'histoire. En effet, dans le *Manuel d'archivistique* publié par l'Association des archivistes français en 1970, cette catégorie d'utilisateurs est particulièrement mentionnée. Par ailleurs, il précise que « les Archives nationales sont ouvertes à tous les citoyens français qui proposent d'y mener des recherches à caractère scientifique »<sup>107</sup> démontrant ainsi que les recherches généalogiques n'étaient pas encore très répandues, sachant qu'en plus celles-ci n'étaient pas bien vues à cette époque. Cela est même mis en évidence dans une note de service du 23 mars 1954 indiquant la prohibition de toute demande de recherche d'intérêt purement généalogique<sup>108</sup>.

---

<sup>106</sup> BERNARD, Gildas, MAHIEU, Bernard, L'accès du public aux documents d'archives. *La Gazette des archives*. 1975. p. 215.

<sup>107</sup> Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. 1970. p. 298.

<sup>108</sup> Association des archivistes français, *Op. cit.*, 1970. p. 320.

Cet ouvrage énonce notamment deux responsabilités dont l'archiviste avait la charge : mettre à la disposition des chercheurs tous les équipements matériels et intellectuels dont ils ont besoin pour leurs travaux (ex. lampes de Wood, dictaphones, etc.), mais aussi agir en tant que conseiller de recherche<sup>109</sup>. Par rapport à cette deuxième responsabilité, il décrit les apports que le chercheur pouvait recevoir de l'archiviste, qui, par ailleurs, n'étaient pas à sens unique, ils étaient réciproques. Effectivement, à cette époque, les archivistes étaient formés à l'École des Chartes. Celle-ci, créée par Louis XVIII par l'ordonnance du 22 février 1821, avait une double mission : « former des historiens capables d'exploiter les fonds anciens et de former des archivistes à même de conserver les documents les plus récents<sup>110</sup> ». Ainsi, de par leur formation, les archivistes sont des historiens d'où leur capacité à aider les autres chercheurs scientifiques qui, pour la plupart, sont des historiens. Le *Manuel d'archivistique* de 1970 indique que le chercheur informait généralement l'archiviste de ses projets, mais également de l'évolution de ses travaux. Ainsi, ce dernier pouvait guider le chercheur dans les archives à consulter. Il pouvait également lui proposer des sujets de recherche dont il savait que la documentation serait abondante ou au contraire l'avertir si les ressources seraient trop faibles. Le chercheur développe alors auprès de l'archiviste une connaissance dans la pratique de la recherche des archives, dans le classement établi par les archivistes et du fonds d'archives. De son côté, l'archiviste « apprend à mieux connaître ses fonds par l'intermédiaire des chercheurs qui les explorent, et surtout les examinent avec eux »<sup>111</sup>.

L'archiviste aidait notamment les étudiants, novices dans la recherche, en leur apportant ses connaissances en paléographie, en diplomatique, sur les sources de l'histoire de France voire de l'histoire régionale, que ce soit pour la lecture d'une abréviation, la compréhension d'un terme technique ou d'une formule juridique, ou encore la compréhension d'un texte sibyllin. Il jouait également un rôle dans le développement du goût pour la recherche en histoire chez ces chercheurs en devenir.

Dans les années 1970, un nouveau type d'utilisateur apparaît : les chercheurs amateurs composés essentiellement de généalogistes. Ceux-ci, néophytes en ce qui concerne la recherche en archives et toujours plus nombreux chaque année, accaparent les archivistes qui ont alors beaucoup moins de temps à consacrer aux chercheurs scientifiques. Des tensions naissent chez l'archiviste à propos de ce changement. Certains archivistes

<sup>109</sup> Association des archivistes français, *Op. cit.*, 1970. p. 624.

<sup>110</sup> COEURE, Sophie, et DUCLERT, Vincent. *Les archives*. p. 19.

<sup>111</sup> Association des archivistes français, *Op. cit.*, 1970. p. 625.

souhaitent prioriser les demandes de recherche<sup>112</sup> car, au vu de leur formation d'historien, quand il s'agissait de chercheurs scientifiques, les archivistes appréciaient de pouvoir accompagner les chercheurs les plus intéressants dans leur recherche qui les amenait à nouer des contacts professionnels enrichissants<sup>113</sup>.

Mais la relation avec certains de ces chercheurs n'a pas toujours été facile car c'est un type d'usagers qui peut être très exigeant et souhaiter un accueil plus personnalisé. Ainsi que l'explique Gérard Ermisse, certains chercheurs scientifiques « se conduisent trop souvent en usagers soucieux de recevoir le maximum de services d'un organisme public qu'ils considèrent comme exclusivement consacré à leur recherche personnelle »<sup>114</sup>.

Enfin, la présence des chercheurs scientifiques à partir des années 1970 diminue petit à petit et est supplantée par celle des généalogistes. En effet, en 1982, aux Archives nationales, le nombre de généalogistes dépasse celui des chercheurs scientifiques. Par la suite, en 2002, la réforme LMD<sup>115</sup> contribue également à la baisse de ces lecteurs.

Ainsi, nous constatons qu'une relation basée sur une compréhension et un enrichissement de connaissances mutuels s'est développée entre le chercheur scientifique et l'archiviste. Le chercheur rentre petit à petit dans le monde de l'archiviste guidé par ce dernier qui lui donne les clefs pour le déchiffrer. Quant à l'archiviste, il se nourrit de sa recherche pour approfondir ses connaissances des archives. Même si les relations auraient pu être distendues avec l'arrivée des généalogistes, les archivistes restent tout de même attentifs à ces usagers ainsi que l'exprime Gérard Ermisse : « Traditionnellement, les chercheurs scientifiques forment le public de choix de nos services et obtiennent toute notre sollicitude »<sup>116</sup>.

---

<sup>112</sup> TAILLEMITE, Étienne. Les Archives et le service public. *La Gazette des archives*. 1973. p. 244.

<sup>113</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994 p. 44.

<sup>114</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994. p. 5.

<sup>115</sup> Réforme LMD : Licence-Master-Doctorat

<sup>116</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994. p. 44.

## IV – LE GÉNÉALOGISTE : VILAIN PETIT CANARD OU POULE AUX ŒUFS D'OR ?

Comme nous avons pu le constater, les généalogistes n'étaient pas le type d'utilisateurs le plus représenté jusqu'aux années 1970. Mais la donne change au cours de ces années. Cette période a marqué les archivistes et s'est vue attribuée différentes expressions très parlantes comme la « vague des généalogistes » ou bien la « révolution généalogique »<sup>117</sup>, car ces utilisateurs, considérés comme des amateurs dans le monde de la recherche, envahissent de manière exponentielle les services d'archives entraînant de grandes répercussions sur ceux-ci. En effet, d'une part, les Archives départementales ont gagné 43 000 lecteurs de 1974 à 1981, d'autre part aux Archives nationales, les généalogistes représentaient seulement 3% des utilisateurs en 1972, tandis qu'en 1984, ils sont passés à 48 %.<sup>118</sup>

Cet engouement pour la généalogie découle de plusieurs facteurs sociétaux. Le premier est la démocratisation des études et également de la recherche. Ensuite, l'élévation du niveau de vie permet un accès plus large aux loisirs. De surcroît, l'augmentation de la mobilité rend le déplacement aux Archives plus facile. Il faut également prendre en compte la Révolution industrielle qui a induit un fort exode rural et par conséquent « la généalogie apporte un remède évident à l'impression de déracinement ressentie par ces populations, dès lors qu'elles sont privées de mémoire familiale »<sup>119</sup>. La généalogie connaît alors une véritable démocratisation, elle n'est plus la chasse gardée des élites, elle s'émancipe et franchit le pas de la porte des « petites gens ». Elle devient un loisir à la mode aussi bien pour les personnes de tous âges, de toutes professions que de tous milieux, mais surtout des retraités car, bien que ce loisir soit peu onéreux, il demande beaucoup de temps libre et des déplacements.

Toutefois, comme nous l'avons évoqué précédemment, les généalogistes n'avaient déjà pas les faveurs des archivistes et ce déferlement de nouveaux chercheurs généalogistes dans les services d'archives n'a pas été simple pour les archivistes qui se sont sentis submergés par ces nouveaux lecteurs auxquels il était difficile de consacrer beaucoup de temps au vu de leur nombre. En effet, ces derniers font face à des utilisateurs qui ne connaissent ni les méthodes de classement archivistique, ni les pratiques de recherche des archives, qui ont des objectifs très individualistes et qui sont de gros

<sup>117</sup> BEAUCARNOT, Jean-Louis. *La Généalogie*. 2003.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *Ibid.*

consommateurs d'archives. S'ajoute à cela des demandes inconsidérées de recherche par correspondance impossibles à satisfaire, des types de recherches qui ne font pas avancer les connaissances historiques contrairement à celle des usagers dits « scientifiques » et une consultation intensive de certaines archives, tels que les registres d'État civil, qui, jusque-là, étaient restés très peu consultés entraînant des conséquences sur leur conservation.<sup>120</sup> Toute cette méconnaissance du monde archivistique concourt à une incompréhension entre les deux parties et donc à l'apparition d'une tension entre les archivistes et les généalogistes qui s'étend sur une quinzaine d'années comme en témoigne la « guerre des photocopies » au début des années 1980, ainsi que la nomme Jean-Louis Beaucarnot<sup>121</sup>, s'achevant par l'arrêté Bertin en 1983. Ces rapports tumultueux apparaissent même dans les rapports administratifs de l'époque évoquant une réticence de la part des archivistes voire une hostilité traduite par des « efforts de dissuasion envers les chercheurs dont les travaux paraissent d'intérêt médiocre »<sup>122</sup>.

Mais, la plupart des archivistes ont pris à bras le corps ce défi sentant « qu'ils tiennent là « une clientèle à ne pas laisser tomber sous peine de se couper du grand public [...] »<sup>123</sup> et que « ce nouveau public, plus nombreux, plus représentatif de la société française et de ses nouvelles aspirations culturelles, constituait une chance pour le développement de nos services »<sup>124</sup>. Ainsi, au début des années 1980, sont mises en place des actions, notamment, de médiation pour rendre plus facile cette transition. Certains archivistes écrivent des ouvrages pour aider dans les recherches comme Gildas Bernard, inspecteur des Archives de France, qui publie le *Guide des recherches sur l'histoire des familles* en 1981 et qui travailla à la reconnaissance de la généalogie. Ils mettent aussi en place des cours de paléographie, d'initiation à la recherche historique ainsi que des conférences sur l'utilisation des instruments de recherche. Au niveau des services d'archives, certains décident d'élargir leurs horaires d'ouverture et accueillent par exemple des usagers le week-end.

A la fin des années 1980, une amélioration de la relation entre les archivistes et les généalogistes est perçue. Les généalogistes sont devenus plus familiers des pratiques de recherche aux Archives et peu à peu des chercheurs avertis. Certains gagnent même la considération des archivistes et des chercheurs universitaires de par la publication de leurs

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> WOLFF, Christian. Les généalogistes et les archives. *La Gazette des archives*. 1979. p. 92.

<sup>124</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994. p. 5.

recherches<sup>125</sup>. Déjà en 1979, Christian Wolff déclarait que « encombrante il est vrai, c'est aussi, quand elle travaille elle-même, la clientèle la plus fidèle, souvent agréable et compréhensive »<sup>126</sup>. Il mentionne également que certains confrères ont tissé des liens personnels avec les généalogistes qui sont les plus sérieux et les plus ouverts. Il s'installe alors une compréhension et un respect réciproques entre les archivistes et les généalogistes. Des collaborations s'effectuent entre les services d'archives et des associations de généalogistes qui s'y rendent pour effectuer des dépouillements lesquels permettent, par ailleurs, d'éviter dans certains cas la détérioration de certaines archives par une consultation fortement répétée. Jean-Louis Beaucarnot fait également remarquer que de nombreux nouveaux archivistes ont choisi cette voie grâce à la généalogie. Par ailleurs, l'amélioration de cette relation a fait l'objet d'un article paru dans *Généalogie-magazine* en 1991 intitulé « Généalogistes et archivistes : histoire d'une réconciliation » et rédigé par Gildas Bernard. Huit ans plus tard, un autre article s'appuyant sur ce dernier est publié dans *La Gazette des archives* écrit par Jean-Louis Beaucarnot et intitulé « Généalogistes et archivistes : une relation adulte ? ». Ce dernier mentionne que la réconciliation dont parlait Gildas Bernard est à ce moment-là totalement « scellée ».

Ainsi, les généalogistes ont, d'une part, créé leur propre place dans les services d'archives aux côtés des chercheurs scientifiques et, d'autre part, développé des liens singuliers avec les archivistes. Chacun a dû apprendre à se connaître afin d'aboutir à une compréhension mutuelle qui, toutefois, demande à être encore plus poussée par les généalogistes souhaitant davantage de souplesse de la part des archivistes en ce qui concerne l'application des règlements et l'harmonisation de ceux-ci<sup>127</sup>.

Enfin, cette augmentation des chercheurs amateurs a attiré l'attention des élus locaux sur les Archives permettant alors aux services d'archives d'obtenir des bâtiments plus modernes et mieux équipés<sup>128</sup>. Le vilain petit canard s'est alors transformé en cygne.

<sup>125</sup> BEAUCARNOT, Jean-Louis. *La Généalogie*. 2003.

<sup>126</sup> WOLFF, Christian. Les généalogistes et les archives. *La Gazette des archives*. 1979. p. 93.

<sup>127</sup> BEAUCARNOT, Jean-Louis. Généalogistes et archivistes : une relation adulte ? *La Gazette des Archives*. 1999. p. 71-73.

<sup>128</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994. p. 8.



## **TROISIÈME PARTIE – QUELLE RELATION QUAND LE PHYSIQUE LAISSE PLACE AU VIRTUEL ?**

---

Depuis la Révolution, de nombreux changements ont eu lieu dans la profession des archivistes, ainsi que nous l'avons évoqué précédemment. Les plus marquants sont au XIX<sup>ème</sup> siècle : le développement de l'histoire comme discipline, ensuite la nouvelle organisation de l'administration associée à l'idée de transparence administrative et la vague des généalogistes au début des années 1970. À chaque fois, l'archiviste a dû et même a su faire face à ces changements en évoluant dans la pratique de son métier et en répondant aux besoins de son époque. Aujourd'hui, il est face à un nouveau défi qui a débuté dans les années 1970 et qui l'oblige encore à questionner ses pratiques : le numérique.

Nous sommes actuellement dans une société hyper moderne où la communication, l'accès et l'immédiateté ont une place importante. Les notions de temps et d'espace ne sont plus perçues de la même manière. En effet, ainsi que l'évoque Paul Servais, l'immédiateté résulte de ce nouveau paysage informationnel « avec l'accélération extraordinaire des canaux de circulation et de transmission de l'information, qui génère un fort sentiment de « rétrécissement du monde » et de proximité globale »<sup>129</sup>. Les technologies numériques sont inévitables et elles peuvent être présentes dans toutes les activités d'un service d'archives. Celles-ci ne cessant d'évoluer, il est nécessaire de renouveler, d'adapter la pratique archivistique pour répondre aux besoins ainsi qu'aux nouvelles pratiques des usagers, et « les archivistes ne sont naturellement, et malgré les stéréotypes poussiéreux qui leur collent à la peau, pas inconscient de ces évolutions »<sup>130</sup>.

### **I – L'ARRIVÉE DU NUMÉRIQUE AUX ARCHIVES**

#### **A/ L'informatique de gestion et documentaire**

L'informatique est d'abord utilisée en interne dans les services d'archives avec la mise en place d'application de gestion des archives.

Par exemple, le système ORIGAN (orientation de la recherche par indexation

---

<sup>129</sup> SERVAIS, Paul. L'archiviste et ses usagers : enseignements des Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain. Dans *Consommer l'information : de la gestion à la médiation documentaire*. 2018. p. 91.

<sup>130</sup> SERVAIS, Paul, MIRGUET, Françoise. *L'archiviste dans quinze ans : nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis*. 2015. p.15.

générale aux Archives nationales) est élaboré par les Archives nationales dans le but de rassembler des informations sur les lecteurs et leurs recherches au niveau national. Cela a alors permis d'avoir un répertoire regroupant les thèmes de recherche et les ressources, qui y sont associées, de l'ensemble des services d'archives publics de France. Autre exemple, en 1977-1978 est développée au Centre des archives contemporaines (CAC) l'application PRIAM (Préarchivage informatisé des archives des ministères) pour la gestion des archives contemporaines. Un dernier exemple est la création aux Archives nationales au milieu des années 1970 de l'application CORAIL. Cette dernière permettait aux archivistes d'enregistrer les demandes de communication des lecteurs, de localiser les documents, de vérifier leur disponibilité et leurs conditions de communication. Les archivistes pouvaient ainsi mieux surveiller les documents consultés, contrôler leur sortie et leur retour, élaborer des statistiques déterminant les documents les plus consultés afin de prendre des mesures pour éviter, par exemple, qu'ils ne se détériorent, et gagner du temps dans l'obtention des documents<sup>131</sup>.

Puis, petit à petit, des postes informatiques sont installés en salle de lecture permettant aux usagers de réaliser, eux-mêmes, certaines actions. En effet, au Caran, le système se développe et c'est le lecteur, lui-même, qui, *via* un poste informatique en salle de lecture, saisit sa demande de communication accélérant le traitement des demandes de communication car les opérations de contrôle sont gérées directement par le système informatique. En outre, le lecteur peut dès lors avoir connaissance de la disponibilité ou non des documents. Du côté des archivistes, ils gagnent en temps quant au contrôle des communications et en fiabilité quant à la disponibilité et à la communicabilité des documents. Par ailleurs, le traitement des courriers des usagers est informatisé et les statistiques annuelles sont plus facilement réalisables. Ce système a notamment été réalisé pour faire face à l'augmentation des demandes de recherche résultant de l'accroissement du nombre de lecteurs au Caran<sup>132</sup>. Cela est ensuite poussé encore plus loin, comme nous l'avons vu précédemment, avec la réservation à distance *via* le Minitel.

La circulaire de 1979 a poussé les services territoriaux à développer l'informatisation avec des progiciels pour la gestion matérielle et intellectuelle des archives tels que Arkhéia, Avenio, Clara ou Gaïa. Ainsi, en 2003, nous comptons 77 départements sur 96 en France métropolitaine qui utilisaient un logiciel de gestion pour

---

<sup>131</sup> GILDAS, Bernard, MAHIEU, Bernard. L'accès du public aux documents d'archives. 1975. p. 226-227.

<sup>132</sup> ERMISSE, Gérard. L'informatique au CARAN. *La Gazette des archives*. 1988. p 128-129.

les archives<sup>133</sup>.

L'informatique est également appliquée dans le domaine de la description archivistique. D'abord, les logiciels bureautiques sont utilisés pour rédiger des instruments de recherche de forme classique. C'est un simple outil de travail remplaçant le stylo ou la machine à écrire<sup>134</sup>.

Ensuite, des bases de données documentaires sont élaborées. Elles permettent alors de retrouver plus facilement un document et possèdent des modes d'interrogations plus performants. En effet, elles permettent de « trier et recombinaison des données afin d'élaborer les listes et d'établir immédiatement les index »<sup>135</sup>. Cependant, à la différence d'un instrument de recherche traditionnel, les bases de données demandent de la part de l'utilisateur une compréhension de sa structure et de la signification des différents champs et tables<sup>136</sup>. De surcroît, elles restent généralement très hétérogènes et souvent incompatibles pour des échanges<sup>137</sup>. Les premières bases de données ont été élaborées aux Archives nationales dans les années 1970 : Minotaure, base de données des minutes notariales, et Serac, fichier de l'administration communale au XIX<sup>ème</sup> siècle. Puis, en 1978, les Archives nationales acquièrent le progiciel *Mistral* et développent des bases de données très volumineuses : Léonore, pour les dossiers des membres de la légion d'honneur, et Arcade, pour les acquisitions d'œuvres d'art par l'état<sup>138</sup>. Il est également élaboré une base de données sur l'État général des fonds, Egérie.

D'abord utilisées par les archivistes, les bases de données sont ensuite élaborées de manière à les rendre utilisable par les lecteurs et sont alors consultables en salle de lecture. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, le Caran, ouvert en 1988, prévoit la mise en place d'une salle pour la consultation des bases de données.

## B/ La numérisation

La numérisation se développe à partir de 1996. Pratique à l'origine isolée, elle est maintenant devenue courante. En effet, les AD de la Vendée, pionnières dans la numérisation, ont commencé la numérisation massive de documents anciens en 1996 qui

<sup>133</sup> SIBILLE, Claire. Les instruments de recherche électroniques. *La Gazette des archives*. 2006-4. p. 132.

<sup>134</sup> ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. 1994. p. 131.

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> NOUGARET, Christine, GALLAND, Bruno. *Les instruments de recherche dans les archives*. 1999. p. 181.

<sup>137</sup> SIBILLE, Claire. Les instruments de recherche électroniques. *La Gazette des archives*. 2006-4. p. 136.

<sup>138</sup> Progiciel pour « gérer de grandes masses d'informations associées à des thésaurus » d'après NOUGARET, Christine, GALLAND, Bruno. *Les instruments de recherche dans les archives*. 1999. p. 36

sont ensuite mis en ligne en 2003 sur leur site Internet comptant alors plus de trois millions d'images (état civil, minutes notariales, deux fonds, cent ans d'un journal).

La numérisation a permis de pallier le problème de la consultation massive de mêmes documents d'archives entraînant peu à peu leur dégradation. Ainsi, les originaux étaient protégés et les mêmes archives pouvaient être consultées simultanément.

Les fonds numérisés sont principalement des fonds où les archives sont relativement normalisées et forment des séries de plusieurs milliers d'articles qui contiennent des données facilement accessibles et utilisables et dont la compréhension ou la lecture (ordre alphabétique, chronologique ou numérique) ne posent pas de grandes difficultés aux usagers<sup>139</sup>. Toutefois, une fois ce type de fonds numérisés, ce sont des fonds plus hétérogènes qui le sont et dont la compréhension est beaucoup moins simple pour les usagers. Cela demande alors aux archivistes une réflexion quant à l'aide qu'ils pourront apporter aux chercheurs pour faciliter leur appropriation.

### C/ Internet

Petit à petit l'émergence d'Internet, il y a plus de vingt ans, va pousser encore plus loin les changements dans la communication des archives. Effectivement, les services d'archives s'ouvrent, la mise à disposition des documents est poussée en dehors des murs des services d'archives avec la mise en ligne de leur version numérisée. Les archives s'émancipent alors de leurs lieu et temps de consultation. Il est dorénavant possible de faire ses recherches n'importe où, n'importe quand et, bien évidemment, gratuitement. Le lieu de communication se déplace. Il peut alors être totalement différent d'un service d'archives ou d'un lieu sécurisé. Bien entendu cela est à relativiser car il faut également prendre en compte l'illectronisme de certains usagers ainsi que le fait que seule une petite partie des archives des dépôts a été mise en ligne.

Les archivistes ont dû, alors, développer des compétences en informatique et doivent suivre les évolutions tout en étudiant leur public afin de pouvoir répondre au mieux aux nouvelles demandes des usagers qui sont devenus de plus en plus exigeants : « Toujours plus proactifs et exigeants, ils s'attendent à pouvoir tout trouver et tout consulter, instantanément, gratuitement, et à partir d'un seul point d'accès »<sup>140</sup>. C'est ainsi

---

<sup>139</sup> LUQUET, Jean. La numérisation dans les services d'archives publiques en France, une révolution pragmatique. *La Gazette des archives*. 2006-2. p. 236.

<sup>140</sup> COUTURE, Carol, LAJEUNESSE, Marcel. L'archivistique en 2015 : considérations sur son état actuel et son avenir. Dans *Archivistes de 2030 : réflexions prospectives*. 2015. p. 120.

que presque tous les dépôts d'archives publics ont, aujourd'hui, leur propre site Internet, que certains ont développé des projets d'indexation collaborative, que d'autres sont présents sur les réseaux sociaux et que le SIAF a même créé un portail pour centraliser les inventaires de toutes les Archives de France. Tous ces changements n'ont alors pas été sans conséquence sur le rapport que pouvait entretenir l'archiviste avec l'utilisateur.

## **D/ Des conséquences sur la salle de lecture**

L'informatisation des salles de lecture et les nouvelles technologies ont des conséquences sur leur fréquentation, mais également pour les archivistes qui les gèrent.

Tout d'abord, l'informatisation des procédures notamment celle de communication des archives permet aux archivistes de gagner du temps et d'assurer plus facilement la sécurité des archives. Elle décharge l'archiviste de certaines actions, lui permettant alors de consacrer plus de temps aux lecteurs. Elle permet également la réalisation d'instruments de recherche plus performants qui, même s'ils demandent un apprentissage aux lecteurs quant à leur utilisation, facilitent par la suite leurs recherches.

La numérisation et l'élaboration de sites Internet dans les services d'archives pour diffuser les documents d'archives, mais aussi les instruments de recherche, déplacent le lieu de communication des archives. En effet, celui-ci n'est plus seulement limité à la salle de lecture. De plus, l'utilisateur n'a plus besoin de l'archiviste pour accéder aux archives. Cette relation qui oppose l'initié (archiviste) au non-initié (utilisateur) s'atténue. L'utilisateur peut désormais accéder aux archives sans contrôle préalable et sans contrainte de temps ou de lieu.

Cet engouement pour la diffusion en ligne des archives a eu des répercussions sur la fréquentation des salles de lecture physiques. Celle-ci descend en flèche après la mise en ligne des documents d'archives les plus consultés par les généalogistes, c'est-à-dire l'état civil, les recensements de population et les registres de matricules militaires. S'en suit la numérisation d'autres fonds d'archives qui ont permis à certains chercheurs d'effectuer leurs recherches depuis chez eux, ajoutant un autre coup à la fréquentation des salles de lecture. Par exemple, pour les AD du Loiret, elles comptaient autour de 1400 inscriptions l'année avant la mise en ligne des archives, et, après celle-ci, le nombre d'inscriptions est tombé à 700<sup>141</sup>. De plus, les séances de travail diminuent du fait de la disponibilité de certaines archives en ligne, de la possibilité de consulter en amont les

---

<sup>141</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

instruments de recherche en ligne pour préparer sa visite, de contacter en amont l'archiviste par mail ou par un autre moyen et donc d'être déjà orientés, de réserver en ligne les documents évitant d'attendre l'arrivée des documents en salle de lecture et du fait des nouvelles pratiques des usagers. En effet, l'utilisateur, pour optimiser son temps en salle de lecture, au lieu d'étudier les documents d'archives sur place, les photographie. La photographie numérique remplace alors la photocopie qui était beaucoup plus contraignante. Par conséquent, l'interaction avec l'archiviste diminue elle aussi, notamment, autour des réponses qu'il peut apporter aux questions du lecteur sur les archives elles-mêmes (contexte, explications du contenu, éclaircissements, etc.) et qui surviennent lors de l'étude de celles-ci. De même, Amandine Contet mentionne que « du coup, on perd ce lien physique où ils nous tenaient au courant de l'avancée de leur recherche »<sup>142</sup>. En fait, nous pouvons dire que le lecteur de « passage » fait une numérisation personnelle des archives qu'il étudiera et triera ensuite chez lui.

Tous ces changements font que certains services d'archives ont revu leurs horaires d'ouverture. Ils ont été diminués soit pour permettre un accueil plus restreint mais plus efficace, soit pour libérer du temps pour d'autres tâches et notamment celles liées au numérique, ou bien pour les deux raisons. Comme l'explique Louis Faivre d'Arcier, aux AM de Lyon, ils ont pris la décision d'ouvrir la salle de lecture seulement l'après-midi de 13h à 17h et d'augmenter le nombre d'agents présents lesquels sont dorénavant quatre afin de s'assurer que les lecteurs puissent avoir une réponse rapide. Quant au matin, une permanence est organisée pour répondre aux demandes de recherche à distance<sup>143</sup>.

Du côté des usagers, les étudiants sont beaucoup moins présents. Comme l'explique Amandine Contet, ils ne viennent parfois qu'une seule fois aux Archives, « si on a le temps, on leur demande leur sujet de recherche, si on les a loupés parce qu'on n'a pas vu que c'étaient des étudiants, [...] on ne les revoit plus »<sup>144</sup>. C'est donc beaucoup plus difficile de les aider. De plus, non seulement, ils peuvent faire leurs recherches sur les archives en ligne, mais le numérique offre aussi la possibilité de faire des recherches dans d'autres grandes bases de ressources numériques comme Gallica éloignant donc ces usagers des Archives et donc des possibilités de rencontre avec l'archiviste. S'ajoute à cela le fait que certains pensent que toutes les archives sont disponibles en ligne ne réalisant

---

<sup>142</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

<sup>143</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>144</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

alors pas qu'ils passent à côté d'une multitude de ressources. Nous ne nous attarderons pas sur ce point qui sera développé ultérieurement dans notre propos.

La plupart des généalogistes ont disparu des salles de lecture, leur besoin en archives étant comblé par celles mises en ligne. Cependant il a été constaté dans certains services d'archives, comme celui des AM de Lyon, le retour de généalogistes quelques années après la mise en ligne des archives car, ayant tout exploré en ligne, ils reviennent aux Archives pour pousser plus loin leurs recherches. Ayant déjà acquis une certaine expérience dans les recherches en archive, ils arrivent avec des questions beaucoup plus pointues et peuvent alors demander de l'aide aux archivistes. Dans cette situation, nous revenons à une relation plus humaine et plus directe<sup>145</sup>. Par ailleurs, comme l'explique Sophie Boudarel, généalogiste professionnelle, pour des recherches simples de généalogie, elle utilisera les ressources des Archives en ligne. Mais si elle a affaire à des dossiers plus historiques ou à des personnes qui sont plus concernées par leur histoire familiale, elle complétera ses recherches sur place, en salle de lecture<sup>146</sup>. Par ailleurs, le fait d'être en lien au final avec des lecteurs plus expérimentés connaissant le système des archives permet de retrouver cette relation basée sur l'échange de connaissances entre l'archiviste et l'utilisateur telle qu'elle était décrite avec les chercheurs scientifiques dans le *Manuel d'archivistique*<sup>147</sup> de 1970.

## II – LE SITE INTERNET : LIEU DE RENCONTRE VIRTUEL ?

En 1996, les Archives départementales des Yvelines inauguraient l'utilisation d'un site Internet par un service d'archives<sup>148</sup>. Par la suite, dans les années qui suivirent de plus en plus de services d'archives développèrent leur propre site Internet permettant de communiquer sur leurs actualités et ensuite de diffuser leurs ressources numériques (archives numérisées, instruments de recherche et bases de données). En parallèle, de nombreuses campagnes de numérisation continuent au sein des Archives. De ce fait, la numérisation remplace rapidement le microfilm de consultation qui était utilisé pour préserver certains documents d'archives d'une dégradation suite à leur consultation intensive, mais aussi pour faciliter et multiplier les accès à ceux-ci. Cependant, contrairement à la numérisation permettant la mise en ligne des archives, le microfilm

---

<sup>145</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>146</sup> Entretien téléphonique réalisé le 04/06/2020.

<sup>147</sup> Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. 1970.

<sup>148</sup> TEXIER, Bruno. Dans les archives d'Archimag, juillet 1999. *Archimag*. Juillet-Août 2019. p. 48.

rendait l'utilisateur encore dépendant de la salle de lecture car sa consultation ne pouvait se faire que sur place avec des appareils spécifiques. En à peine six ans, le nombre de services départementaux d'archives possédant un site Internet a doublé : nous en comptons quarante en 2000 et quatre-vingts en 2006<sup>149</sup>.

À ce jour, l'utilisateur s'attend à ce qu'un service d'archives ait un site Internet avec certaines archives consultables en ligne comme celles de l'état civil. De leur côté, les services d'archives considèrent leur site Internet comme étant un prolongement de leur service physique et comme devant être une priorité pour les services d'archives<sup>150</sup>. Il n'est pas seulement un outil de communication, de conservation préventive ou de simple diffusion des archives, il est devenu véritablement une « salle de lecture virtuelle » sans pour autant remplacer la salle de lecture physique nous précise Franck Burckel<sup>151</sup>. L'intérêt pour les Archives de posséder un site Internet réside dans le fait de toucher un plus large public, de permettre aux usagers d'initier leur travail de recherche et de préparer en amont leur visite aux Archives afin d'y être le plus efficace possible.

Avec la mise à disposition en ligne de certains documents d'archives, l'utilisateur peut désormais consulter directement les archives, c'est-à-dire sans passer par un intermédiaire humain. Il n'a plus besoin de se rendre aux Archives et il n'est plus contraint par les horaires d'ouverture de celles-ci, ni par les horaires de levée, ni soumis aux restrictions du nombre de consultations par jour, ni tenu aux règles mises en place dans les salles de lecture, ni importuné par le manque de place. Même si l'utilisateur a pu s'émanciper des contraintes et des restrictions qu'impose la consultation en salle de lecture, il a, d'un autre côté, perdu peu à peu le contact physique avec l'archiviste qui était immédiatement prêt à le renseigner, à le guider dans les fonds et à l'aider à la compréhension des documents d'archives et du système archivistique. L'archiviste ne peut alors plus effectuer de médiation directe. Il a donc dû et doit encore réfléchir à d'autres moyens pour faciliter la recherche des usagers dans les archives en ligne. Les résultats d'une enquête récente présentée par Isabelle Homer et Nicole Moussarie, des Archives départementales de la Marne<sup>152</sup>, lors des journées de rencontres annuelles de la section des archivistes

---

<sup>149</sup> FOURNIÉ, Pierre. La connaissance des publics des archives : bilans statistiques, analyses et prospectives. dans *L'écoute des publics des archives*. 2009. p. 24.

<sup>150</sup> Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*. 2012. p. 316.

<sup>151</sup> BURCKEL, Franck. Nouveaux usages, nouveaux publics pour les Archives. *La Gazette des archives*. 2011. p. 146.

<sup>152</sup> « Restitution des enquêtes menées par la section sur les sites internet des archives départementales : ateliers qualitatifs et enquête en ligne », présentée par Isabelle Homer et Nicole Moussarie, Archives départementales de la Marne le 06/02/2020 lors des journées des RASAD « Faire l'article ! Promouvoir nos ressources sur le web ».

départementaux (RASAD) de 2020, montrent que le public a du mal à appréhender les contenus des sites Internet des Archives à cause notamment de l'hétérogénéité du vocabulaire professionnel, des modes de navigation d'un site à l'autre, d'un manque de compréhension de la logique de description à plusieurs niveaux et de toutes les ressources auxquelles il a ou non accès en ligne. Cela confirme le ressenti des usagers évoqués par Brigitte Guigueno, dans son article « Le public des archives et ses contrastes, au crible de plusieurs enquêtes » : « que ce soit sur Internet ou en salle de lecture, entre 15 et 20% du public des Archives municipales qualifient de « compliqué », « un peu difficile » ou « trop compliqué » la consultation des documents numérisés »<sup>153</sup>. Ainsi, le monde des archives reste à l'heure d'aujourd'hui encore complexe pour les usagers et la mission de l'archiviste, que ce soit sur place ou en ligne, reste de faciliter la compréhension des archives et du fonctionnement des Archives.

## A/ Rencontre entre deux mondes

Le monde des archives sur certains points ne correspond pas à la structure et aux pratiques du Web. Ce sont des éléments que les archivistes doivent connaître pour pouvoir adapter au mieux leur site Internet afin de faciliter la recherche aux internautes.

Pour commencer, la logique des fonds d'archives est différente de celle d'un site Internet. En effet, tandis que le classement des archives est structuré de manière verticale, c'est-à-dire en arborescence, la structure des sites Internet est horizontale. La navigation se fait de lien en lien de niveaux équivalents. Comme l'explique Elisabeth Verry, « Notre cher « cadre de classement », décidément, s'exploite mal sur la Toile. Pour le néophyte, chercher un document ressemble, au mieux à une chasse au trésor, au pire à un parcours du combattant »<sup>154</sup>.

De plus, le numérique pousse l'archiviste à devoir s'adapter à de nouvelles pratiques et attentes de l'utilisateur qui est maintenant plongé dans le numérique quotidiennement. À ce jour, il a généralement une bonne maîtrise des outils numériques contrairement à l'époque où sont apparus les premiers sites Internet des services d'archives publics. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce que veulent les internautes, c'est de l'accessibilité et de la rapidité, voire de l'instantanéité. Ils souhaitent trouver l'information qu'ils cherchent le plus rapidement possible et en fournissant le

---

<sup>153</sup> GUIGUENO, Brigitte. Le public des archives et ses contrastes, au crible de plusieurs enquêtes. *La Gazette des archives*. 2016-4. p. 180-181.

<sup>154</sup> VERRY, Elisabeth. Avant-propos. *La Gazette des archives*. 2007. p. 8.

moindre effort. Il est bien connu que les utilisateurs qui font une recherche sur Google regardent très rarement les résultats au-delà de la première page car l'internaute sait que les résultats sont classés par pertinence. Or, ce n'est pas le cas pour les instruments de recherche en ligne car ils sont par nature neutres et impartiaux<sup>155</sup>.

En outre, la méthode de recherche généralisée sur Internet est également différente de celle archivistique. Dans les archives, le principe est de partir du général pour aller vers le particulier, partir d'un registre pour trouver un acte par exemple, alors que les internautes vont taper dans le moteur de recherche les mots-clés de l'information qu'ils cherchent dans un premier temps, et ensuite élargir leur recherche si l'information désirée n'a pas été trouvée.

Ainsi, une circulaire publiée le 30 septembre 2005 recommande, d'une part, de mettre en ligne les instruments de recherche qui sont présents en salle de lecture, c'est-à-dire respectant généralement le cadre de classement plutôt que d'attendre qu'ils soient repris et de favoriser le développement dynamique des instruments de recherche. D'autre part, elle favorise la création d'instruments de recherche dynamiques<sup>156</sup> basée sur les formats XML/EAD. L'enquête du SIAF de 2014-2015<sup>157</sup> révèle que 44% des AD ont des instruments de recherche dans ce format. L'utilisateur peut donc effectuer « une recherche par critères lui permettant de s'abstraire de la structure par fonds pour rechercher dans toutes les unités de description contenant certains mots ou termes d'indexation »<sup>158</sup>. Par ailleurs, il est possible que ces instruments de recherche évoluent par la suite vers une autre forme plus adaptée au web sémantique.

Enfin, il est important de noter qu'au niveau du site Internet, une difficulté supplémentaire apparaît pour faire une médiation efficace : nous ne pouvons pas connaître précisément l'utilisateur au moment même où il navigue sur le site. C'est un public confondu et hétérogène. Il faut prendre en compte les différents types d'informations que peut chercher un utilisateur (généalogique, administrative, historique, etc.), son niveau de connaissance des archives (novice ou expérimenté), s'il cherche juste une information précise ou au contraire veut aller plus loin, etc. L'archiviste doit alors proposer un large éventail de moyens de médiation et réfléchir aux modes de recherche pour satisfaire le

---

<sup>155</sup> WENZ, Romain. Quel rôle pour les portails dans le « nouveau monde » du Web ? *La Gazette des archives*. 2017. p. 289.

<sup>156</sup> Lien vers la circulaire du 30 septembre 2005 : [https://francearchives.fr/fr/circulaire/DITN\\_RES\\_2005\\_006](https://francearchives.fr/fr/circulaire/DITN_RES_2005_006).

<sup>157</sup> Service Interministériel des Archives de France. *Analyse des sites Web des services d'Archives Départementales (2014-2015)*

<sup>158</sup> SIBILLE, Claire. Un état des lieux de la publication électronique des instruments de recherche archivistiques. *La Gazette des archives*. 2007-3. p. 130.

besoin de tous les types d'usagers sans pour autant surcharger le site ou noyer les usagers avec trop d'informations et pour les accompagner dans leur autonomie.

## **B/ La médiation virtuelle**

« La mise en ligne du patrimoine le rend accessible, mais par forcément intelligible »<sup>159</sup> explique Stéphan La Roche. Le même problème se pose qu'en salle de lecture, mais comparée à celle-ci, sur Internet, la médiation personnelle de l'archiviste n'est plus disponible directement. Ainsi, pour avoir un aperçu de la manière dont les archivistes cherchent à faciliter la recherche de l'internaute, nous allons donc maintenant présenter les moyens mis en place par les trois services d'archives où exercent les archivistes avec lesquels les entretiens ont été réalisés en analysant leurs sites Internet et en s'appuyant sur les réponses qu'ils ont fournies lors des entretiens : les Archives municipales Lyon, les Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon, les Archives départementales du Loiret.

Le premier site que nous étudierons est celui des Archives municipales de Lyon<sup>160</sup>. Il est le plus ancien site Internet élaboré de notre corpus. Effectivement, il a été créé avant les années 2000, puis retravaillé en 2003. Ce n'est qu'en 2008 qu'a été ouvert le service de consultation des archives numérisées en ligne. La page d'accueil présente les différentes actualités, les différentes rubriques dont se compose le site, un lien où il est possible de s'inscrire à leur lettre d'information et des liens vers leurs comptes sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) et vers leur chaîne Youtube. Quant à la barre de recherche type Google située en haut à droite, elle permet de rechercher dans le site, et non dans les fonds d'archives. Nous voyons que les AM de Lyon ont choisi de distinguer sur leur barre de navigation principale les « Archives numérisées » consultables en ligne d'un côté et, de l'autre, des fonds dans lesquels les internautes peuvent repérer les cotes des documents qui les intéressent pour ensuite aller les consulter sur place.

---

<sup>159</sup> LA ROCHE, Stéphan. La révolution numérique : la mémoire en partage. Dans *Consommer l'information : de la gestion à la médiation documentaire*. 2018. p. 107.

<sup>160</sup> Site des Archives municipales de Lyon : <http://www.archives-lyon.fr/archives/> [Consulté le 27/07/2020]



Figure 1 : Page d'accueil du site Internet des Archives municipales de Lyon le 27/07/2020

La page des « Archives numérisées » affiche un lien direct à l'état civil, qui est connu comme la source primaire des généalogistes amateurs, et d'autres fonds numérisés organisés en cinq grands thèmes : « Les Lyonnais », « 14/18 – Lyon dans la guerre », « Lyon en images », « Le territoire » et « La vie locale ». Après avoir sélectionné un fonds, une description de celui-ci apparaît, dans la plupart des cas, expliquant à quoi il correspond et précisant les informations que l'internaute peut y trouver avant d'accéder aux documents numérisés. Il est proposé sur ces pages un mail de contact, parfois des liens pour « Aller plus loin » qui renvoient soit à d'autres fonds présentés dans le site, soit à des sites externes, ou bien à d'autres instruments de recherche comme des index, des cadres de classements de fonds, des guides de fonds, des répertoires de série ou un accès aux inventaires en ligne. En plus des deux rubriques pour rechercher dans les différents types d'archives, il est proposé une rubrique « Histoire de Lyon » rassemblant des informations sur la ville de Lyon : les maires, les édifices, le territoire et les arts et techniques. Enfin, le mail de contact des AM de Lyon se retrouve dans le pied de page de la page d'accueil et lors de la navigation sur le site.

Le deuxième site Internet que nous allons analyser est celui des Archives

### TROISIÈME PARTIE – QUELLE RELATION QUAND LE PHYSIQUE LAISSE PLACE AU VIRTUEL ?

départementales du Rhône et de la métropole de Lyon<sup>161</sup>. Il date de 2011. Sa page d'accueil se présente de manière différente de celui des AM de Lyon. Il met en avant deux catégories d'archives dans lesquelles les internautes peuvent faire leur recherche. Nous avons en premier les « Archives numérisées » qui sont bien visibles car les fonds de celles-ci sont indiqués sous la forme d'un nuage de mots. Puis nous avons un autre onglet qui permet de rechercher dans « Toutes les archives », c'est-à-dire dans celles numérisées et dans les inventaires en ligne.

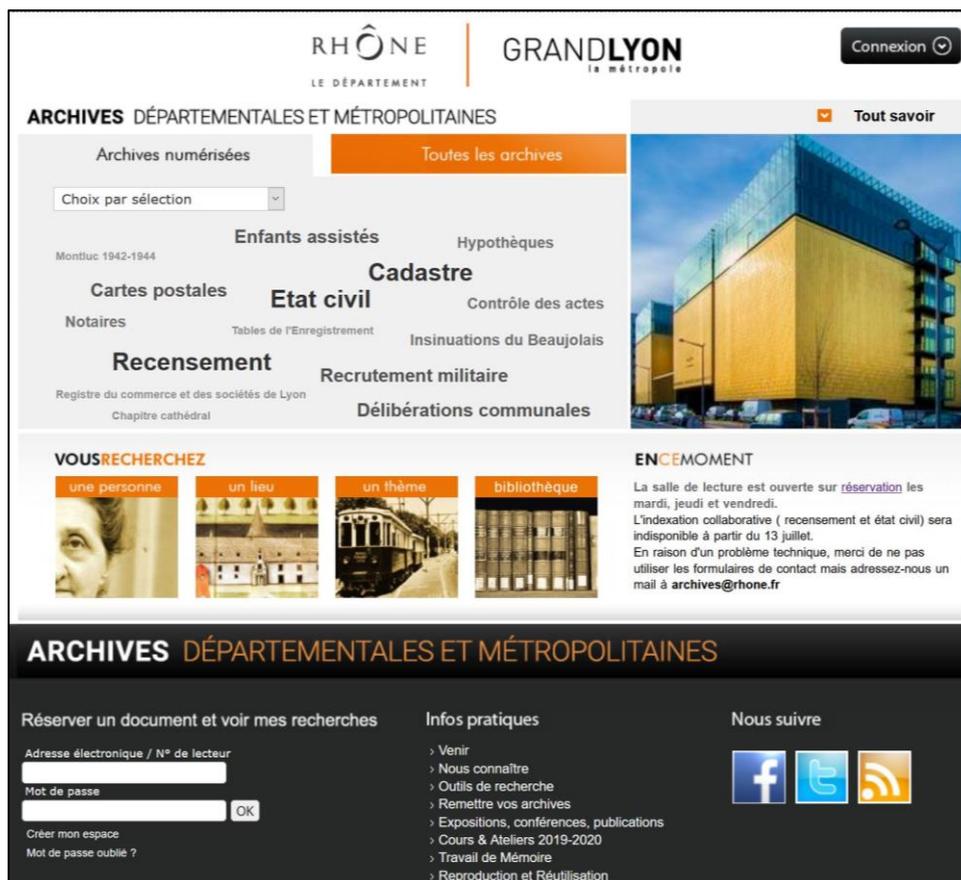


Figure 2 : Page d'accueil du site Internet des Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon le 27/07/2020

La sélection d'un des fonds numérisés dans le nuage de mots aboutit à un formulaire de recherche personnalisé pour chaque fond accompagné d'une explication sur le fonds. Les AD du Rhône proposent également dès leur page d'accueil une autre manière de guider l'internaute dans ses recherches avec des plans de recherche. Le but est de partir d'un élément large et de spécifier petit à petit la recherche, tel un entonnoir, qui amènera l'utilisateur à une liste de fonds, numérisés ou physiques, qu'il pourra explorer pour

<sup>161</sup> Site Internet des Archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon : <https://archives.rhone.fr/> [Consulté le 27/07/2020]

trouver l'information qu'il recherche. Ainsi, sur la page d'accueil, quatre vignettes sont présentes pour que l'utilisateur puisse choisir l'élément principale de sa recherche : « une personne », « un lieu », « un thème » et « bibliothèque ». Une fois le choix effectué, d'autres choix s'affichent pour préciser davantage la recherche. Par exemple, pour « une personne », trois types de raisons de recherche s'affichent : « généalogie », « biographie » et « administratif ». Après en avoir sélectionné une, nous arrivons à la liste des différents fonds proposés à l'utilisateur pour faire sa recherche. En plus, des « Outils de recherche » à télécharger sont disponibles. Ils sont répartis en trois catégories. Tout d'abord, nous avons les « clés de la recherche » qui présentent l'ensemble des fonds des AD du Rhône ou qui sont des explications sur certains fonds d'archives : leur intérêt, ce que nous pouvons y trouver, comment chercher dans le fonds, sous quelles conditions ils sont communiqués. Elles proposent également d'autres pistes de recherche. Les fonds d'archives décrits dans ces « clés de recherche » concernent essentiellement des fonds très consultés par les internautes : l'état civil, les recrutements militaires et les minutes et répertoires des notaires. Ensuite, des listes et des cartes issues de leurs instruments de recherche ont été regroupées pour fournir des informations sur la géographie administrative, les catégories de personnes, les organismes, et les événements liés au département du Rhône. Enfin, le site Internet des AD du Rhône propose des ouvrages de référence au sujet du Rhône et de certains départements limitrophes. Quant aux moyens de contacter les archivistes des AD du Rhône, un formulaire de contact ainsi que leur numéro de téléphone apparaissent lors de la navigation sur le site. Des renvois vers leur compte sur Twitter et Facebook sont présents dès la page d'accueil pour les suivre sur les réseaux sociaux. Il est aussi possible pour les utilisateurs de créer un compte pour enregistrer leurs recherches effectuées. Pour terminer, les AD du Rhône donnent la possibilité aux internautes de participer à l'indexation collaborative en indexant les actes d'état civil et des recensements de la population.

Le troisième et dernier site Internet étudié est celui des Archives départementales du Loiret<sup>162</sup>. Comme l'avait indiqué Amandine Contet lors de notre entretien, leur site Internet est assez récent finalement car quand elle est arrivée en 2011, aucun travail en direction du numérique n'avait encore été effectué. Il a été mis en ligne en 2013. Il comptait alors parmi les derniers départements à ouvrir un site Internet pour la consultation des archives en ligne. Par ailleurs, ils ont élaboré leur site en s'inspirant des

---

<sup>162</sup> Site Internet des Archives départementales du Loiret : <https://www.archives-loiret.fr/> [Consulté le 27/07/2020]

### TROISIÈME PARTIE – QUELLE RELATION QUAND LE PHYSIQUE LAISSE PLACE AU VIRTUEL ?

nombreux sites Internet des archives déjà existants<sup>163</sup>. Pour faire des recherches en ligne, les AD du Loiret présentent sur leur page d'accueil un onglet « Faire vos recherches » dans la barre de navigation principale qui se divise en cinq rubriques : « Préparer vos recherches », « Inventaires en ligne », « Bibliothèques des Archives », « Archives numérisées » et « Recherche globale ».

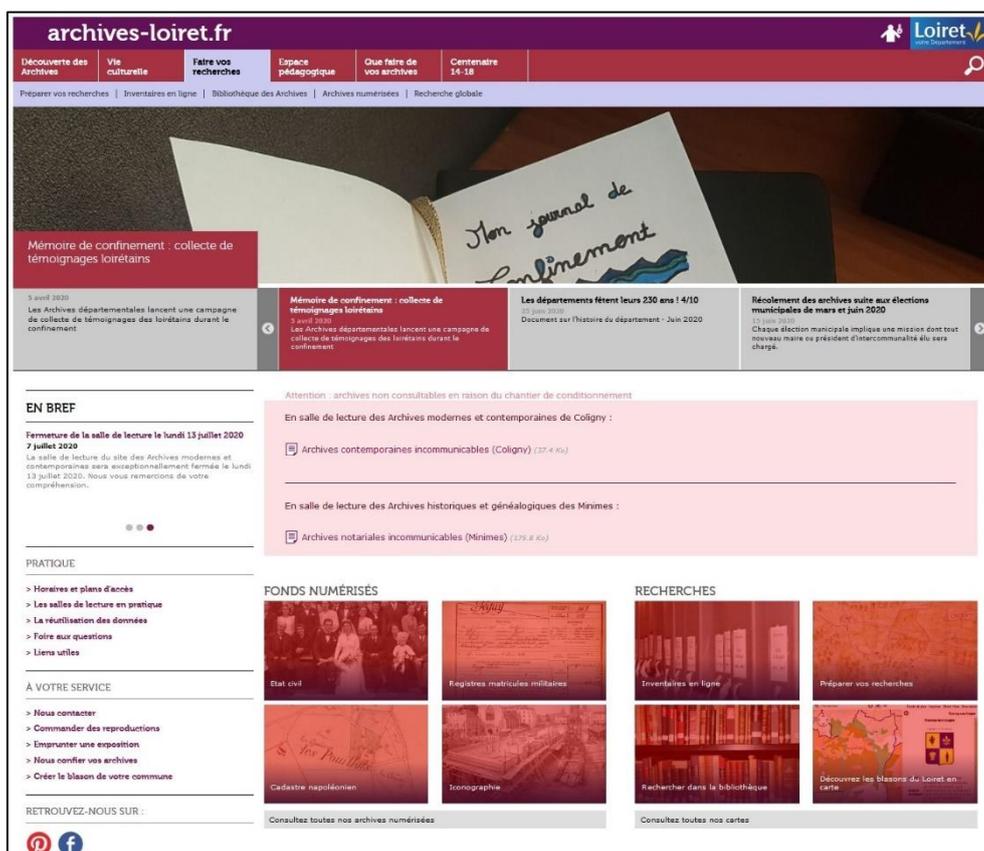


Figure 3 : Page d'accueil du site Internet des Archives départementales du Loiret le 27/07/2020

Nous retrouvons donc dans ce site à nouveau une séparation entre les archives numérisées et les inventaires permettant de trouver les cotes des archives à consulter en salle de lecture, mais également la possibilité d'une recherche globale dans l'ensemble des ressources en ligne (archives numérisées, inventaire en ligne et catalogue de la bibliothèque). La page des « Archives numérisées » affiche les différents fonds numérisés ainsi qu'un renvoi pour faire de l'annotation collaborative. La recherche dans les « Inventaires en ligne » se présente selon deux modes : la recherche simple qui se fait soit par mots-clés, soit en mots libres, et l'état des fonds qui consiste à naviguer dans l'arborescence des inventaires. La rubrique « Préparer vos recherches » passe par la sélection du type de recherche effectuée correspondant aux trois types d'utilisateurs

<sup>163</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

principaux des Archives, « Histoire et généalogie », « Recherches universitaires » ou « Besoins administratifs », et propose alors des fiches thématiques d'aide à la recherche à télécharger, des tutoriels vidéo réalisés par les Archives départementales des Hautes-Alpes ou même des fonds d'archives triés par thème pour les recherches universitaires. La page d'accueil présente également des vignettes correspondant à certains fonds des archives numérisées, aux autres possibilités de recherche sur le site ainsi qu'aux fonds à découvrir. Pour chaque fonds, l'ensemble des ressources en ligne apparaît et c'est ensuite à l'internaute d'appliquer les filtres qu'il souhaite contrairement aux deux autres sites Internet étudiés où il est demandé de remplir un formulaire ou certains champs pour faire une sélection de résultats. Nous avons une indication de contact visible dès la page d'accueil dans la colonne de gauche pour pouvoir communiquer avec les archivistes des AD du Loiret, mais il est moins présent lorsque nous naviguons sur le site. Nous avons également accès à une foire aux questions qui répond aux questions récurrentes des utilisateurs, à des propositions de ressources en ligne (sites, blogs, pages de réseaux sociaux) et à un renvoi à leur page Facebook. Enfin, comme pour les AD du Rhône, il est possible de se créer un compte utilisateur pour sauvegarder ses recherches effectuées sur le site.

Ainsi, nous constatons que les trois sites Internet déployés par ces services d'archives ont dans l'ensemble une structure et des propositions assez similaires. Les archives numérisées sont séparées des états de fonds ou inventaires en ligne et, parfois, une rubrique permet d'effectuer ses recherches dans l'ensemble des ressources en ligne. Afin d'accompagner les internautes dans leurs recherches, les Archives ont élaboré des supports de médiation de différents types comme des fiches d'aide ou des tutoriels vidéo pour comprendre les documents d'archives en eux-mêmes, les fonds, mais aussi leur contexte de production. Ils ont rassemblé également d'autres informations utiles en parallèle des archives pour aider à les comprendre et à faciliter la recherche. De plus, ils proposent, pour certains, différents chemins ou angles d'attaque pour faire les recherches que l'internaute pourra alors suivre selon les informations dont il dispose et selon son niveau d'expérience dans la recherche dans les archives : par thématique, par type de recherche, par type d'archives, etc. Les sites Internet des deux AD étudiés montrent une volonté de guider l'utilisateur en lui demandant de faire plusieurs choix à la suite afin de déterminer quel type d'information il cherche et de lui fournir un corpus prédéfini pour sa recherche. Tout cela a été réfléchi dans le but de permettre à l'internaute d'accéder rapidement à l'information désirée sans se perdre dans les méandres des archives, de

devenir autonome et de favoriser la sérendipité. Certains sites comme celui des AD du Loiret mettent aussi en place une barre de recherche dite « Google » pour permettre la recherche directe dans les archives et pour s'adapter aux habitudes de recherche des internautes actuels. Rappelons-nous que nous sommes à une époque où la patience de l'utilisateur est faible et qu'il abandonne rapidement s'il ne trouve pas ce qu'il cherche. L'archiviste, n'étant plus là physiquement pour répondre aux questions ou aider immédiatement l'internaute dans ses recherches, doit relever ce défi en ayant tous ces éléments à l'esprit afin de pouvoir effectuer au mieux cette médiation indirecte et à distance. En outre, un moyen de pallier son absence est tous les éléments de contact proposés sur les sites Internet des Archives (mail, numéro de téléphone, adresse, etc.). En effet, bien que l'internaute puisse sembler être seul face à son écran, il a toujours la possibilité de demander de l'aide à un archiviste *via* ces éléments et en particulier grâce au mail.

Les demandes de recherche par mail ont largement augmenté à la suite de la mise en ligne des archives. Les AD du Loiret recevaient environ 500 à 600 demandes de recherche par mail par an en 2011-2012, et actuellement en 2020, celles-ci ont plus que doublé. Elles sont passées à environ 1500 par an ainsi que l'évoque Amandine Contet<sup>164</sup>. Le mail facilite grandement la prise de contact pour les usagers. Les néophytes osent plus facilement poser des questions<sup>165</sup>. Comparé à l'écriture d'une lettre, le mail ne demande pas le même engagement<sup>166</sup>, ni autant de réflexion et de temps à l'utilisateur. Il est moins formel. Cependant, l'envoi d'un mail crée chez lui une attente de réponse rapide de la part des archivistes. En général, les services d'archives ont à cœur de répondre rapidement aux demandes. Le directeur des AM de Lyon, Louis Faivre d'Arcier, a indiqué qu'ils cherchaient à répondre dans les 48h<sup>167</sup>. Cela crée un effet boule de neige et l'utilisateur est alors tenté de poser une autre question à la suite. Il hésite moins à contacter les archivistes. Cela permet également de donner de la crédibilité aux archivistes<sup>168</sup>. Bien entendu, les archivistes, comme en salle de lecture, ne répondent pas directement à la recherche, ils orientent l'utilisateur vers des ressources et des fonds dans lesquels celui-ci peut ensuite mener ses recherches. Sinon cela prendrait un temps considérable et il serait impossible de répondre à toutes les demandes. Par ailleurs, comme l'explique Anne-Marie Delattre :

---

<sup>164</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

<sup>165</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

<sup>166</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>167</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>168</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

« C'est ça notre job, et c'est là où on est bon en fait. [...] C'est de connaître suffisamment nos fonds pour orienter de la manière la plus pertinente possible »<sup>169</sup>. Même si la majorité des mails concerne des demandes de recherche, d'autres ont pour sujet des questions pratiques sur le fonctionnement des Archives ou sur les annotations, ou signalent des erreurs relevées lors de la numérisation, comme l'absence d'une page. Par ailleurs, ces derniers permettent aux Archives de corriger des erreurs et donc d'améliorer la qualité des archives en ligne car il est leur est impossible de vérifier toutes les pages numérisées par un prestataire d'où l'intérêt pour les Archives que les internautes signalent ce qu'ils constatent. Ainsi, de par leurs recherches ils participent à cette amélioration. Toutefois, le revers de la médaille de ce moyen de communication est que certains usagers vont privilégier l'envoi d'un mail sans avoir recherché sur le site si l'information était présente pensant que ce sera plus rapide pour eux d'avoir une réponse par mail plutôt que de chercher par eux-mêmes. Par ailleurs, les AM de Lyon ont fait le test de mettre leur adresse mail bien en évidence sur le site avec un bouton pour cliquer dessus, elles ont alors constaté une inflation de mails<sup>170</sup>. Cependant, les demandes de recherche par mail possèdent des limites car, quand un archiviste reçoit une demande de recherche par mail, il doit l'interpréter et ensuite proposer une réponse qui puisse correspondre au besoin informationnel. De plus, passer par l'envoi d'un mail n'est pas nécessairement plus rapide que de téléphoner. En effet, comme l'explique Amandine Contet, il faut parfois passer par plusieurs échanges de mails pour comprendre la demande de recherche de l'utilisateur, alors que par téléphone cela aurait été beaucoup plus simple et rapide<sup>171</sup>.

Nous pouvons ainsi constater que les dispositions prises dans l'organisation des sites Internet sont réellement en faveur des usagers. Ce sont des outils conçus par des archivistes pour les usagers et non plus pour les archivistes. Les sites Internet sont donc élaborés de manière à faciliter la navigation, la compréhension des archives en tant que telles, mais aussi la compréhension de la composition d'un fonds, ainsi que le fonctionnement des Archives, et à s'adapter à l'internaute quel que soit son niveau ou son type de recherche afin de pouvoir guider indirectement au mieux les internautes. Les archivistes vont au-devant des attentes des internautes en proposant des fonds qui pourraient les intéresser. Ainsi que l'exprime Marie-Anne Chabin, « la communication « passive » a fait place de plus en plus à une activité de communication « active »

---

<sup>169</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 13/02/2020.

<sup>170</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>171</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

consistant à proposer des archives au public »<sup>172</sup>. Nous passons donc du *pull* au *push*.

Cette médiation indirecte fonctionne-t-elle ? Il est difficile de répondre à cette question de manière affirmative ou négative. En tout cas, il est plus difficile d'être un bon médiateur à distance indique clairement Anne-Marie Delattre à cause de l'hétérogénéité des usagers. Certains usagers seront très vite autonomes et d'autres non. Les outils de médiation pourront être pour certains trop complexes alors que pour d'autres il n'y en aura pas assez, etc. Finalement, « on n'arrivera jamais à satisfaire entièrement sur la médiation à distance, [...] On peut essayer de faire le mieux possible, mais tous les gens n'ont pas les mêmes connaissances et les mêmes besoins »<sup>173</sup>. Un autre élément à prendre en compte est également la motivation des usagers et leurs pratiques car certains internautes ne prennent pas le temps d'explorer le site avant de poser des questions. Les résultats d'une enquête récente présentée au RASAD<sup>174</sup> indique que seulement 44% des internautes utilisent les aides en ligne proposées quand ils sont en difficultés. Donc dans un sens, les archivistes peuvent mettre autant d'outils en ligne qu'ils veulent, si les usagers ne se les approprient pas, la médiation restera vaine. Toutefois, les personnes interrogées lors des entretiens et qui sont expérimentées dans la recherche d'archives ont indiqué qu'elles utilisaient clairement toutes les ressources d'aides proposées en ligne<sup>175</sup>. Peut-être que les questions à se poser ne sont pas « est-ce que notre médiation fonctionne ? » car celle-ci sera toujours utilisée par un certain nombre d'utilisateurs, mais : « à quel point devons-nous assister l'utilisateur ? », « À quel moment dire « Nous nous arrêtons, nous avons fait de notre mieux » ? »

Finalement, même si l'archiviste met en place des actions de médiation sur les sites Internet pour que le public puisse facilement avoir accès à l'information contenue dans les archives, sa présence reste, dans l'ensemble, assez transparente pour les utilisateurs. En soi, le type de relation que l'utilisateur peut établir en salle de lecture est alors totalement absent pour les internautes qui n'iront jamais aux archives ou ne contacteront jamais les archivistes. La distance prise physiquement se ressent également dans les relations et les

---

<sup>172</sup> CHABIN, Anne-Marie. Entre archives numériques et utilisateurs connectés. dans *Archivistes de 2030 : réflexions prospectives*. 2015. p. 69.

<sup>173</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 13/02/2020.

<sup>174</sup> « Restitution des enquêtes menées par la section sur les sites internet des Archives départementales : ateliers qualitatifs et enquête en ligne », présentée par Isabelle Homer et Nicole Moussarie, Archives départementales de la Marne le 06/02/2020 lors des journées des RASAD « Faire l'article ! Promouvoir nos ressources sur le web ».

<sup>175</sup> Entretiens téléphoniques avec Caroline Muller et Sophie Boudarel réalisés respectivement le 08/06/2020 et le 04/06/2020.

interactions avec les internautes lesquelles sont limitées. Auparavant, quel que soit son niveau, sa recherche, l'utilisateur était obligé de passer par l'archiviste. Cependant, les mails qui sont aujourd'hui le moyen de communication le plus utilisé par les usagers permettent encore d'établir une relation, bien qu'elle soit seulement « virtuelle », si les internautes ne se déplacent pas aux Archives par la suite. Pour certains archivistes comme Anne-Marie Delattre, qui a un poste tourné vers la valorisation et le numérique l'amenant donc à avoir beaucoup de contact à distance avec les usagers, cette relation n'est pas tout à fait identique à celle qu'il est possible d'avoir en rencontrant physiquement la personne, mais en tout cas il est nécessaire pour l'archiviste d'essayer de rendre le service identique à celui qui est proposé sur place, avec la même empathie<sup>176</sup>. Il est à noter une initiative des Archives départementales des Hautes-Alpes : elles proposent aux internautes des rendez-vous en visioconférence avec un archiviste afin de les conseiller et de les aider<sup>177</sup>. L'internaute doit remplir un formulaire en détaillant le plus possible sa recherche afin que l'archiviste puisse répondre au mieux à ses questions. Cette action est mise en avant dès la page d'accueil. L'internaute se retrouve en tête-à-tête avec l'archiviste donnant alors la possibilité de développer une interaction plus poussée avec l'internaute car l'échange se fait en direct. Toutefois, il faut prendre en compte que le temps passé avec l'archiviste est tout de même restreint car, une fois la visioconférence terminée, l'internaute se retrouve à nouveau seul, tandis qu'en salle de lecture l'utilisateur peut solliciter l'archiviste à tout moment de sa recherche ou de son étude des documents d'archives.

En outre, selon le type de recherche et le niveau de l'utilisateur, il lui est possible de faire des recherches seulement en ligne, mais passé un certain niveau, le retour aux archives physiques devient nécessaire. Même s'il peut aller beaucoup plus loin comparé à avant avec la mise en ligne des documents, il y a un moment donné où il ne peut plus avancer dans sa recherche. C'est le cas par exemple pour un historien pur, explique Louis Faivre d'Arcier : il y a un moment, où, si l'historien veut avoir des sources de première main et ne pas répéter une bibliographie qui parfois d'ailleurs n'a été pas vérifiée, il lui est nécessaire d'aller les consulter lui-même sur place<sup>178</sup>. En effet, les archives en ligne ne sont que le sommet de l'iceberg. Chaque service d'archives sait qu'il sera impossible de tout mettre en ligne à la différence de certains internautes, qui, en plus, pensent que tout est déjà en ligne. Les AM de Lyon, par exemple, ont seulement 3-4 % de leurs

---

<sup>176</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 13/02/2020.

<sup>177</sup> Page du site des AD des Hautes-Alpes pour prendre un rendez-vous en visioconférence avec un archiviste : [https://archives.hautes-alpes.fr/wform/wform/fill/FORM\\_VISIOCONFERENCE/n:103](https://archives.hautes-alpes.fr/wform/wform/fill/FORM_VISIOCONFERENCE/n:103)

<sup>178</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

archives qui sont numérisées et en ligne<sup>179</sup>. De plus, de leur côté, les archivistes cherchent également à attirer les usagers en salle de lecture *via* le site Internet, dans un premier temps, en mettant les inventaires en ligne, et, ensuite, en mettant en avant des fonds à découvrir dans le but de donner d'autres pistes de recherche, de faire prendre conscience à l'utilisateur que toutes les archives ne sont pas en ligne ou bien d'attirer de nouveaux utilisateurs. En outre, selon Sophie Boudarel, une nouvelle génération d'archiviste est apparue « qui ont à cœur de faire découvrir leur métier et leurs fonds [...] et qui vont au-devant du public pour connaître aussi quelle sont leurs attentes »<sup>180</sup>. Donc finalement, si les salles de lecture ont été désertées, elles sont cependant loin de disparaître. Elles sont interdépendantes avec les sites Internet des Archives. L'utilisateur peut alors faire la rencontre de l'archiviste et établir une relation plus poussée avec celui-ci.

---

<sup>179</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

<sup>180</sup> Entretien téléphonique réalisé le 04/06/2020.



## QUATRIÈME PARTIE – DE NOUVELLES APPROCHES, DE NOUVEAUX LIENS

---

Avec le développement continue des technologies numériques ainsi que le passage au Web dit « 2.0 » ou Web « social », des nouveaux outils de communication émergent permettant aux Archives de nouvelles actions et approches en lien avec les internautes. Ainsi, nous étudierons l'utilisation que font les services d'archives publics des pratiques collaboratives ainsi que des réseaux sociaux afin de déterminer comment ces actions peuvent modifier les rapports entre archivistes et usagers.

Ce sera également l'occasion de faire un point sur les attentes que peuvent avoir les usagers concernant la médiation sur les archives nativement numériques et notamment les données qui sont archivées par les services d'archives publics.

### I – PRATIQUES COLLABORATIVES : UN PAS DE PLUS VERS UNE COMPRÉHENSION MUTUELLE

Les pratiques collaboratives sont sûrement les actions en lien avec les internautes les plus répandues dans les services d'archives. Nous commencerons par présenter brièvement en quoi consiste les pratiques collaboratives et quelles formes elles peuvent prendre dans les services d'archives. Ensuite, nous nous baserons sur des retours d'expérience de projets de collaboration avec les usagers présentés par différents services d'archives dans divers articles de *La Gazette des archives* et également sur l'analyse des sites vus précédemment ainsi que sur les entretiens effectués afin de comprendre les principes des projets collaboratifs au sein des Archives, les apports qui en découlent en matière de médiation et, enfin, de déterminer comment ces nouvelles pratiques permettent d'établir un nouveau type de relation entre archivistes et usagers.

#### A/ Définition

La montée en puissance d'Internet a abouti au Web 2.0, dit le « Web collaboratif ». Celui-ci permet dès lors de nouvelles possibilités en réseaux, une meilleure communication, de nouvelles formes d'interaction, tel que l'échange, le partage ou la possibilité de commenter des pages web. L'internaute est alors placé au centre de celui-ci. Ainsi, facilitées par le Web 2.0, des pratiques collaboratives en ligne voient le jour dans les services d'archives.

Il existait déjà auparavant des pratiques collaboratives comme en témoignent Florence Beaume et Valery Vesson dans leur article « L'indexation collaborative aux Archives départementales de l'Ain »<sup>181</sup>. Les AD de l'Ain, avant de déployer leur site Internet, proposaient de l'indexation à faire depuis les postes en salle de lecture sur des archives numérisées. Toutefois, ce projet n'avait pas très bien fonctionné notamment à cause du système de consultation qui était très lent, d'une insatisfaction envers l'opération de numérisation et d'une campagne d'opposition systématique de l'association généalogique locale qui voyait l'indexation comme une action concurrente aux tables nominatives qu'elle établissait<sup>182</sup>. De plus, le recrutement de bénévoles était beaucoup moins aisé qu'aujourd'hui, d'une part, parce que les contacts étaient très restreints en salle de lecture et que son règlement ne favorisait pas la communication entre les chercheurs et, d'autre part, parce que le temps de consultation des archives était limité aux horaires d'ouverture des Archives et qu'ils préféraient le consacrer à leurs propres recherches<sup>183</sup>. Cependant Internet permet aujourd'hui de donner à ses pratiques collaboratives une toute autre dimension.

Ainsi, après avoir investi des efforts dans la numérisation et la mise en ligne en masse de documents d'archives, les services d'archives se sont intéressés davantage à améliorer l'accessibilité ainsi que l'exploitation de l'information contenue dans des documents et à améliorer la recherche dans les fonds numérisés qui étaient des préoccupations déjà présentes dans les musées et les bibliothèques. Les « archives participatives » sont alors l'un des moyens retenus par certains services d'archives.

Les « archives participatives » sont un concept qui est défini par l'archiviste américaine Kate Theimer comme « un organisme, un site ou une collection auxquels des personnes qui ne sont pas professionnels des archives apportent leur connaissance ou ajoutent des contenus, généralement dans un contexte numérique en ligne. Il en résulte une meilleure appropriation et compréhension des archives, le plus souvent dans un environnement numérique en ligne »<sup>184</sup>. Cette définition fait ainsi ressortir que cette activité est pratiquée principalement dans l'environnement numérique, qu'elle fait appel à l'intelligence collective des usagers d'archives, et qu'elle permet un apport de

<sup>181</sup> BEAUME, Florence, VESSON, Valery. L'indexation collaborative aux Archives départementales de l'Ain. *La Gazette des archives*. 2007-3.

<sup>182</sup> BEAUME, Florence, VESSON, Valery. L'indexation collaborative aux Archives départementales de l'Ain. *La Gazette des archives*. 2007-3. p. 107-108.

<sup>183</sup> SURCOUF, Joël, Participation du public dans la valorisation des archives, expérience de la Mayenne. Dans *A l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*. 2009. p. 97.

<sup>184</sup> THEIMER, Kate. Participatory Archives : Something Old, Something New. *ArchivesNext*. 21 avril 2013.

connaissances réciproques entre les usagers et les archivistes.

En outre, cette notion englobe « toutes les opérations de *crowdsourcing*<sup>185</sup> mises en place pour l'identification, la description, l'indexation au niveau de la pièce et la transcription des contenus pour permettre une recherche plein texte<sup>186</sup>. » Ainsi, les archives participatives permettent de tirer avantage de la démultiplication de la force de travail pour des activités auxquelles les archivistes n'ont pas de temps à consacrer ou parce qu'ils ne sont pas assez nombreux pour que leurs avancées soient satisfaisantes. Elles sont pour les Archives une source d'ouverture et de dynamisme<sup>187</sup>.

Les « archives participatives » peuvent revêtir différentes formes selon les activités collaboratives proposées : description de contenu, contribution à l'administration d'un projet, rédaction de dictionnaires ou bien identification de photographies. L'indexation collaborative consiste en l'association de mots-clés à un document d'archives identifié par la saisie de données généralement dans un formulaire constitué en amont par les archivistes et qui est adapté à chaque type de documents d'archives. Quant à l'annotation collaborative, elle suit le même principe. La différence avec l'indexation repose sur le nombre de données à saisir. En effet, nous parlons d'annotation ou d'indexation pauvre quand un faible nombre de données est à renseigner. Ces deux activités sont beaucoup plus cadrées que la *folksonomie* qui laisse la liberté à l'utilisateur de choisir les mots-clés pour ses propres ressources et celles des autres et qui n'a pas réellement de caractère collaboratif, d'où leur usage répandu par les Archives. Une autre activité est l'identification de documents iconographiques qui demandent aux internautes d'identifier des lieux, des personnes, des moments, des scènes ou d'autres éléments d'une image numérisée. Ensuite, les Archives peuvent proposer de la transcription collaborative. C'est une tâche plus fastidieuse qui demande aux internautes du sérieux pour transcrire tel quel le texte inscrit sur le document. Celle-ci peut par la suite aboutir à une édition collaborative sous forme numérique rassemblant tous les documents transcrits selon un thème.

---

<sup>185</sup> Anglicisme définissant « Un type d'activité en ligne pour laquelle un individu, une institution, une organisation à but non lucratif ou une société propose à un groupe hétérogène et indéfini d'individus de compétences variables, à travers un appel ouvert, le volontariat, la sous-traitance d'une tâche ou de micro tâches. L'externalisation de cette tâche, et pour laquelle, une foule d'internautes pourraient participer, apportant leur travail, leur argent, leurs connaissances et/ou expériences bénéficie toujours mutuellement à tous les associés. Les usagers recevront la satisfaction d'un type de donné de besoins, qu'ils soient économiques, basés sur la reconnaissance sociale, l'estime de soi, ou le développement de compétences individuelles. » D'après ESTELLES-AROLAS, Enrique, GONZALES-LADRON-DE-GUAVARA, Fernando. Towards an integrated crowdsourcing definition. *Journal of Information Science*. 2012. vol. 38, n°2.

<sup>186</sup> SOKHNA, Gueye. *L'intelligence collective au service de la valorisation des archives numériques publiques*. 2018. p. 30.

<sup>187</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 283.

Où en sont aujourd'hui les pratiques collaboratives dans les services d'archives ? Nous avons vu précédemment lors de l'analyse des sites web que deux d'entre eux donnaient la possibilité aux internautes de participer à l'enrichissement de la description des fonds d'archives numérisés présents sur leur site Internet : les AD du Loiret proposent de l'annotation collaborative et les AD du Rhône de l'indexation collaborative.

En comparant le nombre de services d'archives qui proposent ce service relevé dans différents articles publiés dans *La Gazette des archives*, au fil des ans, nous constatons que les pratiques collaboratives se sont répandues rapidement. En 2012, Édouard Bouyé dans son article « Le Web collaboratif dans les services d'archives publics : un pari sur l'intelligence collective et la motivation des publics<sup>188</sup> » recense 21 services ayant développé un module d'indexation de leurs archives numérisées (2 services d'AM et 19 services d'AD). En 2015, sur la page du site du Service interministériel des Archives de France, 31 services d'AD et 5 services d'AM proposent des pratiques collaboratives, soit un total de 36 services d'archives<sup>189</sup>. Enfin, en 2020, le site FranceArchives<sup>190</sup> indique qu'en tout 54 services d'archives ont mis en place des projets collaboratifs avec les internautes : les AN, 42 services d'AD et 11 services d'AM. Ainsi, nous pouvons constater que l'offre de pratiques collaboratives sur les sites d'Archives a plus que doublé en huit ans.

## **B/ Mise en place, participants et apports des pratiques collaboratives**

Comme nous venons de le voir, les pratiques collaboratives sont basées sur le partage des connaissances entre archivistes et usagers, sur le fruit de l'intelligence et du travail collectif. Elles sont un gain pour chacun. Ce type de projet demande aux internautes un investissement personnel. C'est par leur bonne volonté, leur esprit de coopération volontaire et leur dynamisme qu'il peut se développer. En effet, c'est pour eux une activité de loisir et de ce fait, ils ne peuvent être contraints à une participation régulière. Ce sont des bénévoles qui investissent de leur temps personnel.

---

<sup>188</sup> BOUYE, Edouard. Le Web collaboratif dans les services d'archives publics : un pari sur l'intelligence collective et la motivation des publics. *La Gazette des archives*. 2012-3.

<sup>189</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 257-258.

<sup>190</sup> Liste des Archives concernés par les pratiques collaboratives : <https://francearchives.fr/fr/article/26288084> [Consulté le 12/08/2020]

La participation à un projet collaboratif sur un site Internet peut se faire de différentes manières. Certains services d'archives permettent aux internautes d'annoter sans inscription préalable comme les AD de la Seine-Maritime ou les AD du Rhône. Ainsi, tout le monde peut annoter lorsqu'il fait une recherche. D'autres, comme les AD du Loiret, demandent une inscription avec la création d'un compte personnel avant de pouvoir commencer à indexer. Enfin, certains vont encore plus loin. En plus de la création d'un compte personnel, les internautes doivent passer des tests de paléographie afin d'évaluer leur niveau et de leur transmettre des documents à indexer selon les résultats obtenus. C'était le cas pour les AD de l'Ain par exemple. Pour que l'internaute puissent comprendre comment tout cela fonctionne et également l'intérêt du projet, les sites des Archives dédient généralement une page d'explication avec des modes d'emploi ou parfois même des tutoriels vidéo<sup>191</sup>. L'archiviste doit montrer l'intérêt de l'outil pour que les usagers y adhèrent sur le long terme et faire comprendre que même une contribution non régulière si elle est multipliée permettra la réalisation d'outils de recherche utilisables facilement par tous les usagers.

Le choix des fonds est très important pour un projet collaboratif. Il peut avoir des conséquences sur sa réussite. En effet, la réussite du projet est déterminée par la motivation des usagers. C'est donc un des critères à prendre en compte pour attirer l'intérêt d'un maximum de personnes. Le plus souvent, le premier fond proposé à l'annotation ou à l'indexation collaborative est l'état civil, car nous le savons bien, parmi les fonds numérisés, c'est celui qui est le plus consulté par les généalogistes qui sont les plus nombreux parmi les usagers et qui ont donc, pour les archivistes, le meilleur profil pour participer à un tel projet car certains possèdent déjà des habitudes d'entraides et participaient déjà à des pratiques collaboratives avant le numérique<sup>192</sup>. Cela permet de donner de l'élan au projet et peut être de faire adhérer des contributeurs qui poursuivront sur d'autres fonds qu'ils ne connaissent pas encore. Cependant, certains services d'archives comme les AM d'Orléans<sup>193</sup> ont testé une autre expérience. Elles ont choisi de commencer l'annotation collaborative avec un fonds communal moins consulté et dont la recherche peut être compliquée. Il est donc souvent peu connu des usagers. Derrière ce choix, il y a la volonté d'indexer des fonds pas seulement utiles aux généalogistes, mais également

---

<sup>191</sup> Lien vers la vidéo présentant l'outil d'annotation et le moteur de recherche des AD de la Seine-Maritime : <https://www.youtube.com/watch?v=qRWcrebHcZU&feature=youtu.be>.

<sup>192</sup> Comme les dépouillements et la réalisation de tables nominatives.

<sup>193</sup> Mise en place de l'outil d'annotation collaborative en 2013.

aux autres chercheurs<sup>194</sup>.

Un autre critère à prendre en compte est le nombre de données de saisies demandées pour chaque document. En effet, plus les champs à remplir sont nombreux, plus de travail est fastidieux, ce qui peut alors décourager des contributeurs. Ceux-ci peuvent avoir l'impression de ne pas avancer ou bien ils ne comprennent pas l'intérêt de relever certaines informations. Mais généralement, il ressort dans les retours d'expérience que même si les champs de saisie sont nombreux, les données recueillies sont dans l'ensemble exhaustives. Par ailleurs, pour que le participant puisse voir sa progression et donner une vision plus concrète du travail qu'il fait et ainsi le motiver davantage par sa propre progression, les AM d'Orléans ont mis en place, par exemple, un compteur aussi bien pour montrer la progression des archives qu'il indexe que celle de l'ensemble des annotations des internautes.

Malgré tous ces critères à prendre en compte, un autre élément important souligné dans les pratiques collaboratives sur lequel les archivistes n'ont aucun pouvoir est la motivation personnelle. Elle peut avoir diverses facettes. Par exemple, le fait d'avoir trouvé des informations sur une personne qu'il cherchait grâce à l'indexation peut inciter l'internaute à participer à l'alimentation de la base de données afin que d'autres personnes aient la possibilité de trouver aussi facilement l'information qu'elles cherchent. Se met alors en place un cercle vertueux<sup>195</sup>. Certains contributeurs sont « convaincus de l'utilité des dépouillements qu'ils effectuent plus pour les autres que pour eux-mêmes »<sup>196</sup>. Pour d'autres, la possibilité de trouver des pépites comme les mentions de handicap dans les recensements de population ou des cas insolites dans l'état civil<sup>197</sup> peut être une source de motivation. L'internaute peut également avoir « l'envie de contribuer à quelque chose qui a du sens, d'être utile et de faire partie d'un groupe ayant un but précis »<sup>198</sup>. Nous ne développerons pas toutes les motivations possibles car ce serait un travail trop long par rapport à notre sujet principal.

Enfin, des types de contributeurs émergent. Pour commencer, nous avons des

---

<sup>194</sup> Pari pris mais réussi selon eux. BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 264-266.

<sup>195</sup> BOUYE, Edouard. Le Web collaboratif dans les services d'archives publics : un pari sur l'intelligence collective et la motivation des publics. *La Gazette des archives*. 2012-3. p. 131.

<sup>196</sup> BRUANT, Christelle. Chercher autrement dans les fonds numérisés : contributions du public et rôle de l'archiviste. *La Gazette des archives*. 2016-4. p. 214.

<sup>197</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 268.

<sup>198</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 278.

participants qui connaissent les travaux d'indexation collaboratives, en ont déjà fait sur d'autres sites et qui, lorsqu'ils font une recherche sur un site qui le propose en profitent pour apporter leur contribution lors de leur consultation. Ensuite, il y a ceux qui sont là depuis le déploiement de l'outil collaboratif et qui continuent à participer régulièrement. Enfin, l'indexation collaborative peut également attirer des personnes qui n'ont pas spécialement de rapport aux Archives, mais qui sont « motivé[es] par le challenge technologique offert par la conception d'une application informatique inédite »<sup>199</sup>.

Les apports d'un projet collaboratif peuvent être nombreux. Tout d'abord, l'indexation des archives numérisées permet d'ajouter de la valeur à la description des documents qui est alors beaucoup plus fine. Les archives numérisées sont plus facilement interrogeables. Un moteur de recherche peut interroger l'ensemble des données annotées et donc rechercher dans tous les fonds annotés et croiser les données. Cela peut permettre alors de suivre une personne ou bien un événement dans différents fonds. Ainsi, nous nous rapprochons davantage des pratiques de recherches habituelles de l'internaute, plus intuitives, qu'il fait sur des moteurs généralistes. Cela permet aussi d'améliorer la rapidité de la recherche. Le résultat sélectionné aboutit directement à la page numérisée et l'internaute ne passe pas par le fonds ou le registre. Il n'y a plus cet esprit de recherche du global vers la pièce d'archives. Les internautes accèdent directement à la pièce d'archives, c'est-à-dire à la page numérisée du document d'archives. Nous ne suivons plus les techniques habituelles de recherche dans les fonds d'archives. Cependant, nous pouvons nous demander si, finalement, faciliter la recherche des internautes en s'adaptant de plus en plus à leur pratique de recherche sur Internet ne risque pas de les faire rester dans leur zone de confort et donc de ne pas les pousser à comprendre le système d'organisation des archives et à chercher plus loin que simplement dans les archives numérisées diminuant ainsi les chances qu'ils se rendent physiquement aux Archives pour consulter d'autres documents ou qu'ils prennent conscience que tout n'est pas sur Internet et ne le sera jamais.

Ensuite, les pratiques collaboratives permettent de collecter des données dans l'ensemble des données de qualités et fiables à partir desquelles les services d'archives peuvent proposer de nouveaux services comme, par exemple, la participation à un portail.

---

<sup>199</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 279.

Par exemple, le travail d'indexation des matricules militaires des AD de la Vendée participe à alimenter le portail national du *Grand mémorial*<sup>200</sup> inauguré le 11 novembre 2014. Elles permettent également de visualiser les données des archives d'une autre manière, par exemple, en réalisant à partir de données de localisation une carte interactive où sont répartis les résultats de recherche par lieux. Ces possibilités découlent des règles de saisie choisies en amont et des exigences demandées aux contributeurs. Il est à noter que bien évidemment plus l'indexation est riche, plus l'internaute doit être discipliné et rigoureux car la tâche peut rapidement devenir fastidieuse. Cependant, d'après les retours d'expérience des différents services d'archives, généralement les participants tiennent bon et cela aboutit à des données de qualité.

Enfin, en termes de médiation de contenu, les pratiques collaboratives telles que l'annotation, l'indexation ou la transcription favorisent l'appropriation des fonds et leur compréhension. Elles peuvent également donner des pistes de recherches aux contributeurs qui parfois dépassent l'action d'indexation et, à force de côtoyer le même fonds, s'interrogent sur d'autres sujets comme l'explique Christelle Bruant, archiviste aux Archives municipales d'Orléans : « À travers les quelques échanges qui s'instaurent entre des contributeurs et l'archiviste, on constate que certains dépassent la copie bête et méchante et s'interrogent notamment sur la physionomie de la ville, de sa population et surtout sur la tenue des documents administratifs »<sup>201</sup>.

Edouard Bouyé explique bien cette approche de la pratique collaborative et le principe derrière celle-ci que mettent en place les services d'archives : « Le web 2.0, c'est le pari de la complémentarité entre le service public et le public lui-même : le premier apporte expertise archivistique, encodage et mise à disposition numérique des fonds, acquisition et développement de l'outil collaboratif et régulation du travail ; le second donne temps, motivation, compétence et désintéressement, dans le plaisir du partage »<sup>202</sup>. C'est de cette « complémentarité » que naît la relation de collaboration *via* les outils participatifs. La participation d'un archiviste est donc aussi importante dans un projet de collaboration que celle des internautes. Elle peut se faire de différentes manières : être présents pour aider un internaute, être à l'écoute, l'encourager, contrôler les résultats avant

<sup>200</sup> Site du portail national du Grand Mémorial : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>.

<sup>201</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 268.

<sup>202</sup> CHARBONNEAU, Normand, DAVEAU Florian, DAVID, François, *et al.* L'archiviste de référence, de savant à médiateur. dans *Archiviste en 2030*. 2015. p. 83.

leur publication ou communiquer sur l'avancée des travaux. C'est au service d'archives de juger l'implication des archivistes par choix ou selon les moyens notamment humains dont il dispose car, par exemple, le contrôle des données demande une charge de travail supplémentaire assez lourde. Elle peut alors être moindre comme pour les Archives municipales d'Orléans qui, ayant une équipe restreinte, considèrent l'annotation collaborative « comme un « bonus » qui est offert aux internautes »<sup>203</sup> ou bien un archiviste peut être délégué à la gestion du projet et veiller à son animation ainsi qu'à son bon déroulement comme aux Archives départementales de la Vendée qui en plus sur un de ses projets étaient associées à quatre administrateurs bénévoles et non-professionnels. Les liens avec l'archiviste peuvent s'établir notamment avec les contributeurs qui sont réguliers ou qui n'hésitent pas à poser des questions ou demander de l'aide dans la lecture pouvant alors nouer des contacts réguliers. De son côté l'archiviste doit être réactif et répondre rapidement pour ne pas perdre le contributeur, pour assurer sa fidélité, en accusant réception de la demande, en remerciant, en partageant des informations, etc.<sup>204</sup> Ainsi, le contributeur très actif va pouvoir établir un lien fort avec les archivistes qui peut aller jusqu'à des échanges personnalisés ou bien une connaissance des habitudes d'un internaute en termes d'indexation. Le projet de transcription collaborative de trente-deux cahiers écrits par Henri Soudé entre le 31 juillet 1914 et le 27 juin 1930 des AM d'Orléans démarré en 2012 dans le cadre des commémorations de la Première Guerre Mondiale<sup>205</sup> est un exemple de relation plus poussée qui peut se développer entre archivistes et contributeurs car, bien que numérisée, l'écriture manuscrite de ces cahiers est difficilement lisible pour les usagers. C'est ainsi que trois archivistes ont été délégués à la tâche de transcription. Or, tandis que le projet est censé rester en interne, le bouche-à-oreille va amener deux personnes extérieures à s'impliquer dans le projet. Celles-ci vont s'investir complètement dans celui-ci. La première personne transcrit rapidement et entièrement les cahiers relatifs à la guerre. Dans un second temps, la seconde personne, un descendant d'Henri Soudé propose de les relire et apporte également des informations supplémentaires sur sa famille. Il a en plus transcrit les correspondances et proposé aux archivistes qu'elles soient mises en lien hypertexte avec les cahiers. Proposition qui est acceptée par les archivistes. Ainsi, la collaboration des archivistes avec ces deux

<sup>203</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 268.

<sup>204</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 279.

<sup>205</sup> BRUANT, Christelle. Chercher autrement dans les fonds numérisés : contributions du public et rôle de l'archiviste. *La Gazette des archives*. 2016-4. p. 217-221.

personnes aux motivations différentes, curiosité pour l'une, découverte sur sa famille pour l'autre, ont réellement permis d'accélérer la réalisation du projet et ont même contribué à l'étoffer par rapport aux objectifs initiaux grâce à leurs initiatives qui ont été reçues favorablement par les archivistes.

D'ailleurs, l'utilisation du terme en soi de « contributeur » est un élément montrant le changement de statut qui peut s'effectuer dans la relation entre l'archiviste et l'internaute. Ce n'est plus un usager, un internaute, un utilisateur, mais un « contributeur » qui est aux côtés de l'archiviste (de manière virtuelle, bien sûr). Rappelons, en outre, que dans le terme de « contributeur », nous retrouvons le préfixe latin « cum- » signifiant « avec ». L'utilisateur est au centre de ces pratiques collaboratives et par celles-ci, il n'est plus seulement un consommateur de ressources fournies par l'archiviste, il devient un acteur, voire un coproducteur avec les archivistes<sup>206</sup>. Comme l'explique Anne Klein, « la mise en place de communautés de partage devient alors un outil de médiation qui permet l'appropriation collective des fonds tout en modifiant les rôles assignés traditionnellement à l'archiviste (émetteur) et aux utilisateurs (destinataires) »<sup>207</sup>. Le contributeur aide à enrichir le travail de l'archiviste, ainsi que l'évoque Amandine Contet : « On donne quand même quelques consignes, on est quand même un peu prescripteur sur la façon de remplir les champs, etc. mais de fait, le travail d'indexation collaborative, c'est du travail d'indexation que pourrait faire un archiviste »<sup>208</sup>. Il s'établit alors une meilleure compréhension du travail de l'archiviste, de ses missions. Un rapport interactif et égalitaire se crée aussi bien entre usagers, qu'entre usager et archiviste, voire une confiance réciproque<sup>209</sup>. Certains internautes expriment parfois, à travers leurs échanges avec l'archiviste, leur reconnaissance pour le travail qu'il réalise<sup>210</sup>. Pour finir, certains services d'archives, comme ceux des AD du Loiret ou de la Vendée<sup>211</sup>, organisent aussi des journées de rencontre avec les contributeurs, afin d'apprendre à les connaître, de les remercier et en même temps de faire un retour d'expérience sur le projet : les contributeurs deviennent alors des personnes physiques. Ce sont donc des moments conviviaux où les

<sup>206</sup> BOUYE, Edouard. Le Web collaboratif dans les services d'archives publics : un pari sur l'intelligence collective et la motivation des publics. *La Gazette des archives*. 2012-3. p. 126.

<sup>207</sup> KLEIN, Anne. Archives, communauté et partage. *L'archiviste dans quinze ans : nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis*. 2015. p. 63.

<sup>208</sup> Entretien téléphonique réalisé le 10/04/2020.

<sup>209</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 283.

<sup>210</sup> BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 278.

<sup>211</sup> Organisation le 11 décembre 2015 d'une « Journée des contributeurs ». BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* « Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des Archives*. 2017. p. 279.

archivistes et les contributeurs se rencontrent pour échanger.

Ainsi, nous pouvons constater que les pratiques collaboratives ont permis de franchir un pas de plus dans les relations entre archiviste et usager. Elles sont une nouvelle façon de rapprocher et de fidéliser les usagers des archives, notamment « virtuels ».

## II – LES RÉSEAUX SOCIAUX : MULTIPLIER L'INTERACTIVITÉ

En 2020, 60 % de la population française utilise activement les réseaux sociaux<sup>212</sup>. Ainsi, après la numérisation, le déploiement d'un site Internet, la mise en place de pratiques collaboratives, les Archives commencent à s'emparer des médias sociaux.

Pour commencer, il semble nécessaire de rappeler la différence entre médias sociaux et réseaux sociaux. Les médias sociaux sont l'ensemble des sites, applications ou fonctionnalités de communication qui permettent le développement d'interactions conversationnelles et sociales entre les internautes, avec une réciprocité plus ou moins forte, ainsi que de publier du contenu, et qui utilisent les technologies récentes<sup>213</sup>. Les réseaux sociaux sont une catégorie de médias sociaux. Ils favorisent la création de communautés et l'interaction entre les utilisateurs<sup>214</sup>. Ainsi, par exemple, les blogs, les wikis, les forums ou les sites de partage de photos sont des médias sociaux, mais pas des réseaux sociaux, tandis que Facebook ou Twitter sont à la fois des réseaux sociaux et des médias sociaux.

Les services d'archives utilisent tout un panel de médias sociaux. La page du site du SIAF *Archives et médias sociaux*<sup>215</sup> liste les profils officiels de tous les services d'archives français sur les différents médias sociaux. Ainsi, nous constatons aujourd'hui que les services d'archives sont de plus en plus présents sur les réseaux sociaux qu'il y a trois ans, mais cela reste une pratique moins répandue que les sites Internet, qui se sont généralisés dans les services d'archives publics, ou que les pratiques collaboratives. En effet, en 2017, dans un article de *La Gazette des archives* « Les archives sur les réseaux sociaux : parce que vous le valez bien »<sup>216</sup>, ses auteurs relevaient sur Facebook : 2

<sup>212</sup> <https://www.blogdumoderateur.com/internet-reseaux-sociaux-france-2020/>. [consulté le 12/08/2020].

<sup>213</sup> <https://blog.armstrong.space/2013/08/05/reseaux-sociaux-et-medias-sociaux-quelle-difference/#:~:text=Sous%20le%20terme%20de%20m%C3%A9dias,et%20fonctionnalit%C3%A9s%20sociales%20du%20web.&text=Un%20r%C3%A9seau%20social%20d%C3%A9signe%20un,peuvent%20%C3%AAtre%20mises%20en%20avant.>

<sup>214</sup> <https://culture-formations.fr/reseaux-medias-sociaux-differences/>. [consulté le 12/08/2020].

<sup>215</sup> Page du site du SIAF *Archives et médias sociaux* : <https://francearchives.fr/article/37775> [consulté le 12/08/2020].

<sup>216</sup> COURANT, Hugues, HALAIS, Jérémie, RIO, Chantal, et al. Les archives sur les réseaux sociaux : parce que vous le valez bien. *La Gazette des archives*. 2017. p. 228-229.

services des AN, 29 services d'AD, 27 services d'AM, la délégation des patrimoines culturels du ministère de la Défense, le centre d'archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine et les Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères. Soit un total de 62 comptes Facebook. En 2020, sont recensés sur Facebook : 2 services des AN, 39 services d'AD, 36 services d'AM, la médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, la délégation des patrimoines culturels du ministère de la Défense, le centre d'archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine, les Archives diplomatiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le service historique de la Défense. Soit un total de 82 comptes Facebook. Sur Twitter, en 2017 étaient comptabilisés 29 profils : le SIAF, 1 service des AN, 12 services d'AD, 1 service d'Archives régionales (AR) et 14 services d'AM. En 2020, ce sont 33 profils Twitter qui sont totalisés : le SIAF, 2 services des AN, 13 services d'AD, 2 services d'AR et 15 services d'AM.

Les réseaux sociaux ne permettent pas la consultation d'archives numérisées à l'instar des sites Internet. Leur intérêt pour les Archives réside dans la possibilité de « dialoguer avec les publics, [d']instaurer une proximité, [de] drainer du trafic vers leurs sites Internet, [de] valoriser leurs contenus et [d']identifier les services »<sup>217</sup>. Ils leur permettent également de toucher un public plus vaste et notamment plus jeune que ceux en salle de lecture, et d'échanger dans un espace plus libre que celui institutionnel, dans un espace que les usagers peuvent s'approprier et où ils peuvent s'exprimer plus facilement. Une publication réussie suscitera une réaction qui aboutira à une interaction, un échange<sup>218</sup>. C'est la raison d'être d'un réseau social<sup>219</sup> et pour que cela fonctionne, un investissement régulier est nécessaire. Il demande une attention constante et d'éviter les réponses stéréotypées. Il faut répondre aux utilisateurs avec, si possible, la même qualité que pour un usager en salle de lecture. Les services d'archives doivent donc bien réfléchir à leurs objectifs, à leur stratégie et aux moyens dont ils disposent pour mettre en place un réseau social qui puisse être efficace. En outre, il faut aussi prendre en compte le fait que les médias sociaux demandent beaucoup d'investissement avant d'avoir des résultats et des retours. Il n'y a pas d'intérêt pour un service d'archives d'être sur les médias sociaux si c'est pour établir seulement une communication unilatérale. Comme l'évoque l'enquête sur les sites Web des AD de 2014-1015 : « Ceci représente un investissement en temps

<sup>217</sup> COURANT, Hugues, HALAIS, Jérémie, RIO, Chantal, et al.. Les archives sur les réseaux sociaux : parce que vous le valez bien ». *La Gazette des archives*. 2017. p. 229.

<sup>218</sup> HALAIES Jérémie. Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives*. 2012-3. p. 153.

<sup>219</sup> HALAIES Jérémie. Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives*. 2012-3. p. 154.

qu'il convient de calibrer et d'anticiper : les réseaux sont utilisés dans l'instant, et non a posteriori. Le rythme est dense, le service doit être réactif »<sup>220</sup>.

C'est ainsi que s'est développé un nouveau métier : le *Community manager* ou « médiateur virtuel » ou bien « modérateur ». Son rôle est de rédiger des contenus originaux, de faire de la veille sur l'évolution des nouvelles technologies, mais également d'avoir une bonne connaissance des collections, de la culture de son organisation et de sa stratégie globale<sup>221</sup>. De plus, il doit disposer « d'une relative indépendance afin que les publications ou les réponses formulées aux internautes apparaissent comme véritablement spontanées et réactives et qu'il puisse les adapter en fonction de l'actualité »<sup>222</sup>.

En outre, aller chercher l'internaute là où on sait qu'il se trouve pour le rapatrier vers le site et par prolongement vers la salle de lecture, c'est l'un des intérêts de la présence des services d'archives sur les réseaux sociaux. Les archivistes cherchent à donner envie aux internautes de venir aux Archives. Dans un article de *La Gazette des archives*, les Archives municipales et métropolitaines de Brest expliquent leur stratégie en indiquant que « de manière un peu provocatrice, on peut dire que l'on « frustre » le lecteur sciemment pour l'inciter à s'approprier les documents et la (les) recherche(s) à mener à partir de ceux-ci »<sup>223</sup>. Leur stratégie a fonctionné. Certains internautes suivant leurs comptes sur les réseaux sociaux sont devenus « de véritables chercheurs en salle de lecture ». Par ailleurs, ces internautes qui ont atteint le site Internet peuvent ensuite le partager, d'où la présence des boutons ou lien de partage sur les sites Internet comme nous l'avons vu sur celui des services d'archives étudiés précédemment. En multipliant les supports de communication sur Internet, les Archives disséminent ainsi différentes portes d'entrées vers les ressources numériques disponibles sur leur site Internet et par extension vers la salle de lecture. Elles sont ainsi plus visibles. De plus, « l'existence d'une page Facebook améliore sensiblement le référencement par Google »<sup>224</sup>, explique Jérémie Halais. Les réseaux sociaux favorisent également « la sérendipité, que l'on pourrait comparer à du butinage, qui, de clic en clic, fait découvrir à l'internaute des ressources

<sup>220</sup> Service interministériel des Archives de France. *Analyse des sites Web des services d'Archives Départementales*. (2014-2015). p. 53.

<sup>221</sup> HALAIES Jérémie. Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives*. 2012-3. p. 155.

<sup>222</sup> HALAIES Jérémie. Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives*. 2012-3. p. 155.

<sup>223</sup> COURANT, Hugues, HALAIS, Jérémie, RIO, Chantal, et al. Les archives sur les réseaux sociaux : parce que vous le valez bien. *La Gazette des archives*. 2017. p. 231.

<sup>224</sup> HALAIES Jérémie. Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives*. 2012-3. p. 156.

auxquelles il n'aurait jamais songé »<sup>225</sup>.

Les réseaux sociaux permettent également d'établir des pratiques collaboratives, mais à moindre échelle que celles proposées sur les sites Internet des Archives. Ils se révèlent être un outil favorable à l'identification de documents iconographiques. Les commentaires des internautes permettent d'enrichir leur description. Les AM de Brest ont fait le constat que ce type de collaboration fonctionnait davantage sur les réseaux sociaux que sur leur site Internet car elles ont obtenu des résultats beaucoup plus rapidement. Elles ont par ailleurs relaté dans un article de *La Gazette des archives*<sup>226</sup> publié en 2017 un exemple de rapport entre les internautes et les archivistes qui peut s'établir grâce aux réseaux sociaux : en quête de l'auteur d'affiches peintes sur bois datant des années 1970, les AM de Brest ont posté l'image de certaines de ces affiches ; dans la journée, ces affiches ont été reconnues par le fils du peintre lequel a prévenu sa sœur. Celle-ci s'est depuis déplacée aux AM de Brest pour les consulter en direct et en a également transmises d'autres.

Enfin, l'image de l'archiviste s'est modernisée grâce à l'utilisation des réseaux sociaux. En effet, l'archiviste, dont le travail est souvent mal compris<sup>227</sup>, n'est plus reclus dans sa cave ou son grenier, il utilise des outils de son temps, des outils populaires. Il projette une image dynamique.

Ainsi, grâce à l'interaction, au partage de contenu, aux réactions des utilisateurs et aux échanges *via* les réseaux sociaux, l'archiviste peut établir de nouveaux rapports avec les internautes. Les internautes se rassemblent en communauté autour des Archives. La réactivité qu'induisent les réseaux sociaux est beaucoup plus grande qu'un mail. L'interactivité avec les utilisateurs est donc plus forte et cela instaure une relation plus directe avec ceux-ci.

Les réseaux sociaux permettent également de toucher des personnes qui ne connaissent pas particulièrement les Archives, notamment par l'effet de « butinage », et de faire découvrir une nouvelle facette des services d'archives et par déduction des archivistes. Ils rendent les Archives plus accessibles, moins hermétiques, plus ouvertes

---

<sup>225</sup> FUENTES-HASHIMOTO, Lourdes, et SZOLLOSI, Vanessa. Archivistes et médias sociaux : un monde de possibilités. *La Gazette des archives*. 2012-2. p. 255.

<sup>226</sup> COURANT, Hugues, HALAIS, Jérémie, RIO, Chantal, et al. Les archives sur les réseaux sociaux : parce que vous le valez bien. *La Gazette des archives*. 2017. p. 228-229.

<sup>227</sup> FUENTES-HASHIMOTO, Lourdes, et SZOLLOSI, Vanessa. Archivistes et médias sociaux : un monde de possibilités. *La Gazette des archives*. 2012-2. p. 259.

sur le monde extérieur. Comme l'explique les archivistes interrogées aux AD du Rhône, ils permettent de « montrer les archives sous un autre jour que « les Archives, c'est poussiéreux, on ne peut pas y aller » »<sup>228</sup>. Les réseaux sociaux mettent en exergue le changement de posture de l'archiviste concernant son rapport au public. Ici, ce n'est pas l'utilisateur qui se rend aux Archives pour faire la recherche, c'est l'archiviste qui vient le chercher là où il sait que se trouvent des usagers potentiels. L'archiviste est « actif », il va à la rencontre du public. Il montre qu'il est présent et à l'écoute du public, prêt à répondre à ses questions, à discuter avec lui et, qu'à travers les pratiques collaboratives qu'il propose, il est ouvert à la participation du public pour l'aider dans sa tâche grâce aux connaissances que ce dernier peut apporter. Ainsi que l'évoque Sophie Boudarel, « généralement le public a l'habitude d'aller demander de l'aide, et là on voit que les services d'archives vont également demander de l'aide pour identifier des cartes postales, des photographies »<sup>229</sup>.

### III – LES DONNÉES NUMÉRIQUES : UN NOUVEAU DÉFI POUR LES ARCHIVISTES

Avec le développement du numérique, apparaît un nouveau type d'archives : les archives numériques. Nous entendrons par cette expression dans cette partie les archives qui sont nativement numériques, ce « qui comprend les documents bureautiques, le multimédia, les données de l'Internet, le contenu des messageries ou les données contenues dans des applications informatiques, en flux ou non »<sup>230</sup>. Donc, nous excluons les archives qui ont été numérisées à partir d'un original papier.

Autant, certaines archives numériques comme les documents bureautiques ou multimédia ne posent pas de difficultés quant à leur lecture, autant d'autres, comme les données, nécessitent des compétences particulières pour pouvoir les exploiter. Les usagers même les plus expérimentés à la recherche dans les archives papier ou numérisées n'ont, pour la plupart, aucun moyen de s'y repérer, de savoir comment les consulter, comment les étudier ou comment créer de l'information à partir de ces données.

La question de l'exploitation des données numériques par tout un chacun a notamment émergé avec le mouvement de l'*open data* qui, apparu il y a une dizaine

<sup>228</sup> Entretien par mail réalisé en avril 2020.

<sup>229</sup> Entretien téléphonique réalisé le 04/06/2020.

<sup>230</sup> Archives nationales. *Vade-mecum de l'archivage des documents électroniques* [PDF].

d'années, donne accès aux citoyens à des données provenant des institutions publiques ou privées et permet leur partage ainsi que leur réutilisation.

D'abord surtout axées sur la collecte et la pérennisation des données numériques, des réflexions commencent à se porter sur les moyens d'aider les utilisateurs à comprendre et à s'approprier celles-ci<sup>231</sup>. Ainsi, Julien Benedetti et Maud Profizi Jouve dans l'article de *La Gazette des archives* qu'ils publient en 2018, « L'archiviste, médiateur de la donnée »<sup>232</sup>, cherchent à montrer que l'archiviste a son rôle à jouer dans la communication ainsi que dans la médiation des données et qu'il peut le prendre en charge s'il s'en donne les moyens. Cependant certains problèmes se posent. Pour commencer, une grande partie des archivistes « n'a pas de « culture de la données ». La plupart n'ont même que de vagues connaissances théoriques en matière d'archivage électronique et plus largement en ce qui concerne les données numériques »<sup>233</sup>. Donc, ils ont d'abord besoin de développer des connaissances en la matière et de comprendre les enjeux qu'elles peuvent apporter avant de pouvoir faire de la médiation. Ensuite, certains archivistes considèrent que ce n'est pas dans leur domaine de travail ou estiment qu'ils n'ont pas de temps à y consacrer<sup>234</sup>. Or, aujourd'hui, les usagers des archives, comme Caroline Muller, habitués au rôle de médiateur de l'archiviste, commencent à attendre de ce dernier de l'aide pour exploiter ces données numériques, éclaircir leur contenu et se les approprier. L'archiviste devra donc répondre présent, mais à quel point celui-ci peut-il y arriver ? En effet, cela demande des compétences plus élevées en informatique et il peut devenir difficile de trouver un équilibre entre les compétences techniques demandées et les autres missions archivistiques à effectuer. Cette évolution aboutira sûrement à une spécialisation plus forte de la profession des archivistes qui regroupe déjà de nombreux métiers différents.

Le projet ADAMANT des Archives nationales est un exemple des nouvelles préoccupations des archivistes dans la diffusion et la consultation des archives numériques. Les Archives nationales, au début des années 1980, créent le service Constance (Conservation et Traitement des Archives Nouvellement Créées par l'Électronique) chargé de l'archivage des fichiers informatiques<sup>235</sup>. La consultation de ces archives

<sup>231</sup> BENEDETTI, Julien, et PROFIZI JOUVE, Maud. L'archiviste, médiateur de la donnée. *La Gazette des archives*. 2018-3. p. 153.

<sup>232</sup> BENEDETTI, Julien, et PROFIZI JOUVE, Maud. L'archiviste, médiateur de la donnée. *La Gazette des archives*. 2018-3. p. 153-166.

<sup>233</sup> BENEDETTI, Julien, et PROFIZI JOUVE, Maud. L'archiviste, médiateur de la donnée. *La Gazette des archives*. 2018-3. p. 156.

<sup>234</sup> BENEDETTI, Julien, et PROFIZI JOUVE, Maud. L'archiviste, médiateur de la donnée. *La Gazette des archives*. 2018-3. p. 158.

<sup>235</sup> SIN BLIMA-BARRU, Martine, et VAN DE WALLE, Thomas. L'archivage numérique aux Archives nationales : de Constance à ADAMANT. *La Gazette des archives*. 2015-4. p. 73.

numériques n'est actuellement possible que sur rendez-vous<sup>236</sup>. Ensuite, l'apparition de nouveaux objets numériques (documents bureautiques, courriels, images et vidéos numériques, réseaux sociaux, etc.) ainsi que leur forte multiplication aboutissent au lancement du projet ADAMANT (Administration Des Archives et de leurs Métadonnées aux Archives Nationales dans le Temps) le 15 avril 2015<sup>237</sup> afin d'élaborer une nouvelle plate-forme dédiée à l'archivage des documents nativement numériques basé notamment sur le logiciel interministériel d'archivage numérique VITAM<sup>238</sup>. La lettre d'information sur l'avancement du projet<sup>239</sup> de février 2019 indiquait qu'une réflexion était en cours concernant la diffusion des archives sur Internet et les modalités d'une communication des archives numériques au public en salle de lecture. Le but est de garantir un accès le plus simple possible pour l'utilisateur en l'aidant à s'orienter dans les nombreuses archives numériques. Pour réaliser une application répondant au mieux aux méthodes de recherche des utilisateurs, l'équipe projet a étudié le profil de différents utilisateurs pour comprendre comment ils font leur recherche documentaire sur Internet<sup>240</sup>. Ainsi, nous constatons que les usagers contribuent directement au projet d'archivage numérique.

Ainsi, les archives numériques et particulièrement les données numériques sont un monde inconnu pour la plupart des usagers actuels des archives. Elles se composent et s'archivent de manière différente des archives papier nécessitant alors une médiation de la part des archivistes pour guider les usagers et leur expliquer les possibilités qu'elles offrent. En outre, ce nouveau type d'archives pourrait également attirer de nouveaux usagers qui auraient des compétences en informatique plutôt qu'en histoire et ne s'intéresseraient pas aux archives traditionnelles. Cela peut alors poser des questions sur le type de relation que l'utilisateur pourrait avoir avec l'archiviste : est-ce qu'un nouveau type de relation s'établirait ou bien serait-elle semblable à celle déjà observée avec certains types de chercheurs ? Serait-il un collaborateur, ou simplement un destinataire des connaissances que pourront lui apporter les archivistes ? Serait-il seulement un internaute ? Seul l'avenir nous le dira. Enfin, concernant les usagers actuels, cela permettra peut-être de nouveaux rapprochements avec les usagers plus jeunes et plus

<sup>236</sup> Page concernant les archives électroniques du site Internet des Archives nationales de France : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/archives-audiovisuelles-et-electroniques>

<sup>237</sup> MARCOTTE, Pierre. Archives et conduite du changement : l'exemple du projet ADAMANT. *La Gazette des archives*. 2015-4. p. 217-225.

<sup>238</sup> Site Internet du programme VITAM : <https://www.programmevitam.fr/>

<sup>239</sup> Toutes les lettres d'information sur le projet ADAMANT sont disponibles sur : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/archiver-les-donnees-numeriques-adamant>

<sup>240</sup> Lettre d'information sur le projet ADAMANT de juin 2019.

#### QUATRIÈME PARTIE – DE NOUVELLES APPROCHES, DE NOUVEAUX LIENS

familiers avec l'informatique ou bien de développer davantage les relations avec des chercheurs qui connaissent déjà le système d'archivage des archives papier.

Quoi qu'il en soit, un nouveau défi se présente ici pour les archivistes dans leur rôle de médiateur qui devra ou plutôt doit répondre aux besoins des usagers face à cette nouvelle étape dans la communication et médiation des archives.

## CONCLUSION

---

Ainsi que l'exprime Martine Cardin, « les sociétés changent sous le coup d'une révolution numérique qui progressivement modifie les rapports aux autres, au temps et à l'espace<sup>241</sup> ». Internet a permis l'ouverture des Archives sur le monde extérieur, s'émancipant alors des contraintes spatiales et temporelles qu'impose la salle de lecture, et a permis le développement des nouvelles approches et actions en réseau.

Au cours de notre étude, nous avons vu qu'une relation hiérarchique, asymétrique, s'impose d'emblée entre l'archiviste et l'utilisateur. En effet, tel un professeur avec son élève, l'archiviste possède la connaissance archivistique et historique nécessaire à la recherche en archives et, par ses actions de médiation directe ou indirecte, il va transmettre ses connaissances, donner des conseils et guider l'utilisateur dans ses recherches. En effet, les propos de l'archiviste André Villard et de son épouse, repris par Etienne Taillemite dans son article, rappellent l'intérêt du rôle de médiateur de l'archiviste : « la participation de l'archiviste aux recherches de sa « clientèle » est en partie un faux problème, car pourquoi un département, une ville s'offrirait-ils un archiviste paléographe sinon pour qu'il soit, outre le conservateur et le classeur des parchemins et des papiers, celui qui les met à la portée des lecteurs ?... Ouvert aux questions, disponible aux quémandeurs, tel nous paraît devoir être l'archiviste, sinon il n'est qu'un garde-mites<sup>242</sup> ».

Avant l'ère du numérique, deux types de relation se distinguent : une relation unilatérale et une relation basée sur l'apport mutuel de connaissances. La relation unilatérale concerne davantage les généalogistes qui sont arrivés en masse aux Archives dans les années 1970. L'archiviste a dû alors revoir sa médiation en élaborant de nouvelles actions de médiation adaptées à des chercheurs totalement néophytes et dont les connaissances en histoire étaient assez minimes. Ainsi, les archivistes donnaient aux usagers les moyens de faire leurs recherches et ceux-ci les utilisaient. Une fois les compétences de recherche en archives acquises, certains archivistes ont développé avec des généalogistes des relations basées sur l'échange de connaissances, de la même manière que celles qu'ils pouvaient avoir avec les chercheurs scientifiques. En effet, ceux-ci plus familiers de la recherche en archives et ayant des connaissances poussées en histoire se rapprochaient de l'archiviste qui, lui-même, a une formation de chercheur en

---

<sup>241</sup> Citée par Anne KLEIN : Archives, communauté et partage. *L'archiviste dans quinze ans : nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis*. 2015. p. 53.

<sup>242</sup> TAILLEMITE, Étienne. Les Archives et le service public. *La Gazette des archives*. 1973. p. 252.

histoire permettant alors des échanges enrichissants autour de la recherche du scientifique.

L'arrivée du numérique a créé un changement. Avec la mise à disposition des archives en ligne, ces relations se sont distendues dans le sens où l'internaute, s'il le désire, peut effectuer ses recherches sans jamais rencontrer l'archiviste à la différence des recherches en salle de lecture où le lecteur est obligé de passer par l'archiviste. Avec Internet, l'utilisateur a le choix et, dans une certaine mesure, il n'est plus dépendant de l'archiviste pour accéder aux Archives. Toutefois, dans l'ensemble, il reste toujours cette position d'émetteur et de récepteur avec une médiation qui est indirecte et qui ne permet donc pas un réel échange entre l'archiviste et l'utilisateur. Pouvons-nous parler de relation indirecte ? Car la relation entre l'archiviste et l'utilisateur passe également par les moyens que propose l'archiviste pour faciliter la recherche aux usagers. Nous pouvons alors supposer un échange dans le sens où les usagers ont des attentes qui sont prises en compte par l'archiviste qui y répond. De plus, avec le virtuel, nous sommes face à un public hétérogène, beaucoup moins défini que celui de la salle de lecture et beaucoup plus divers. Donc, la diffusion des archives numérisées demande à l'archiviste l'élaboration de nouveaux moyens ou manières d'effectuer la médiation afin d'aider indirectement l'utilisateur dont il est difficile d'établir le profil au moment où il fait sa recherche. De ce fait, les archivistes doivent devancer leurs attentes, comprendre les problèmes que l'utilisateur peut rencontrer pour essayer de les résoudre en amont. Cela permet de rendre autonome l'utilisateur, mais cette autonomie, dans un sens, réduit les chances d'établir une relation avec l'archiviste. Au final, la vague des généalogistes a permis de préparer l'archiviste aux nouveaux défis qu'a imposé le numérique notamment en ce qui concerne la médiation.

Paradoxalement le numérique a également rapproché l'archiviste de l'utilisateur. Il a joué un rôle dans l'image des archivistes qui sont perçus comme plus accessibles. Les mails et les réseaux sociaux favorisent l'interactivité et le partage avec les archivistes. La prise de contact avec l'archiviste est facilitée. Ainsi, les nombreux contacts et échanges créent une proximité bien qu'ils soient éloignés physiquement l'un de l'autre<sup>243</sup>.

En outre, les pratiques collaboratives telles que l'indexation poussent et augmentent les possibilités d'un travail commun entre archiviste et utilisateur. Bien qu'il existait déjà des collaborations, notamment avec les généalogistes qui dépouillaient et rédigeaient des

---

<sup>243</sup> SURCOUF, Joël, Participation du public dans la valorisation des archives, expérience de la Mayenne. Dans *A l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*. 2009. p. 97.

tables nominatives, avec le numérique, ces actions d'aides à l'indexation se sont démultipliées. Tout le monde peut y participer et cela permet de connaître et comprendre le travail de l'archiviste. Alors des relations de collaboration se nouent.

Mais le virtuel a tout de même ses limites, les relations restent quand même différentes, moins développées et parfois moins simples que celles que peuvent avoir l'archiviste et l'utilisateur face à face. En effet, comme l'explique Louis Faivre d'Arcier, « malgré tout pour connaître un utilisateur, la meilleure façon, c'est encore de l'avoir rencontré au moins une fois physiquement. Cela permet de se rendre mieux compte de ses attentes »<sup>244</sup>. Par ailleurs, le retour en salle de lecture de chercheurs ayant exploré toutes les archives en ligne a été remarqué. Ils viennent avec des recherches plus pointues et sont plus aguerris. L'archiviste a alors la possibilité de prendre le temps d'aider de manière plus poussée ces chercheurs au vu du faible nombre de lecteurs présents en salle de lecture. Finalement, cela permet de retrouver ces relations d'échange qui s'étaient amoindries avec la désertion des usagers. D'un autre côté apparaissent également des lecteurs totalement néophytes qui ne savent ni faire une recherche sur place, ni sur Internet et qui requièrent donc l'aide de l'archiviste.

Ainsi, nous constatons que le numérique a eu diverses conséquences sur les relations établies entre l'archiviste et l'utilisateur. Aujourd'hui, le généalogiste est un chercheur totalement accepté par les archivistes. Finalement, c'est peut-être avec lui qu'il collabore le plus alors qu'au début, l'archiviste a été totalement dépassé par les événements face à un utilisateur totalement inconnu et qui ne savait pas comment fonctionnait les recherches dans les archives. Du côté des scientifiques, même si leur nombre a beaucoup diminué, leur relation avec les archivistes reste semblable. Le numérique a également permis de toucher un public plus large rapatriant alors de nouveaux usagers.

Au final, cette relation continuera à évoluer au vu du développement rapide des nouvelles technologies et de la mise à disposition des archives numériques car même si les technologies fournissent une certaine autonomie dans la recherche en archives, l'utilisateur continue à avoir besoin de l'archiviste. En effet, comme l'exprime Laure Amélie Guitard, « à la croisée du passé et de l'avenir, les archivistes ne seront pas remplacés par

---

<sup>244</sup> Entretien aux Archives municipales de Lyon réalisé le 14/02/2020.

le clic informatique qui, s'il est un outil indispensable, ne sera jamais un substitut<sup>245</sup> ».

---

<sup>245</sup> GUITARD, Laure amélie. « Ça tombe sous le sens : la médiation sémantique de l'archiviste ». *Consommer l'information : de la gestion à la médiation documentaire*. p.137.

## SOURCES

---

**Légifrance :** <https://www.legifrance.gouv.fr/>

**France Archives :** <https://francearchives.fr/fr/>

- ❖ Historique des archives publiques en France : <https://francearchives.fr/fr/section/87072855>. [Consulté le 06/05/2020]
- ❖ Archives et médias sociaux : <https://francearchives.fr/article/37775>
- ❖ Pratiques collaboratives : les internautes acteurs aux côtés des services d'archives : <https://francearchives.fr/fr/article/26288084>

**Archives nationales :** [http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr\\_FR/web/guest/home](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr_FR/web/guest/home)

- ❖ Le projet ADAMANT : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/archiver-les-donnees-numeriques-adamant> [Consulté le 05/08/2020]
- ❖ Archives électroniques des Archives nationales de France : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/archives-audiovisuelles-et-electroniques>

**Archives départementales :**

- ❖ AD de l'Ain : <http://www.archives.ain.fr/fr>
- ❖ AD du Loiret : <https://www.archives-loiret.fr/>
- ❖ AD du Rhône : <https://archives.rhone.fr/>
- ❖ AD de la Seine-Maritime : <http://www.archivesdepartementales76.net/>
- ❖ AD de la Vendée : <http://www.archives.vendee.fr/>

**Archives municipales :**

- ❖ AM de Lyon : <http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr>
- ❖ AM d'Orléans : <http://archives.orleans-metropole.fr/>
- ❖ AM de Saint-Étienne : <https://archives.saint-etienne.fr/>

**CADA** : <https://www.cada.fr/lacada/lhistorique-de-la-loi> consulté le 10/07/2020

### **Dictionnaires en ligne :**

- ❖ Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales : <https://www.cnrtl.fr/>
- ❖ GAFFIOT, Félix. *Dictionnaire Latin Français* : <https://www.prima-elementa.fr/Gaffiot/Gaffiot-dico.html>
- ❖ Larousse : <https://www.larousse.fr/>

### **Autres sources en ligne :**

#### ❖ **Médiation**

- <https://archivesonline.wordpress.com/2010/09/20/larchiviste-est-un-mediateur-actif/>

#### ❖ **Archives numériques**

- <https://www.blogdumoderateur.com/internet-reseaux-sociaux-france-2020/>.
- <https://blog.armstrong.space/2013/08/05/reseaux-sociaux-et-medias-sociaux-quelle-difference/#:~:text=Sous%20le%20terme%20de%20m%C3%A9dias,et%20fonctionnalit%C3%A9s%20sociales%20du%20web.&text=Un%20r%C3%A9seau%20social%20d%C3%A9signe%20un,peuvent%20%C3%Atre%20mises%20en%20avant.>
- <https://culture-formations.fr/reseaux-medias-sociaux-differences/>.

# BIBLIOGRAPHIE

---

## GÉNÉRALITÉS SUR LES ARCHIVES

- Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*. 1<sup>ère</sup> éd. Paris : Association des archivistes français, 2004. 275 p. ISBN 2-9513658-2-9.
- Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*. 3<sup>e</sup> éd. Paris : Association des archivistes français, 2012. 346 p. ISBN 978-2-900175-03-3.
- Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. Paris : S.E.V.P.E.N., 1970. 805 p. ISBN 2-86000-072-0.
- BAUTIER, Henri-Robert. Les archives. dans *L'Histoire et ses méthodes*. Paris : Gallimard (programme ReLIRE), 1961. p. 1120-1166. Encyclopédie de la Pléiade. ISBN 9782070104093.
- BLOCK, Maurice. Archives. dans *Dictionnaire de l'administration française* [en ligne]. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Berger-Levrault et Cie, 1877, p. 125-138. [Consulté le 08/07/2020]. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k27306z/f143.image.texteImage>.
- BURCKEL, Franck. Nouveaux usages, nouveaux publics pour les Archives. *La Gazette des archives* [en ligne], 2011, n°222, p. 139-147. [Consulté le 02/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2011\\_num\\_222\\_2\\_4820?q=burckel+usages+publics](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_222_2_4820?q=burckel+usages+publics)
- COEURÉ, Sophie, DUCLERT, Vincent. *Les archives*. 3<sup>e</sup> éd. Paris : La Découverte, 2019. 126 p. Repères (Maspero). ISBN 978-2-348-04365-9.
- CORNEDE, Martine. Le public et l'archiviste. *La Gazette des archives* [en ligne], 2017-3, n°247, p. 127-135. [Consulté 25/02/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2017\\_num\\_247\\_3\\_5557?q=cornede+public](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_247_3_5557?q=cornede+public).
- CORNU, Marie. Faut-il réviser le droit des archives ? dans *Pouvoirs*, 2015/2, n°153, p. 49-62. [Consulté le 28/06/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2015-2-page-49.htm>.

- CORNU, Marie, NOUGARET, Christine, POTIN, Yann, *et al.* 1979, *Genèse d'une loi sur les archives*. Paris : La Documentation française, 2019. ISBN 978-2111570276.
- COUTURE, Carol, LAJEUNESSE, Marcel. *L'archivistique à l'ère du numérique : les fondamentaux de la discipline*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2014. 278 p. Collection Gestion de l'information. ISBN 978-2-7605-3998-3.
- Dictionnaire de terminologie archivistique (2002) [PDF]. Disponible à l'adresse : <https://francearchives.fr/fr/article/28204344>
- DIDEROT, Denis, D'ALEMBERT, Jean Le Rond. Archives. dans *Encyclopédie ou Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers* [en ligne]. p. 619. [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50533b?rk=107296;4>.
- FAVIER, Jean, NEIRINCK, Danièle. *La pratique archivistique française*. Edition de 1993 accompagnée d'un supplément. Paris : Archives nationales, 2008. 630 p. ISBN 978-2-86000-322-3.
- GALLAND, Bruno. *Les archives*. Paris : PUF, 2016. 127 p. Que sais-je ? ISBN 978-2-13-074849-6.
- HILDESHEIMER, Françoise. ARCHIVES. *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. [Consulté le 10 /06/2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/archives/>.
- KLEIN, Anne, CARDIN, Martine. *Consommer l'information : de la gestion à la médiation documentaire*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2018. p. 181. Culture française d'Amérique. ISBN 978-2-7637-3924-3.
- MENIER, Marie-Antoinette. Les Archives nationales en 1980. *La Gazette des archives* [en ligne], 1981, n°113-114, p. 178-192. [Consulté le 18/03/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1981\\_num\\_113\\_1\\_2786?q=meunier+archives+nationales](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1981_num_113_1_2786?q=meunier+archives+nationales).
- ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique* [En ligne]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1994. 372 p. [Consulté le 01/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://books.google.fr/books/about/Les\\_Fondements\\_de\\_la\\_Discipline\\_Archivis.html?id=WVBFPiZeZJEC&redir\\_esc=y](https://books.google.fr/books/about/Les_Fondements_de_la_Discipline_Archivis.html?id=WVBFPiZeZJEC&redir_esc=y).

## ARCHIVISTE

@Archifascinante. Vis ma vie d'archiviste ! La légende des archivistes. *Archivistes !*  
Avril-juin 2016. n°117.

BOUYÉ, Édouard. *L'archiviste dans la cité : un ver luisant*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2017. 105 p. Essais. ISBN 978-2-36441-200-2.

Le rôle de l'archiviste. *La Gazette des archives* [en ligne], 1936, n°12, p. 138. [Consulté le 14/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1936\\_num\\_12\\_1\\_1164](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1936_num_12_1_1164).

SERVAIS, Paul, MIRGUET, Françoise. *L'archiviste dans quinze ans : nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis*. Louvain-la-Neuve : Academia : l'Harmattan, 2015. 265 p. Publications des archives de l'Université catholique de Louvain. ISBN 978-2-8061-0263-8.

SERVAIS, Paul, MIRGUET, Françoise. *Archivistes de 2030 : réflexions prospectives*. Louvain-la-Neuve : Academia-l'Harmattan, 2015. 427 p. Publications des archives de l'Université catholique de Louvain. ISBN 978-2-8061-0214-0.

## COMMUNICATION et MÉDIATION

ABOUDRAR, Bruno Nassim, MAIRESSE François. *La médiation culturelle*. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Presses Universitaires de France/Humensis, 2018. 128 p. Que sais-je ?. ISBN 978-2-13-081216-6.

BIDERAN DE, Jessica. Un cas d'école pour les services d'archives, quand médiation et dispositif numérique éloignent le document. *Les Enjeux de l'information et de la communication* [en ligne], 2015/2, n°16/2, p. 29 à 40. [Consulté le 30/11/2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2015-2-page-29.htm>.

CAPITAINE, Xavier. *L'accès aux archives publiques dans le monde du numérique*. Mémoire : archives numériques. Villeurbanne : ENSSIB, 2017.

CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, Françoise. *La médiation culturelle*. 2<sup>e</sup> éd. Malakoff : Armand Colin, 2017. 301 p. Collection U. ISBN 978-2-200-61866-7.

ERMISSE, Gérard. Questions mises à l'étude pour 1967 : « La communication des documents aux publics. *La Gazette des archives* [en ligne]. 1966. n°55. p. 295-

304. [Consulté le 18/03/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1966\\_num\\_55\\_1\\_1932](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1966_num_55_1_1932).
- ERMISSE, Gérard. La communication. *La Gazette des archives* [en ligne], 1988, n°141, p. 200-217. [Consulté le 03/01/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1988\\_num\\_141\\_1\\_3097?q=ermisse+communication](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1988_num_141_1_3097?q=ermisse+communication).
- ERMISSE, Gérard. *Les Services de Communication des Archives au Public*. München, New Providence, London, Paris : K.G. Saur, 1994. 306 p. ISBN 3-598-20281-4.
- GILDAS, Bernard, MAHIEU, Bernard. L'accès du public aux documents d'archives. *La Gazette des archives* [en ligne], 1975, n°91, p. 215-237. [Consulté le 18/03/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1975\\_num\\_91\\_1\\_2460?q=acces+public+gildas](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1975_num_91_1_2460?q=acces+public+gildas).
- GUILLAUME-HOFNUNG, Michèle. Définition et nature de la médiation. dans *La médiation* [en ligne]. Paris : Presses Universitaires de France, 2015. p. 67-88. Que sais-je ? [Consulté le 03/05/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/la-mediation--9782130633969-page-67.htm>.
- MARIN, Anne-Catherine. Archivistes, tous médiateurs ? Petites réflexions sur les pratiques professionnelles. *La Gazette des archives* [en ligne], 2017, n°247, p. 145-152. [Consulté le 29/05/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2017\\_num\\_247\\_3\\_5560?q=marin+m%C3%A9diateurs+archivistes](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_247_3_5560?q=marin+m%C3%A9diateurs+archivistes).
- POMIAN, Krzysztof. Patrimoine et identité nationale. *Le Débat* [en ligne], 2010/2, n° 159, p. 45-56. [Consulté le 03/05/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-le-debat-2010-2-page-45.htm>
- ROUZÉ, Vincent. Médiation/s : un avatar du régime de la communication ? *Les Enjeux de l'information et de la communication* [en ligne]. 2010/2 (Dossier 2010), p. 71 à 87. [Consulté le 30/11/2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2010-2-page-71.htm>.

SANTONI, Pierre. Archives et violence. A propos de la loi du 7 messidor an II. *La Gazette des archives* [en ligne], 1989, n°146-147, p. 199-214. [Consulté le 29/05/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1989\\_num\\_146\\_1\\_4143?q=santoni+messidor](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1989_num_146_1_4143?q=santoni+messidor).

TAILLEMITE, Étienne. Les Archives et le service public. *La Gazette des archives* [en ligne], 1973, n°83, p. 243-252. [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1973\\_num\\_83\\_1\\_2331?q=archives+taillemite+public](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1973_num_83_1_2331?q=archives+taillemite+public).

VIDAL, Geneviève. MUSÉE ET MÉDIATION NUMÉRIQUE. *Encyclopædia Universalis* [en ligne], [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/musee-et-mediation-numerique/>.

## LE NUMÉRIQUE

DUCROT, Marie-Odile. La place de l'informatique aux Archives. *La Gazette des archives* [en ligne], 1988, n°141, p. 97-100. [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1988\\_num\\_141\\_1\\_3080?q=ducrot+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1988_num_141_1_3080?q=ducrot+archives)

ERMISSE, Gérard. L'informatique au CARAN. *La Gazette des archives* [en ligne], 1988, n°141, p. 128-132. [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1988\\_num\\_141\\_1\\_3083?q=ermisse+informatique](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1988_num_141_1_3083?q=ermisse+informatique).

LUQUET, Jean. La numérisation dans les services d'archives publics en France, une révolution pragmatique. *La Gazette des archives* [en ligne], 2006, n°204, p. 233-253. [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2006\\_num\\_204\\_4\\_3838?q=luquet+num%C3%A9risation](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_204_4_3838?q=luquet+num%C3%A9risation).

### ❖ ARCHIVES NUMÉRIQUES

Archives nationales. *Vade-mecum de l'archivage des documents électroniques* [PDF]. [Consulté le 17/08/2020]. Disponible à l'adresse : [http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11411/2013\\_12\\_vademecum\\_document\\_electronique.pdf/60895c54-2893-4395-baaf-740bd4face1](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11411/2013_12_vademecum_document_electronique.pdf/60895c54-2893-4395-baaf-740bd4face1).

BENEDETTI, Julien, PROFIZI JOUVE, Maud. L'archiviste, médiateur de la donnée. *La Gazette des archives*. 2018-3, n°151, p. 153-166.

MARCOTTE, Pierre. Archives et conduite du changement : l'exemple du projet ADAMANT. *La Gazette des archives* [en ligne], 2015-4, n°240, p. 217-225. [Consulté le 07/08/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2015\\_num\\_240\\_4\\_5299?q=adamant+marcotte](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5299?q=adamant+marcotte).

SIN BLIMA-BARRU, Martine, VAN DE WALLE, Thomas. L'archivage numérique aux Archives nationales : de Constance à ADAMANT. *La Gazette des archives* [en ligne], 2015-4, n°240, p. 73-74. [Consulté le 07/08/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2015\\_num\\_240\\_4\\_5280?q=+van+de+walle+adamant](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5280?q=+van+de+walle+adamant).

#### ❖ PRATIQUES COLLABORATIVES

BEAUME, Florence, VESSON, Valery. L'indexation collaborative aux archives départementales de l'Ain. *La Gazette des archives* [en ligne], 2007, n°207, p. 107-114. [Consulté le 14/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2007\\_num\\_207\\_3\\_4418?q=vesson+valery](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2007_num_207_3_4418?q=vesson+valery).

BLAISE-GROULT, Marie, BRUANT, Christelle, LE CLERC, Jean-Yves, *et al.* Archives et pratiques collaboratives en ligne, l'âge mûr ? *La Gazette des archives* [en ligne], 2017, n°245, p. 257-286. [Consulté le 28/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2017\\_num\\_245\\_1\\_5532?q=blaise-groult+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_245_1_5532?q=blaise-groult+archives).

BOUYÉ, Edouard. Le Web collaboratif dans les services d'archives publiques : un pari sur l'intelligence et la motivation des publics. *La Gazette des archives* [en ligne], 2012-3, n°227, p. 125-136. [Consulté le 28/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_227\\_3\\_4974?q=bouye+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4974?q=bouye+archives)

BRUANT, Christelle. Chercher autrement dans les fonds numérisés : contributions du public et rôle de l'archiviste. *La Gazette des archives* [en ligne], 2016, n°244, p. 209-222 [Consulté le 14/11/2020]. Disponible à l'adresse :

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2016\\_num\\_244\\_4\\_5424?q=bruant+christelle](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_244_4_5424?q=bruant+christelle).

ESTELLES-AROLAS, Enrique, GONZALES-LADRON-DE-GUAVARA, Fernando. Towards an integrated crowdsourcing definition. *Journal of Information Science*. 2012. vol. 38, n°2.

ROY, Emmanuelle. Les archives de la Vendée à l'heure du Web collaboratif : vers une amélioration du service aux usagers ? *La Gazette des archives* [en ligne], 2012-3, n°227, p. 137-149. [Consulté le 28/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_227\\_3\\_4975?q=roy+vend%C3%A9e](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4975?q=roy+vend%C3%A9e).

SOKHNA, Gueye. *L'intelligence collective au service de la valorisation des archives numériques publiques*. Mémoire : archives numériques. Villeurbanne : ENSSIB, 2018.

THEIMER, Kate. Participatory Archives : Something Old, Something New. *ArchivesNext*. 21 avril 2013.

#### ❖ MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

COURANT, Hugues, HALAIS, Jérémie, RIO, Chantal, *et al.* Les archives sur les réseaux sociaux : parce que vous le valez bien. *La Gazette des archives* [en ligne], 2017, n°245, p. 227-239 [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2017\\_num\\_245\\_1\\_5530?q=halais+rio+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_245_1_5530?q=halais+rio+archives).

FUENTES-HASHIMOTO, Lourdes, SZOLLOSI, Vanessa. Archivistes et médias sociaux : un monde de possibilités. *La Gazette des archives* [en ligne], 2012, n°226, p. 255-263 [Consulté le 02/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_226\\_2\\_4919?q=fuentes-hashimoto+archivistes](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4919?q=fuentes-hashimoto+archivistes).

HALAIS, Jérémie. Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives* [en ligne], 2012-3, n°227, p. 151-158 [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_227\\_3\\_4976?q=halais+manche](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4976?q=halais+manche).

## ❖ SITE INTERNET

BAUDAT, Françoise. Aider le public à s'orienter dans les fonds : les principes appliqués aux Archives départementales de la Vendée. *La Gazette des archives* [en ligne], 1975, n°91, p. 215-237. [Consulté le 18/03/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2010\\_num\\_220\\_4\\_4746?q=baudat+public](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4746?q=baudat+public).

CADOREL, Sarah. Archives sur internet : quels rôles pour l'archiviste ? *La Gazette des archives* [en ligne], 2015, n°239, p. 141-149. [Consulté le 14/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2015\\_num\\_239\\_3\\_5339?q=cadorel+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_239_3_5339?q=cadorel+archives).

ILINE, Anastasia. Créer un site internet : quels contenus pour quels publics ? *La Gazette des archives* [en ligne], 2007, n°207, p. 87-94. [Consulté le 14/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2007\\_num\\_207\\_3\\_4416?q=iline+site+internet](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2007_num_207_3_4416?q=iline+site+internet)

PORTE, Corinne. Les archives s'ouvrent au monde : le site internet des archives municipales de Saint-Étienne. *La Gazette des archives* [en ligne], 2007-3, n°207, p. 11-20. [Consulté le 07/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2007\\_num\\_207\\_3\\_4409?q=porte+corinne+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2007_num_207_3_4409?q=porte+corinne+archives).

Service Interministériel des Archives de France. *Analyse des sites Web des services d'Archives Départementales (2014-2015)* [PDF]. Disponible à l'adresse : <https://francearchives.fr/fr/article/37891>

Service Interministériel des Archives de France. *Analyse des sites Web des services d'Archives Départementales : phase 2 – Approfondissement des moyens et des résultats associés à un panel de sites (2014-2015)* [PDF]. Disponible à l'adresse : <https://francearchives.fr/fr/article/37891>

SIBILLE, Claire. Les instruments de recherche électroniques. *La Gazette des archives* [en ligne], 2006-4, n°204, p. 131-150. [Consulté le 14/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2006\\_num\\_204\\_4\\_3831?q=sibille+instruments](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_204_4_3831?q=sibille+instruments).

SIBILLE, Claire. Un état des lieux de la publication électronique des instruments de recherche archivistique. *La Gazette des archives* [en ligne], 2007, n°207, p. 123-

139. [Consulté le 14/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2007\\_num\\_207\\_3\\_4421?q=claire+sibille+instrument](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2007_num_207_3_4421?q=claire+sibille+instrument).

TEXIER, Bruno. Dans les archives d'Archimag, juillet 1999. *Archimag*, Juillet-Août 2019, n°326. p. 48.

VERRY, Elisabeth. Avant-propos. *La Gazette des archives* [en ligne], 2007-3, n°207, p. 5-10. [Consulté le 14/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2007\\_num\\_207\\_3\\_4407?q=verry+avant-propos+archives](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2007_num_207_3_4407?q=verry+avant-propos+archives).

WENZ, Romain. Quel rôle pour les portails dans le « nouveau monde » du Web ? *La Gazette des archives* [en ligne], 2017, n°245, p. 287-295. [Consulté le 07/08/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2017\\_num\\_245\\_1\\_5533?q=wenz+portail](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_245_1_5533?q=wenz+portail)

## SALLE DE LECTURE

Archives nationales (France). *Site de Paris : le Caran* [PDF]. 2012. [Consulté le 18/04/2020]. Disponible à l'adresse : [http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11399/livret\\_Caran.pdf/0a90c244-5982-4b8a-bd8b-5d855a2499f3](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11399/livret_Caran.pdf/0a90c244-5982-4b8a-bd8b-5d855a2499f3).

CHAVE, Isabelle. Les questions récurrentes du public face aux fonds d'archives et à leurs instruments de recherche ? *La Gazette des archives* [en ligne], 2010, n° 220, p. 85-97. [Consulté le 02/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2010\\_num\\_220\\_4\\_4741?q=chave+isabelle+instruments](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4741?q=chave+isabelle+instruments).

FARGE, Arlette. *Le goût de l'archives*. Paris : Éd. du Seuil, 1989. 152 p. La librairie du XX<sup>e</sup> siècle. ISBN : 978-2-02-010881-2.

MAHIEU Bernard. Le service des renseignements aux Archives nationales. *La Gazette des archives* [en ligne], 1951, n°9, p. 24-35. [Consulté le 03/05/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1951\\_num\\_9\\_1\\_1343?q=mahieu+renseignements](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1951_num_9_1_1343?q=mahieu+renseignements).

NOUGARET, Christine, GALLAND, Bruno. *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris : La Documentation française : La documentation française, 1999. 259 p. ISBN 2-11-004293-1.

## USAGER

BEAUCARNOT, Jean-Louis. Généalogistes et archivistes : une relation adulte ? *La Gazette des archives* [en ligne], 1999, n° 184-185, p.67-74. [Consulté le 02/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1999\\_num\\_184\\_1\\_3560](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1999_num_184_1_3560).

BEAUCARNOT, Jean-Louis. *La généalogie* [en ligne]. Paris : Presses Universitaires de France, 2003, 128 p. Que sais-je ? [Consulté le 09/02/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/la-genealogie--9782130540243.htm>

CIOSI, Laure. *Rapport sur la politique des publics dans les services d'archives* [PDF]. 2012. [Consulté le 18/03/2020]. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoEtudes/Rapport-sur-la-politique-des-publics-dans-les-services-d-archives>

CONWAY, Paul. Facts and Frameworks : An approach to Studying the Users of Archives. *The American Archivist*. 1986, 49.4.

GUIGUENO, Brigitte. Le public des archives et ses contrastes, au crible de plusieurs enquêtes. *La Gazette des archives* [en ligne], 2016-4, n°244, p. 173-182. [Consulté le 18/03/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2016\\_num\\_244\\_4\\_5420?q=le+public+des+archives+et+ses+contrastes](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_244_4_5420?q=le+public+des+archives+et+ses+contrastes).

HERVIS, Charles. Généalogie : les nouvelles demandes du collectionneur, de l'enquêteur et de l'historien. *La Gazette des archives* [en ligne], 2012-3, n°227, p. 27-32. [Consulté le 09/02/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_227\\_3\\_4955?q=g%C3%A9n%C3%A9alogie+hervis](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4955?q=g%C3%A9n%C3%A9alogie+hervis).

NAUD, Gérard. Le public des Archives de la Sarthe, 1967-1978 : agir ou subir ? *La Gazette des archives* [en ligne], 1979, n°105, p.97-111. [Consulté le 06/07/2020]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1979\\_num\\_105\\_1\\_2674?q=naud+sarthes](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1979_num_105_1_2674?q=naud+sarthes).

- LAUG, Hélène. *La pratique généalogique amateur en France, à l'ère du numérique*.  
Mémoire : archives numériques. Villeurbanne : ENSSIB, 2017.
- MARCILLOUX, Patrice. *A l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*. Angers : Presses de l'Université d'Angers, 2009. 115 p. ISBN 978-2-915751-25-3.
- MOSSER, Françoise. Les attentes des professionnels. *La Gazette des archives* [en ligne], 1999, n° 184-185, p. 13-20. [Consulté le 02/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1999\\_num\\_184\\_1\\_3547?q=mosser+les+attentes+des+professionnels](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1999_num_184_1_3547?q=mosser+les+attentes+des+professionnels).
- PETER, Daniel. L'évolution du lectorat : la fin des « vingt glorieuses ». *La Gazette des archives* [en ligne], 2011, n°222, p. 127-137. [Consulté le 02/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2011\\_num\\_222\\_2\\_4819?q=petter+lectorat](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_222_2_4819?q=petter+lectorat).
- Service Interministériel des Archives de France. *Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services d'archives (2013-2014)* [PDF]. [Consulté le 07/08/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/Les-publics-des-archives/Qui-sont-les-publics-des-archives>.
- WOLFF, Christian. *Les généalogistes et les Archives*. *La Gazette des archives* [en ligne], 1979, n°105, p. 79-96. [Consulté le 02/11/2019]. Disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1979\\_num\\_105\\_1\\_2673?q=wolff+g%C3%A9n%C3%A9alogistes](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1979_num_105_1_2673?q=wolff+g%C3%A9n%C3%A9alogistes).



## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE POUR LES ARCHIVISTES</b> .....	<b>110</b>
<b>ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE POUR LES USAGERS.....</b>	<b>113</b>

# ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE POUR LES ARCHIVISTES

## GÉNÉRAL

1. Pourriez-vous vous présenter s'il vous plaît ?
2. Par rapport à votre expérience professionnelle, comment interprétez-vous le quatrième « C » des principes archivistiques, « communiquer » ?
3. Selon vous, le métier d'archiviste peut-il être considéré comme un « métier de rencontre » ?
4. Edouard Bouyé dans son essai (*L'archiviste dans la cité : un ver luisant*) affirme que la perception du métier d'archiviste change auprès du public et qu'il possède une plus grande visibilité aujourd'hui grâce aux outils numériques. Partagez-vous cette analyse ?
5. Selon vous, quel est la position de l'archiviste vis-à-vis des archives et des usagers ? un intermédiaire ? un médiateur ? les deux ?
6. Quelles actions mettez-vous en place aux Archives aujourd'hui pour l'utilisateur ?
  - Ces actions ont-elles été créées ou repensées avec les outils numériques ?  
Si oui, lesquelles ?
  - Est-ce qu'elles ciblent plus l'utilisateur physique ou l'utilisateur « virtuel » ?  
Pour quelles raisons ?
  - Faites-vous de l'indexation collaborative ? Si oui, pourriez-vous développer votre approche ?
  - Pensez-vous que l'indexation collaborative apporte un changement dans la relation entre l'archiviste et l'utilisateur ?
7. Concernant la salle de lecture, avez-vous réduit les horaires comme la plupart des services d'archives ?
  - Si oui, cela a-t-il pour conséquence de permettre de consacrer plus de temps pour faire de la médiation en ligne ?
  - Combien de places avez-vous ? Quelle est la fréquentation moyenne par jour ?

**USAGER - INTERNAUTE**

8. L'utilisateur a-t-il évolué lorsque les instruments de recherche et certains fonds d'archives ont été mis en ligne ? De quelle manière ?
  - Les internautes sont-ils les mêmes usagers que ceux qui sont en salle de lecture ?
  - Y a-t-il de nouveaux usagers (restreints au numérique) ?
9. Avec la mise en ligne de certains fonds et les nouveaux outils numériques et de communication, est-ce que les pratiques des usagers ont changé ? Comment ? Pour les lecteurs ? Pour les internautes ?
10. Pourriez-vous décrire la relation que l'archiviste avait avec l'utilisateur ou un certain type de chercheurs dans les services d'archives avant l'apparition du numérique ? En quoi consistait-elle ? Était-ce la même pour tous les types d'utilisateurs ?
  - Selon vous, a-t-elle changé avec le numérique ? Si oui, comment ? Est-ce le cas pour tous les types d'utilisateurs ?
11. Par rapport à votre expérience professionnelle, comment percevez-vous votre relation avec les usagers des archives ? (Exemples ?) Comment définiriez-vous votre relation avec les usagers ?
12. Le *Manuel d'archivistique* publié en 1970 par l'AAF mentionne la relation étroite entre le chercheur et l'archiviste avant l'arrivée du numérique, la décrivant comme une relation d'échange. Selon vous, est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

**SITE INTERNET**

13. Avez-vous élaboré votre site Internet avec l'utilisateur ?
14. Analysez-vous les statistiques de consultation de votre site Internet ? Si oui, par quels moyens et avez-vous eu des résultats particuliers (étonnants) par rapport à celles-ci ?
15. Comment accompagnez-vous aujourd'hui les internautes ? Comment effectuez-vous une médiation ? Par quels procédés ? Est-ce efficace ?
  - Est-ce la même qu'auparavant mais seulement transposée sur des outils numériques ?
  - Est-elle identique à celle faite sur place, physiquement, en salle de lecture ?

**16.** Par quels moyens l'utilisateur vous interpelle-t-il (mail, réseaux sociaux, site Internet, autres) ?

- Sur quels sujets ?
- Êtes-vous beaucoup sollicités ?
- Pensez-vous que par ces moyens « numériques » l'utilisateur fait davantage ou plus facilement appel au service des archivistes comparé à avant ?

## **RÉSEAUX SOCIAUX**

**17.** Avez-vous un ou des comptes sur les réseaux sociaux ?

- Si oui, lesquels et que pouvez-vous dire sur la présence des Archives sur les réseaux sociaux ?
  - Quelles sont les objectifs, les attentes ? (Prolongements des services déjà présents, ou but nouveau ?)
  - Est-ce qu'ils touchent un nouveau public ou est-ce le même ?
  - Est-ce pour l'utilisateur un moyen d'échanger plus facilement avec l'archiviste ?
    - Y a-t-il beaucoup d'échanges ?
    - Quels types d'échanges ?
- Si non, envisagez-vous d'en avoir ? Pourquoi ?

**18.** Quel intérêt y a-t-il à avoir un site Internet et des comptes sur les réseaux sociaux ?  
Quelle est leur ou la spécificité de chacun ?

## **CONCLUSION**

**19.** Si vous deviez résumer votre pensée sur l'évolution de la relation entre l'archiviste et les usagers des archives suite à la mise en ligne de certains fonds et des instruments de recherche et l'apparition de nouveaux outils de communication, que diriez-vous ?

**20.** Selon vous, aujourd'hui, l'archiviste est-il plus proche ou bien plus éloigné du public qu'avant la mise en ligne de certains fonds et des instruments de recherche ainsi qu'avant la présence des outils numériques pour communiquer ? Pourquoi ?

## ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE POUR LES USAGERS

1. Pourriez-vous vous présenter ?
2. Quel type de recherches effectuez-vous ?
3. Où faites-vous vos recherches (dans les services d'archives et/ ou en ligne) ? Pourquoi ?
4. Comment définiriez-vous votre relation avec les archivistes ? Quel(s) rôle(s) joue l'archiviste dans vos recherches ? intermédiaire, médiateur, autre ? Pourquoi ?
5. Fréquentiez-vous les services d'archives avant que des archives soient mises en ligne ?
  - Si oui, avez-vous ressenti une différence quant à votre relation avec les archivistes ?
6. Utilisez-vous les outils d'aide mis en place par les archivistes (guides, fiches pratiques, etc.) ? Qu'en pensez-vous ? Ceux en ligne sont-ils différents de ceux dans les dépôts d'archives ?
7. Selon vous, la médiation de l'archiviste est-elle essentielle ? Est-ce que l'arrivée du numérique, permet encore à l'archiviste de faire cette médiation ? voire le numérique peut-il remplacer cette médiation ? Pourquoi ?
8. Comment imagineriez-vous le rôle de médiateur de l'archiviste ? Quelles seraient vos attentes vis-à-vis des archivistes ?
9. Aujourd'hui comment interagissez-vous avec l'archiviste (mail, réseaux sociaux, face à face, téléphone, lettre, etc.) ? Que pouvez-vous dire de ses interactions ? Selon vous, le numérique facilite-t-il l'interaction, la relation avec l'archiviste ? Pourquoi ?
10. Que pensez-vous de l'indexation collaborative ? Pensez-vous qu'elle permette un rapprochement entre les usagers et les archivistes, ou bien une meilleure compréhension entre eux ? Pourquoi ?
11. Suivez-vous des services d'archives sur les réseaux sociaux ? Si oui, quel intérêt pour vous ? Que pensez-vous de cette initiative des services d'archives ?

**12.** Pour conclure, selon vous, quelles conséquences importantes a eu la mise en ligne des instruments de recherche et des archives sur la relation entre l'archiviste et l'utilisateur ?

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

<i>Figure 1 : Page d'accueil du site Internet des Archives municipales de Lyon le 27/07/2020.....</i>	<i>62</i>
<i>Figure 2 : Page d'accueil du site Internet des Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon le 27/07/2020 .....</i>	<i>63</i>
<i>Figure 3 : Page d'accueil du site Internet des Archives départementales du Loiret le 27/07/2020.....</i>	<i>65</i>



# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – TERMINOLOGIE ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D’ENQUÊTE.....</b>	<b>13</b>
<b>I – Communication, médiation et diffusion.....</b>	<b>13</b>
<b>II – Le public des Archives : tout un champ lexical.....</b>	<b>21</b>
<b>III – Terrain d’enquête : Qui ? Quoi ? Où ? Comment ? .....</b>	<b>24</b>
<i>A/ Les entretiens .....</i>	<i>24</i>
<i>B/ Étude d’un corpus de sites Internet de services d’archives publics .</i>	<i>25</i>
<b>DEUXIÈME PARTIE – ÉTABLISSEMENT D’UNE RELATION : RETOUR DANS LE PASSÉ.....</b>	<b>27</b>
<b>I – Brève histoire de la communication des archives aux citoyens .....</b>	<b>27</b>
<b>II – La salle de lecture : lieu de rencontre .....</b>	<b>34</b>
<i>A/ Historique des lieux de communication physiques des archives .....</i>	<i>35</i>
<i>B/ Un lieu « impressionnant » .....</i>	<i>37</i>
<i>C/ Les outils de médiation.....</i>	<i>40</i>
<b>III – Les scientifiques : une relation privilégiée avec l’archiviste ?... 44</b>	
<b>IV – Le généalogiste : vilain petit canard ou poule aux œufs d’or ?... 47</b>	
<b>TROISIÈME PARTIE – QUELLE RELATION QUAND LE PHYSIQUE LAISSE PLACE AU VIRTUEL ? .....</b>	<b>51</b>
<b>I – L’arrivée du numérique aux Archives.....</b>	<b>51</b>
<i>A/ L’informatique de gestion et documentaire.....</i>	<i>51</i>
<i>B/ La numérisation .....</i>	<i>53</i>
<i>C/ Internet.....</i>	<i>54</i>
<i>D/ Des conséquences sur la salle de lecture .....</i>	<i>55</i>
<b>II – Le site Internet : lieu de rencontre virtuel ? .....</b>	<b>57</b>
<i>A/ Rencontre entre deux mondes.....</i>	<i>59</i>
<i>B/ La médiation virtuelle.....</i>	<i>61</i>
<b>QUATRIÈME PARTIE – DE NOUVELLES APPROCHES, DE NOUVEAUX LIENS .....</b>	<b>73</b>
<b>I – Pratiques collaboratives : un pas de plus vers une compréhension mutuelle.....</b>	<b>73</b>
<i>A/ Définition.....</i>	<i>73</i>
<i>B/ Mise en place, participants et apports des pratiques collaboratives</i>	<i>76</i>
<b>II – Les réseaux sociaux : multiplier l’interactivité .....</b>	<b>83</b>
<b>III – Les données numériques : un nouveau défi pour les archivistes</b>	<b>87</b>

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>91</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>95</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>109</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>115</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>117</b>